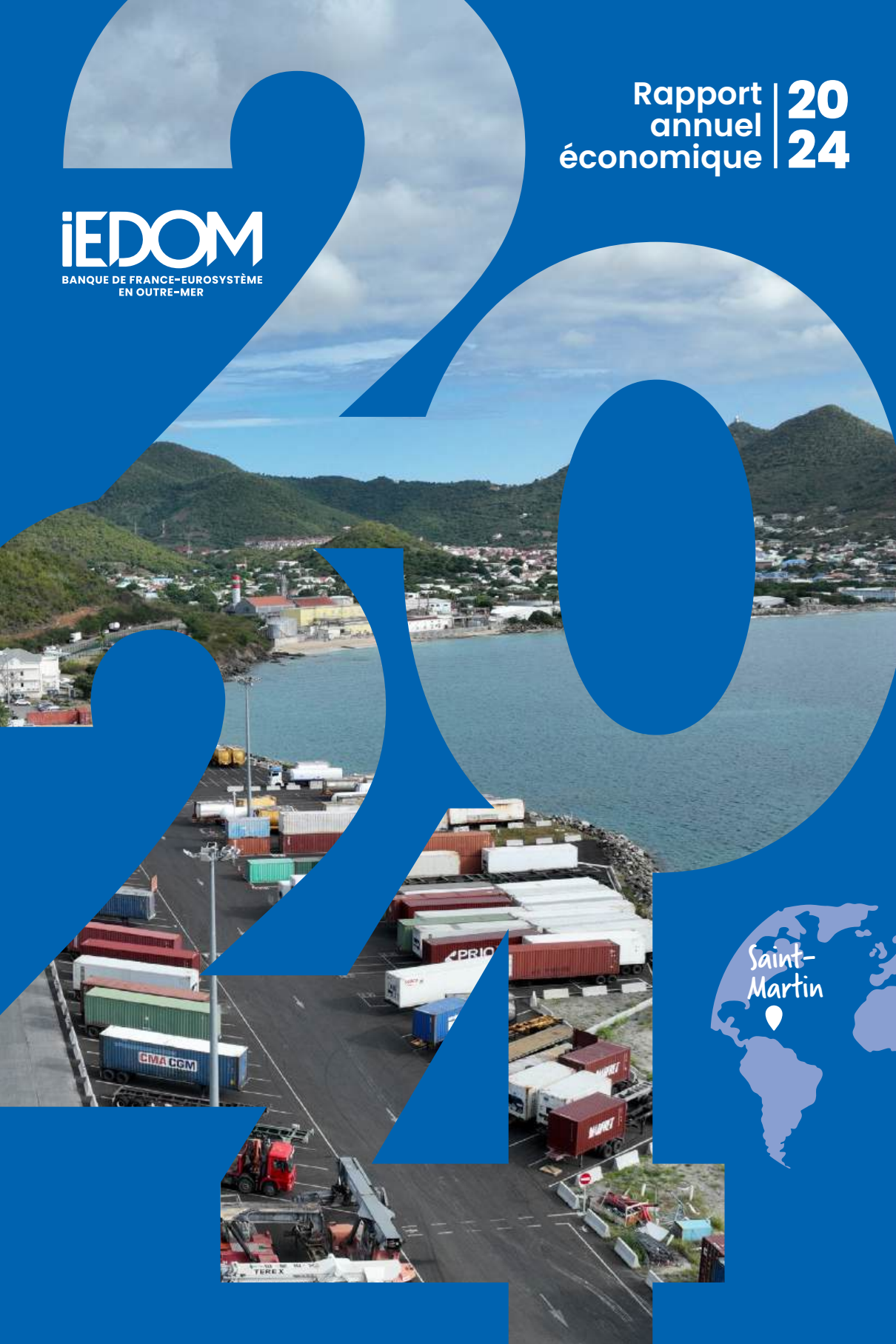


Rapport annuel économique | 20 24

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2024 : MER ET CONNEXIONS MARITIMES

Ce rapport annuel 2024 de l'IEDOM met en lumière un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) : leurs connexions maritimes. Vecteur important des flux de commerce extérieur et de tourisme, le transport maritime joue un rôle essentiel dans le dynamisme et la résilience de ces territoires.



À travers une illustration photographique dédiée, nous avons choisi de valoriser cette thématique en écho à l'initiative nationale de faire de 2025 « l'Année de la mer ». Cette mise en avant permet de souligner l'importance des infrastructures maritimes pour accélérer le développement et l'intégration régionale des collectivités d'outre-mer.

Ivan Odonnat

Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



SAINT-MARTIN

**RAPPORT
ÉCONOMIQUE**

ANNUEL

2024

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
AVANT-PROPOS	9
SAINT-MARTIN EN BREF	10
LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-MARTIN	11
SYNTHÈSE	13
CHAPITRE I	17
SECTION 1 - LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT	19
SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES	22
SECTION 3 - CADRE INSTITUTIONNEL	23
CHAPITRE II	31
SECTION 1 - LA POPULATION	32
SECTION 2 -LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	35
SECTION 3 -LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES	49
CHAPITRE III	57
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	58
SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE	59
SECTION 3 - L'ÉNERGIE	63
SECTION 4 - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	66
SECTION 5 - LES DÉCHETS	70
SECTION 6 - ENVIRONNEMENT	74
SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	77
SECTION 8 - LE TOURISME	81
SECTION 9 - LES TRANSPORTS	88
SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS	94
SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS	96
CHAPITRE IV	105
SECTION 1- APERÇU GÉNÉRAL	106
SECTION 2 – LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE	107
SECTION 3 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE	112
ANNEXES	123
1. LES ACTIFS FINANCIERS	124
2. LES CONCOURS BANCAIRES	125

AVANT-PROPOS

En 2024, l'économie de Saint-Martin poursuit sa reprise, mais cette dynamique demeure fragile. Le tourisme, secteur clé du territoire, a retrouvé des niveaux de fréquentation proches de ceux d'avant-crise, confirmant son rôle majeur pour l'activité. Toutefois, la partie néerlandaise de l'île conserve un avantage compétitif marqué, grâce à des infrastructures aéroportuaires et portuaires modernisées et à une capacité d'accueil supérieure. D'où l'importance pour Saint - Martin de renforcer son offre et ses équipements touristiques.

Les grands chantiers engagés par la Collectivité – construction d'équipements scolaires et socio-culturels, extension du port de Galisbay – traduisent bien cette ambition et offrent des perspectives claires de transformation. Ces efforts doivent être complétés d'une modernisation des infrastructures essentielles (eau, assainissement et énergie). Un renforcement du dispositif de formation professionnelle est également nécessaire pour réduire le chômage et alléger les tensions sur le marché du travail.

Dans ce contexte, l'IEDOM poursuit sa mission d'accompagnement des acteurs économiques. À travers ses analyses, ses publications et ses services, l'Institut contribue à éclairer leurs choix et plus largement à renforcer la compréhension des enjeux de l'économie Saint-Martinoise.



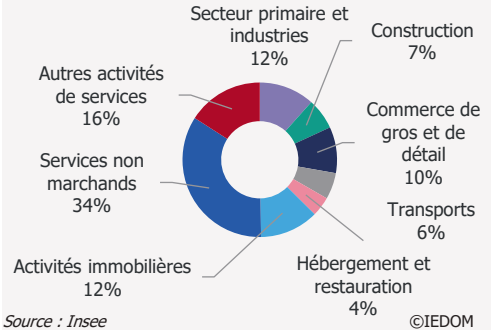
François GROH

Directeur de l'IEDOM de la Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

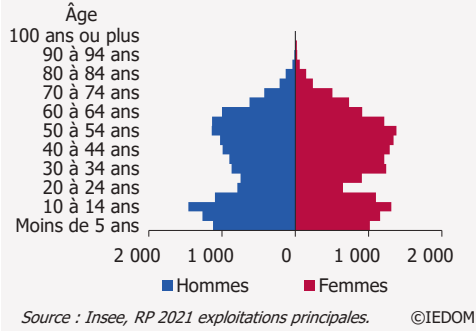
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Groh'.

SAINT-MARTIN EN BREF

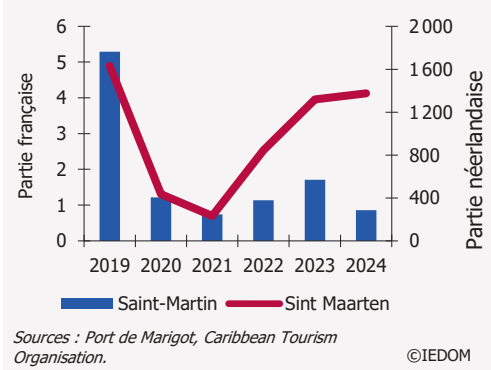
Répartition de la valeur ajoutée en 2021



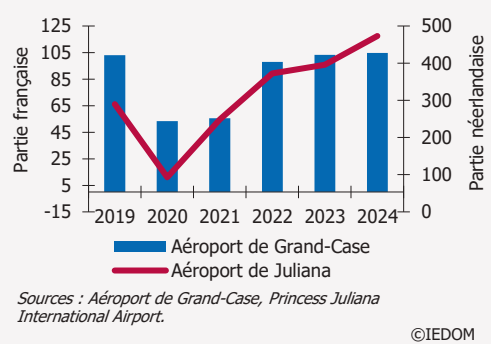
Pyramide des âge de la population au 1er janvier 2021



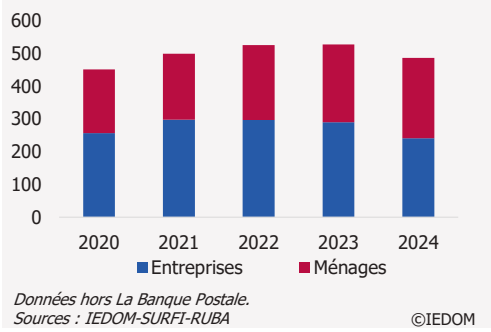
Nombre de croisiéristes sur l'île (nombre d'entrées, en milliers)



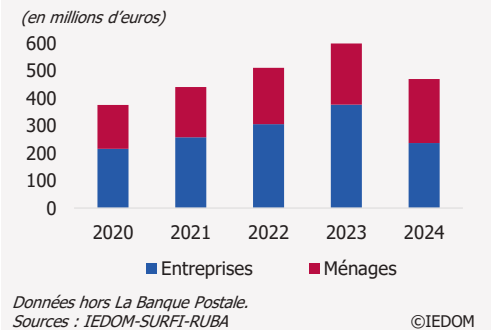
Nombre de passagers aériens sur l'île (arrivées, en milliers)



Évolution des actifs financiers (en millions d'euros)



Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-MARTIN

	2014	2024	Hexagone 2024
Population			
Population (milliers, millions pour la France) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2022 pour Saint-Martin	35,1	31,5	66 352 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (%) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2021 pour Saint-Martin	34,4	30,3	22,09 ⁽¹⁾
dont part des 60 ans et plus (%) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2021 pour Saint-Martin	11,2	16,2	27 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²) au 1/01/2025 pour la France et 1/01/2022 pour Saint-Martin	662,4	594,3	120,83 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH en 2010 (2022 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68)	0,68	0,68	0,910 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2022 pour la France)	-	-	0,294 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%, 2022 pour la France)	-	-	14,4 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants (2023)	-	-	147 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	53	53	549 135 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	1	1	297,1 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (en %, 2023)	0	2	27 ⁽²⁾
Emission de CO ² par habitant (tonnes métriques, 2023 pour la France)	-	6,5	4,1 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2023 pour la France, 2021 pour Saint-Martin)	0,587	0,550	2 822,5 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume, 2023)	-	-	1,11 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population au 1er janvier 2025 (2021 pour Saint-Martin)	16 722	16 962	42 593,94 ⁽²⁾
Taux d'inflation (%, variation par rapport à l'année précédente)	-	-	1,3 ⁽²⁾
Ecart de prix avec la France métropolitaine (en % en 2015 et 2022)	-	12	-
Taux de chômage (%, au sens du BIT, 2021 pour Saint-Martin)	34	30,1	7,3 ⁽³⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2023 pour la France)	-	-	94,5 ⁽²⁾
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2020 pour la France, 2010 et 2020 pour Saint-Martin)	7	4,3	52 ⁽¹⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	53	57	149 100 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers, 2022 pour la France)	192	209	178 000 ⁽⁴⁾
Capacité hôtelière (nombre de chambres, 2022 pour Saint-Martin)	1 678	1 214	661 066 ⁽³⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	2 002	857	-

Indicateurs monétaires et financiers

Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2023 France)	0,321	0,529	3 847 ⁽⁴⁾
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2023 France)	0,202	0,484	3 977 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2023)	-	2,1	2,9 ⁽⁴⁾
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T3 2024 France)	32,9	85,4	135,1 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone ; (2) Hexagone+DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

Sources :

France : Insee, Banque mondiale, Ministère de l'éducation, Réseau de Transport d'Electricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste.

Saint-Martin : Insee, Aéroport Grand-Case, Aéroport de Juliana, Port de Marigot, Caribbean Tourism Organisation, ODEADOM, EDF

SYNTHÈSE

Saint-Martin : une reprise fragile portée par le tourisme et les grands chantiers

En 2024, l'économie de Saint-Martin reste en fragile, malgré le rebond de l'activité touristique et la reprise de l'investissement dans le contexte de redressement des finances publiques. Le transport aérien et maritime confirme sa reprise. En revanche, le secteur bancaire s'essouffle. En 2025, l'île aborde une phase de transformation, soutenue par des chantiers structurants. La concrétisation de cette dynamique dépendra toutefois de la modernisation des infrastructures essentielles (eau, assainissement et énergie) et de la capacité à répondre aux fragilités socio-démographiques de l'île.

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESISTE EN DEPIT DE LA MONTEE DES INCERTITUDES

En 2024, la croissance économique mondiale s'est élevée à 3,3 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2025, soit un rythme comparable à celui enregistré en 2023 (+3,3 %). L'économie mondiale fait preuve de résilience malgré les incertitudes et l'intensification des mesures protectionnistes et des frictions géopolitiques. L'inflation mondiale poursuit son ralentissement et atteint 5,7 % en 2024 après 6,7 % en 2023 et le pic à 8,7 % de 2022. Pour les années 2025 et 2026, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +2,8 % et +3,0 %) ainsi que l'inflation (+4,3 % en 2025 et +3,6 % en 2026) selon les prévisions du FMI. Plusieurs incertitudes pourraient infléchir ce scénario, notamment les tensions commerciales et l'évolution des prix des matières premières à la baisse alors que l'inflation des produits alimentaires pourrait s'intensifier en raison de la dégradation des conditions climatiques.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 1,8 % en 2024. Celle-ci est encore principalement tirée par la croissance du PIB des États-Unis à 2,8 % sur l'année, portée par une consommation des ménages robuste et un marché du travail dynamique. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 0,9 % en 2024 avec des écarts importants entre les pays (-0,2 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,1 % en France, et +3,2 % en Espagne). L'activité économique s'est redressée au Royaume-Uni (+1,1 %) et elle a été atone au Japon (+0,1 % après +1,5 % en 2023).

Pour 2025, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,4 % dans les économies avancées. Le ralentissement de l'inflation, en particulier sur les matières premières, et le desserrement progressif de la politique monétaire devraient participer à soutenir l'activité économique. Les récentes annonces de nouveaux droits de douanes par l'administration Trump poussent le FMI à réduire ses prévisions de croissance aux États-Unis en 2025 (+1,8 % dans son rapport d'avril contre +2,7 % dans celui de janvier). Il en va de même pour la zone euro où la croissance en 2025 est estimée par le FMI à 0,8 % dans son dernier rapport contre 1,0 % trois mois plus tôt. Dans le détail, cette dernière publication anticipe une stagnation de l'économie allemande en 2025 (+0,0 %) et des hausses de 0,4 % pour l'Italie et 2,5 % pour l'Espagne. En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,7 % en 2025. Au Royaume-Uni le PIB devrait continuer de progresser au même rythme qu'en 2024 avec une hausse de 1,1 % en 2025. Au Japon, la progression du PIB devrait légèrement s'accélérer selon le FMI (+0,6 % pour 2025).

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,3 % en 2024. Elle a été particulièrement dynamique en Inde (+6,5 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %). Au Brésil, la hausse du PIB s'est élevée à 3,4 % et en Russie la croissance a été plus ferme (+4,1 %). En 2025, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,7 % dans ce groupe de pays, avec un ralentissement de la croissance en Russie (+1,5 %) et au Brésil (+2,0 %) et une activité légèrement moins intense en Inde (+6,2 %) et en Chine (+4,0 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 23 avril 2025.



L'activité touristique connaît un nouvel essor

Moteur de la croissance à Saint-Martin, l'activité touristique poursuit son redressement en 2024. La fréquentation touristique de la partie française s'élève à 97,4 % de son niveau de 2019 et à 92,9 % de celui de 2016, avec une progression modérée de 0,6 % sur un an (après +5,7 % en 2023). La partie hollandaise, qui bénéficie d'infrastructures portuaires et aéroportuaires modernisées et majeures, capte 94,6 % des touristes arrivant sur l'île et bénéficie d'une offre d'hébergements touristiques trois à quatre fois supérieure à celle de la partie française.



Un secteur du BTP en perte de vitesse

Étroitement lié au dynamisme économique et touristique de l'île, le BTP reste un pilier de l'économie saint-martinoise mais peine à redémarrer en 2024. La consommation de ciment chute (-83,7 % sur un an), après des achats spéculatifs fin 2022 et début 2023. Les effectifs salariés demeurent toutefois stables. À moyen terme, la relance du secteur devrait s'appuyer sur le Programme local de l'habitat (2025–2030) adopté par la Collectivité ainsi que sur plusieurs projets de construction d'envergure.



Le trafic maritime et aérien poursuit sa dynamique de reprise

Le secteur des transports prolonge sa dynamique de croissance : le trafic maritime avec les îles voisines (Saint-Barthélemy et Anguilla) augmente de 22,5 % et la croisière, avec 1 378 452 passagers débarqués sur l'île (en quasi-totalité du côté hollandais), retrouve à 84 % son niveau de 2019 et à 82 % celui de 2016. Quant aux arrivées aériennes, elles s'élèvent à 577 818 passagers (dont 104 686 à l'aéroport de Grand-Case, côté français), toujours au-dessus du niveau pré-Covid, mais encore en retrait par rapport à celui d'avant-Irma (635 610 passagers). De leur côté, les volumes de marchandises traités sont relativement stables par rapport à 2023 (+1,4 %).



Le marché de l'emploi s'améliore légèrement

Entre 2012 et 2022, la population active de Saint-Martin recule de 10,2 %, conséquence du déclin démographique, malgré un taux d'activité (75,8 %) et d'emploi (54 %) en légère hausse. Après Irma et la crise sanitaire, l'emploi salarié privé retrouve une dynamique positive pour atteindre 7 696 postes fin 2024 (+0,7 %), avec une économie largement tertiaisée (85 % des emplois) et un commerce/hébergement-restauration prépondérants. La structure des emplois reste proche de celle de la Guadeloupe, avec quatre postes sur cinq occupés par des salariés. La demande d'emploi repart toutefois à la hausse fin 2024, surtout chez les jeunes, et les difficultés de recrutement touchent 41 % des projets, particulièrement dans le commerce. Le taux de chômage reste élevé, s'établissant en moyenne à 28,8 % de la population active contre 7,3 % en France (hors Mayotte) en 2022.



Une population stable en 2022 : un tournant après six ans de déclin

En 2022, Saint-Martin compte 31 496 habitants, un chiffre quasi stable (-0,1 %) après six ans de déclin (-2,1 % par an depuis 2016). Cette tendance passée résulte d'un solde migratoire très négatif (-3,2 %), supérieur au solde naturel positif mais en baisse (+1,1 %). La population vieillit : en dix ans, la part des moins de 24 ans recule de 40,8 % à 34,6 %, tandis que celle des 55 ans et plus grimpe de 14,5 % à 24,4 %. La population immigrée représente 30,3 % des résidents, très présente dans les emplois d'ouvriers (48 %) et d'employés (41,7 %). À l'inverse, la partie néerlandaise progresse régulièrement (+1,8 % par an depuis 2012) et atteint environ 42 000 habitants en 2022.



Des finances en amélioration, mais des investissements massifs nécessaires pour moderniser les infrastructures

En 2024, la Collectivité de Saint-Martin améliore sa situation budgétaire avec une hausse marquée des recettes (+21,2 %) et un résultat positif de 5,7 M€, après un déficit de 24,3 M€ en 2023. L'augmentation des recettes d'investissement (+55,2 M€) permet de financer

un programme de 85 M€ en 2025, concentré sur la construction des collèges 900 de La Savanne (42,2 M€) et 600 au Quartier d'Orléans (24 M€), ainsi que sur des projets structurants comme l'abattoir de Grand-Case et l'enfouissement des réseaux. Ces investissements visent à moderniser les infrastructures publiques et à soutenir le développement économique et social du territoire.

Une activité bancaire en perte de vitesse



Une activité de crédit en ralentissement

À fin 2024, l'encours de crédits à Saint-Martin s'établit à 484,1 M€. Les crédits d'exploitation sont en repli pour la troisième année consécutive (-7,6 %), conséquence du remboursement progressif des PGE. À l'inverse, les crédits à l'habitat et immobiliers ainsi que les crédits à la consommation progressent moins rapidement qu'en 2023 (respectivement +3,6 % et +7,0 %). Enfin, la sinistralité progresse : les créances douteuses atteignent 10,3 M€, soit un taux de 2,1 % (1,5 % en 2023).



Le niveau des actifs financiers baisse

Les actifs financiers sont en retrait à Saint-Martin et s'établissent à 529,4 millions d'euros (-5,4 % sur un an). Leur niveau demeure toutefois supérieur à celui d'avant-crise sanitaire. Les dépôts à vue reculent de 6,1 %, tandis que les placements liquides ou à court terme diminuent de 4,3 % et que l'épargne à long terme est quasi-stable à -0,1 %. Par types d'agents, les dépôts des entreprises contribuent principalement au ralentissement observé en 2024. L'encours se replie pour la troisième année consécutive (-16,7 %). A contrario, la collecte des actifs financiers auprès des ménages poursuit sa croissance (+3,0 %) et l'encours des actifs financiers des « autres agents » est plus dynamique qu'en 2023 (+34,3 %).

Perspectives 2025 : un territoire en transformation

En 2025, Saint-Martin poursuit sa modernisation grâce à plusieurs chantiers d'envergure. La construction de la cité administrative et judiciaire de Marigot (38,8 M€), des collèges de La Savane et du Quartier d'Orléans, ainsi que la reconstruction des équipements socioculturels de Sandy Ground (11,8 M€) et de Grand-Case (9,3 M€). À cela s'ajoute la création d'un centre technique de prévention et de gestion des risques (13 M€).

Le tourisme, moteur de l'économie locale, se renforce avec la réouverture, en 2025, du Beach Hôtel, rebaptisé The Whimsy Hotel & Spa (165 chambres, dont 40 suites), premier établissement MGallery Collection d'Accor (32 M€) et le développement de la croisière haut de gamme. Le dispositif de « staycation » relancé en 2024 démontre également une volonté de développer le tourisme auprès des résidents.

Le port de Galisbay, infrastructure stratégique de la partie française, bénéficie déjà de 3,2 M€ pour réhabiliter sa plateforme logistique et prépare un vaste programme d'expansion estimé à 143 M€, prévu pour 2026-2028. Ce projet intervient toutefois dans un contexte marqué par la suppression de la ligne directe « Le Havre-Philipsburg » par la CMA-CGM, une décision qui allonge les délais d'approvisionnement.

Ces investissements, publics et privés, devraient soutenir l'activité. Toutefois, la réussite de cette relance dépendra de la modernisation des infrastructures d'eau et d'énergie, et de la capacité à répondre aux défis démographiques et sociaux d'un territoire atypique.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



Vue aérienne du port de commerce de Saint-Martin © Établissement portuaire de Saint-Martin



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 1 - LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT

RISQUES CLIMATIQUES : LES TERRITOIRES ULTRAMARINS EN PREMIÈRE LIGNE

Les territoires d'Outre-mer, du fait de leurs caractéristiques géographiques, sont les territoires français les plus exposés aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à des activités vulnérables au climat, telles que l'agriculture, la pêche et le tourisme. Ces territoires abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète et incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique.

Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures conjuguée à l'acidification des océans, la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur devraient être de plus en plus fréquents. Les relevés de Météo France, exploités par France Info Data, révèlent qu'en moyenne sur les stations ultramarines, 91 % des jours de l'année 2024 affichent des températures plus élevées que la moyenne des températures relevées entre 1971 et 2000 (contre 73 % dans l'Hexagone). Cette hausse des températures, qui concerne aussi les océans, est à l'origine de deux phénomènes préoccupants. D'une part, les échouages massifs des algues sargasses, aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane, qui entraînent l'émanation d'un volume inquiétant de deux gaz¹ toxiques et pestilentiels, impactant directement la santé des habitants et la fréquentation touristique. D'autre part, le blanchissement des coraux. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs sont dégradés ou très dégradés selon le bilan 2020 réalisé par l'IFRECOR². Cette évolution est inquiétante, d'autant que le GIEC prévoit la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à +2°C. Or, ces récifs sont essentiels aux secteurs de la pêche et du tourisme, puisque leur disparition affecte directement les stocks de ressources halieutiques. Ils permettent aussi de protéger les espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes.

La montée du niveau des mers a déjà un impact sur les zones basses de certaines îles, à Miquelon par exemple, le village d'environ 600 habitants va être déplacé. La question de relocalisation se pose également en Guadeloupe et en Martinique, où l'adaptation au phénomène d'érosion du littoral concerne respectivement 38 % et 50 % des communes³. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols excessive qui réduira la production agricole de ces territoires.

Le GIEC indique que les événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations vont s'intensifier avec le changement climatique avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. L'année 2024 a notamment été marquée par le cyclone Chido à Mayotte et les dégâts qu'il a provoqué. Suite à l'Ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance avait annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

À l'heure où les atolls de Tuamotu en Polynésie française et celui d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose. Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Actuellement, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Le nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique publié en mars 2025 place les territoires ultramarins « en première ligne des effets du changement climatique ». Ainsi, les mesures présentées s'accompagnent d'une priorité d'action pour les enjeux spécifiques des Outre-mer comme la question de l'adaptation des logements à la chaleur, de l'approvisionnement en eau, de la biodiversité ou encore de l'agriculture et la pêche, en particulier sur les sujets de souveraineté alimentaire.

¹ Ammoniac (NH₃) et Sulfure d'hydrogène (H₂S).

² Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

³ Décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont les actions en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral. Respectivement 12 communes sur 32 et 17 communes sur 34 sont concernées en Guadeloupe et en Martinique par ce décret.

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km², dont la partie française est de 53 km². Elle est composée de deux zones, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 mètres d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

2. CLIMAT

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. La faible pluviométrie est un facteur limitant pour le développement de l'agriculture sur l'île ; en revanche, elle a favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C et supérieure à 32°C.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche, appelée carême, de décembre à mai et une saison pluvieuse, appelée hivernage, de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Martin a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar. L'année 2010 a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de catégorie 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant de nombreux dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a dévasté les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, avec des vents soutenus de plus de 300 km/h, et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence⁴. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 31 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Martin, contre 5 % à Saint-Barthélemy. La part des bâtiments peu ou pas endommagés est de 47 % du parc de l'île, tandis

⁴ Cf. encadré « Les mesures des pouvoirs publics post-Irma », IEDOM, Rapport Annuel 2020.

qu'elle est de 84 % à Saint-Barthélemy. Les dommages plus importants à Saint-Martin s'expliquent notamment par l'impact sur les bâtiments localisés dans les zones à risque.

SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Martin lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Colonisée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors définitivement occupée par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux Saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Phillipsburg) et une partie française au nord (53 km², siège de la préfecture des « îles du Nord » à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais aient été désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

En 1963, l'île devient une sous-préfecture. C'est aussi l'année de l'arrivée du premier établissement bancaire (Crédit agricole).

Saint-Martin devient une collectivité d'outre-mer après le référendum du 7 décembre 2003. 76,17 % des votes sont à faveur de l'évolution en collectivité d'outre-mer (au titre de l'article 74 de la constitution). La loi organique créant la collectivité d'outre-mer est promulguée le 21 février 2007, mettant fin au rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947.

Le premier conseil territorial de la COM est constitué le 15 juillet 2007.

Suite aux dernières élections territoriales de mars 2022, Louis MUSSINGTON est devenu le Président du Conseil territorial, succédant à Daniel GIBBS (2017-2022).

SECTION 3 - CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République⁵. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Martin est désormais distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1. UNE EVOLUTION STATUAIRE ATTENDUE

Jusqu'en février 2007, l'île de Saint-Martin était rattachée, en qualité de commune, au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative et ce, malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté par les élus de l'île dans les années 1980-90, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre 2003, une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité⁶.

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes existantes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % des suffrages exprimés à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

L'île de Saint-Martin ne relève ainsi que d'une seule collectivité territoriale. Le transfert de compétences s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexes.

⁵ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

⁶ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité⁷, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Martin est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans⁸), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre, entre autres, les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation, un certain nombre d'instances sont prévues :

- un Conseil économique, social et culturel (CESC), composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est consulté, obligatoirement et préalablement, sur tous les projets de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture saint-martinoises. Il rend un avis sur les résultats de leur mise en œuvre.
- des Conseils de quartier sont également consultés pour les opérations ou projets d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique (code Insee) de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy. Néanmoins, le code 97801 est utilisé par les applications nécessitant une codification à cinq chiffres et le code postal reste le 97150.

1.3. LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Martin est régie par le principe d'identité législative⁹. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines, et notamment en matière sociale et de droit du travail. Les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont

⁷ L'État conserve les matières régaliennes énumérées dans la Constitution.

⁸ Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du Conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste ayant obtenu le plus de voix.

⁹ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4. LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La Collectivité de Saint-Martin (COM de Saint-Martin) exerce l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente, depuis 2008, en matière de fiscalité (impôts, droits et taxes), de circulation routière et de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité. Depuis 2012, la Collectivité de Saint-Martin a récupéré les compétences suivantes : l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie. Enfin, dans la perspective d'un transfert ultérieur de la compétence « Environnement », la loi organique du 21 février 2007 a prévu une habilitation permanente du Conseil territorial, lequel est donc habilité à adapter aux caractéristiques et aux contraintes particulières de la Collectivité les lois et règlements en matière d'environnement.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, éducation, santé, politique de l'emploi, droit du travail, hébergement d'urgence, aide alimentaire, délivrance des titres de séjour, contrôle transfrontière, etc) ; d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent Berton occupe ce poste. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. La présence de l'État est également matérialisée par un service de l'Éducation nationale dirigé par un vice-recteur, une délégation territoriale de l'Agence de santé, un Centre des finances publiques, plusieurs implantations des forces de sécurité (gendarmerie, police, douanes).

Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi de découpage électoral du 23 février 2010, un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy existe depuis les élections législatives de 2012. Le 18 juin 2022, Frantz Gumbs a été élu à cette fonction. Saint-Martin dispose également d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. Depuis septembre 2020, le mandat est occupé par Annick Petrus.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques ¹⁰ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer (DROM) et Saint-Martin. Le second est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution (sauf Saint-Martin) ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union européenne compte désormais neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du

¹⁰ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

Portugal et les cinq départements français d’Outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que la Collectivité d’Outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l’Union et leur régime prévoit, à ce titre, l’applicabilité de principe de l’ensemble du droit communautaire, notamment dans le domaine bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie, etc.), reconnues par l’article 349 du Traité de Lisbonne (2009). Ainsi, l’UE admet par exemple un régime fiscal particulier comme l’octroi de mer, le maintien de zones franches et d’entrepôts francs en matière de pêche, des aides d’État avec notamment les aides, notamment fiscales, aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d’Outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers massifs (fonds structurels, relance post-Covid en 2021 avec le programme REACT-UE) au titre de la politique régionale de l’UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel et le rattrapage des régions les moins développées¹¹ de l’Union. Le principe selon lequel la détermination des enveloppes destinées à l’aide ne trouve pas d’application dans le cas de Saint-Martin, puisque l’Insee ne publie quasiment aucune statistique relative à la Collectivité de Saint-Martin qui permettrait une évaluation plus juste et véritable de ses besoins.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le premier pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue (en particulier à travers le développement d’une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l’accès aux technologies numériques.

La Collectivité de Saint-Martin est une RUP depuis 2009. Il s’agit de la seule collectivité d’Outre-mer régie par l’article 74 à être RUP, les autres étant PTOM. Si ce statut lui permet notamment de bénéficier des fonds structurels européens, l’application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays et territoires voisins (notamment par l’application de normes techniques communautaires coûteuses). La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Côté hollandais, Sint Maarten, qui appartenait à l’ancien État autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu, à l’instar de Curaçao et d’Aruba, un État au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010. Au regard de l’Union européenne, Sint Maarten est, contrairement à Saint-Martin, un PTOM.

¹¹ En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d’une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétences a été réalisé. Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau fiscal, une convention de moyens a été signée en mars 2008 même si, durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'État, toujours compétent en matière de recouvrement. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie de la Collectivité en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. La convention fiscale signée par le Préfet délégué - au nom de l'État - et le Président Gumbs, en décembre 2010, précise le régime d'autonomie de la Collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée nationale et publiée officiellement en juin 2011. Le Conseil constitutionnel a d'autre part validé, le 21 janvier 2010, deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil territorial a adopté la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009. Entrée en vigueur en août 2010, il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires général qui concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Le 1^{er} juillet 2012, son taux est passé de 2 % à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. Le 1^{er} février 2013, il a connu la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. En octobre 2014, le taux de TGCA à 4 % est généralisé à l'ensemble des ventes au détail de marchandises et des prestations de services¹².

Sur le plan économique, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique, etc.), plusieurs établissements publics, dont l'Office du tourisme, le port et l'Établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM) ont été créés. Le Conseil territorial et le Conseil économique social et culturel ont, par la suite, mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) le 10 juillet 2009. Depuis janvier 2014, la CCISM dispose de compétences élargies : outre son rôle de Chambre d'industrie et de commerce, elle assume également les rôles de Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture.

La Collectivité a aussi institué un Code du tourisme et un Schéma d'aménagement et de développement touristique adopté en 2010 et révisé en 2014. Ce dernier, valable pour la période 2010-2015, a servi de socle à une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin et sur les actions promotionnelles à mener. Il a été remplacé en novembre 2017 par le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction couvrant la période 2017-2027. Cette nouvelle stratégie de la Collectivité s'articule autour de sept axes :

¹² Source : Department of Statistics Sint Maarten.

- « une organisation proactive pour animer le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- une communication proactive pour accompagner le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- la reconstruction du parc d'hébergement haut de gamme ;
- favoriser et accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- la création du code du tourisme de Saint-Martin ;
- une politique de durabilité pour les générations futures ;
- une politique de projets structurants. »

4. LA COOPÉRATION ENTRE SAINT-MARTIN ET SINT MAARTEN

Du fait de la proximité entre les territoires de Saint-Martin et Sint-Maarten, de nombreux enjeux communs font l'objet d'une coopération renforcée. En particulier, des initiatives existent dans des domaines tels que la sécurité, la santé, le social, l'éducation ou l'aménagement.

Une coopération déjà ancienne

Pour rappel, la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten débute en 1648 avec la signature du traité de Concordia qui, outre la définition des souverainetés française et hollandaise sur l'île, instaure une libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble de l'île. L'accord est étendu à la chasse, la pêche, à l'exploitation commune des salines et à l'extradition des délinquants par la convention franco-hollandaise de 1839.

Plus récemment, le 12 octobre 2010, la France a ratifié l'accord franco-néerlandais d'assistance mutuelle et de coopération des administrations douanières à Saint-Martin. Les échanges initialement informels entre les deux parties de l'île se sont officialisés par le biais d'une instance de dialogue régulière. La première commission de coopération s'est réunie le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l'égide du Préfet, du Président de la Collectivité et du Premier ministre de Sint-Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d'intérêt commun.

Depuis 2014, la coopération s'est structurée autour des réunions quadripartites (*République française, Royaume des Pays-bas, Collectivité de Saint-Martin et Gouvernement de Sint-Maarten*)

La coopération entre les autorités locales a, malgré cela, eu du mal à se formaliser, compte tenu de l'asymétrie des compétences entre les deux parties de l'île et du manque de clarté concernant la répartition des compétences avec les autorités centrales. Pour y pallier, les autorités de La Haye organisent depuis 2014 une réunion quadripartite (France, Pays-Bas, Sint Maarten et Saint-Martin) annuelle afin de relancer la coopération.

Les échanges liés à la reconstruction post-Irma ont renforcé la collaboration sur les aspects sécuritaires et sanitaires. Cette coopération a donné lieu à la signature d'un memorandum of understanding (MOU ou Arrangement Administratif) pour la promotion touristique de l'île à travers l'échange d'informations sur l'avancée des travaux de reconstruction des structures touristiques, portuaires et aéroportuaires. La coopération avec la partie hollandaise Sint-Maarten s'est intensifiée avec des réunions régulières de concertation de la cellule d'urgence Q4 (France, Hollande, Saint-Martin et Sint Maarten) en 2018 et 2019.

Ces différentes rencontres ont permis de formuler des propositions concrètes de collaboration en matière de reconstruction, de lutte contre l'immigration illégale, de gestion des déchets et de liaisons maritimes. Sur la base de ces propositions, des décisions ont été prises lors de la 4^e réunion quadripartite qui s'est tenue le 28 juin 2018 à Paris. Un accord de fonctionnement coopératif a été entériné concernant la gestion de crise, afin de coordonner des actions communes visant à alerter et à communiquer avec la population. En temps de crise, les moyens d'intervention d'urgence seront mutualisés. Pour faciliter la traçabilité des biens, les parties se sont engagées à communiquer les données d'importations et d'exportations de marchandises réceptionnées sur une partie de l'île puis acheminées vers l'autre partie de l'île. Concernant l'immigration illégale, les parties se sont engagées à accentuer les contrôles. La coopération policière et judiciaire sera également renforcée, tout comme l'échange d'informations pour lutter contre la fraude aux prestations sociales.

Aujourd'hui, une collaboration renforcée existe, en marge des réunions Q4

En vue de faciliter les échanges sur des sujets de coopération et afin de créer des échanges plus réguliers, en complément des réunions Q4, des réunions bilatérales entre le Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et la Première ministre du gouvernement de Sint-Maarten ont été mises en place depuis mars 2021. Celles-ci permettent d'échanger sur les sujets de coopération quotidienne et les avancées des projets structurants partagés par les deux parties de l'île. Le Président de la Collectivité est associé à ces échanges lorsque les sujets concernent ses compétences.

Ces échanges ont permis la création de procédures visant à une meilleure coordination en matière de gestion de crise et d'évènements attirant un public important sur les deux territoires. Ils permettent également un suivi plus fin des différents financements engagés dans des projets communs. Ils contribuent enfin à des échanges permettant de lever rapidement les difficultés liées à l'existence de normes et de procédures différentes sur les deux parties de l'île. Au-delà, ces réunions de coopération maintiennent un lien direct entre le Préfet et la Première ministre qui contribue à une meilleure réactivité et compréhension commune face aux enjeux de l'île de Saint-Martin.

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA GUADELOUPE



Déchargement d'un bateau au port de commerce de Saint-Martin © Établissement portuaire de Saint-Martin



SECTION 1 – LA POPULATION

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

UNE POPULATION STABLE EN 2022 : UN TOURNANT APRÈS SIX ANS DE DÉCLIN

En 2022, la population de Saint-Martin atteint 31 496 habitants¹³, affichant une certaine stabilité sur un an (-0,1 %, soit 19 individus en moins). Ce léger repli marque une rupture dans une dynamique de déclin amorcée en 2016.

En effet, la population saint-martinoise diminuait en moyenne par an de 2,1 % entre 2016 et 2022, soit une perte annuelle de 708 habitants. Cette baisse s'explique essentiellement par un solde migratoire négatif (-3,2 % sur la période), couplé à un solde naturel qui reste positif (1,1 %), mais s'amenuise progressivement au fil des années.

Croissance, ralentissement et stagnation : lecture chronologique de la population saint-martinoise

L'évolution démographique de Saint-Martin est étroitement liée au solde des entrées et sorties du territoire. À partir des années 1980, la population de l'île connaît une forte croissance, portée par le développement des secteurs de l'immobilier et du tourisme, qui entraîne d'importants besoins en main-d'œuvre. Cette dynamique engendre une immigration massive, en particulier en provenance d'Haïti. Entre 1982 et 1990, la population est ainsi multipliée par 3,5 (+20 500 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de +17,1 %).

À partir des années 1990, cette croissance ralentit sensiblement. Le solde naturel devient alors le principal moteur de l'augmentation de la population, l'immigration massive s'étant atténuée.

Cependant, depuis le début des années 2010, un retournement de tendance s'opère. Le territoire connaît un solde migratoire devenu négatif : les départs, notamment de jeunes adultes partant pour leurs études ou à la recherche d'un emploi, excèdent désormais les arrivées. Jusqu'en 2012, le solde naturel suffisait encore à compenser ce déséquilibre. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En conséquence, la croissance démographique s'est fortement affaiblie, jusqu'à atteindre une certaine stagnation sur un an.

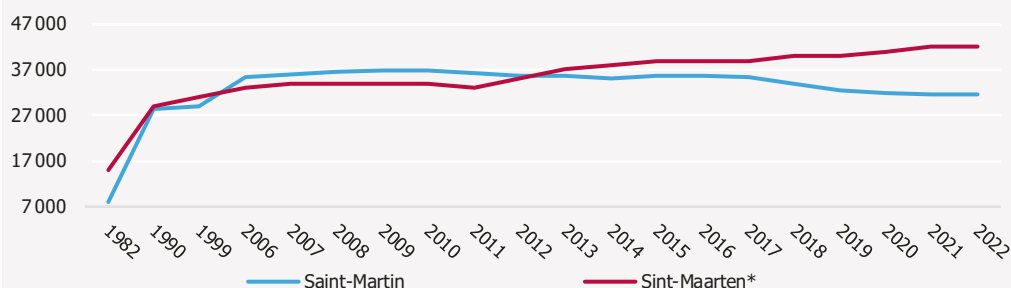
En 2022, Saint-Martin compte 31 496 habitants, soit une très légère baisse sur un an (-0,1 %, soit 19 individus en moins). Cette stabilité marque un tournant après six ans de déclin continu.

Alors que la partie française de l'île peine à retrouver une dynamique démographique positive, la partie néerlandaise suit une trajectoire bien différente. Depuis 2012, sa population continue d'augmenter, atteignant environ 42 000 habitants¹⁴ en 2022 (+1,8 % en moyenne annuelle depuis 2012). La densité y est également nettement plus élevée qu'en partie française atteignant environ 1 235,3 hab./km² en 2022, soit le double.

¹³ Source : Insee, Recensements de la population 2022, Etat civil.

¹⁴ Source : WorldData.info – Donnée arrondie au millier.

Évolution de la population



*Données arrondies au millier.

Sources : Insee, WorldData.info.

©IEDOM

Un solde naturel qui continue de s'affaiblir

Depuis la période 2006-2011, le nombre de naissances à Saint-Martin diminue progressivement. Entre 2016 et 2022, le taux moyen de natalité de Saint-Martin s'établit en moyenne à 15,9 ‰ (-4,3 points par rapport à la période précédente, 2011-2016). Malgré ce recul, ce taux demeure néanmoins élevé, et reste nettement supérieur à celui de la Guadeloupe (9,2 ‰ en 2024) et de la France entière (10,9 ‰ en 2021).

En parallèle, le taux moyen de mortalité s'établit à 4,8 ‰ sur la même période 2016-2022, en hausse par rapport à la période 2011-2016 (4,0 ‰). Cette augmentation s'inscrit dans une tendance à la hausse amorcée depuis le début des années 2010, en lien notamment avec le vieillissement de la population.

Ainsi, bien que le solde naturel reste positif, sa contribution à la croissance démographique se réduit progressivement. Sur la période 2016-2022, le nombre de naissances excède celui des décès de 2 256 individus, traduisant une dynamique naturelle encore favorable, mais de moins en moins capable de compenser les déséquilibres.

Ce ralentissement du solde naturel s'accompagne d'une détérioration marquée du solde migratoire, accentuant le déséquilibre démographique. Entre 2016-2022, le solde migratoire chute à -3,2 % pour la période contre -1,9 % pour la période précédente (2011-2016). Au total, 6 299 arrivées ont été enregistrées contre 12 805 départs, soit un déficit équivalant à plus d'un résident sur trois (36 %) ayant quitté le territoire au cours de la période. Cette intensification des départs contribue à fragiliser davantage la dynamique démographique du territoire, en réduisant la population active disponible et en pesant sur le développement économique local.

Indicateurs démographiques

	1982 (1)	1990 (2)	1999 (3)	2006 (4)	2011 (5)	2016 (6)	2022 (7)
Taux de natalité (‰)	36	27,2	25,0	26,7	22,7	20,2	15,9
Taux de mortalité (‰)	8,5	4,6	3,2	3,1	3,0	4,0	4,8
Taux annuel moyen de variation de la population (%)	3,7	17,1	0,2	2,8	0,6	-0,3	-2,1
- dû au solde naturel (%)	2,8	2,3	2,2	2,4	2,0	1,6	1,1
- dû au solde migratoire apparent (%)	0,9	14,8	-2,0	0,4	-1,4	-1,9	-3,2

(1) Moyenne 1975-1982 (2) Moyenne 1982-1990 (3) Moyenne 1990-1999 (4) Moyenne 1999-2006

(5) Moyenne 2006-2011 (6) Moyenne 2011-2016 (7) Moyenne 2016-2022

Sources : Insee, Recensements de la population 2022, Etat civil.

©IEDOM

Un profil démographique en transition : de jeune à vieillissant

La répartition par tranche d'âge en 2022 montre que 34,6 % de la population a entre 0 et 24 ans, 41,0 % entre 25 et 54 ans, et 24,4 % ont 55 ans ou plus. Comparativement, en 2012, 40,8 % de la population avait moins de 24 ans, 44,6 % entre 25 et 54 ans, et 14,5 % plus de 54 ans. Cette évolution sur dix ans souligne un certain vieillissement de la population, avec une augmentation notable des résidents de plus de 54 ans sur les dix dernières années.

Une part importante de population immigrée

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2022, 30,3 % des habitants de Saint-Martin sont issus de l'immigration. Plus d'un tiers de la population immigrée est sans activité professionnelle (29,1 %). Ceux étant professionnellement occupés sont essentiellement employés (26,3 % de la population immigrée) ou ouvriers (19,2 %). Ils représentent près de la moitié des ouvriers à Saint-Martin (48 %) et 41,7 % des employés.

Part de la population immigrée par catégorie socio-professionnelle en 2022

CSP	Population totale	Part de la CSP dans la population totale	Population immigrée	Part de la population immigrée par CSP	Part de la population non-immigrée par CSP
Agriculteurs exploitants	63	0,3%	19	30,3%	69,7%
Artisans, commerçants, ch	1 684	6,9%	556	33,0%	67,0%
Cadres et professions intell	1 130	4,6%	191	16,9%	83,1%
Professions intermédiaires	2 936	12,1%	482	16,4%	83,6%
Employés	5 714	23,5%	2 382	41,7%	58,3%
Ouvriers	3 635	15,0%	1 746	48,0%	52,0%
Retraités	2 759	11,4%	1 058	38,4%	61,6%
Sans activité	6 384	26,3%	2 638	41,3%	58,7%
Total	24 306	100%	9 072		

Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire.

©IEDOM

DÉFINITIONS

- Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.
- L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.
- Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.
- Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.
- Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.
- La **population immigrée** représente les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

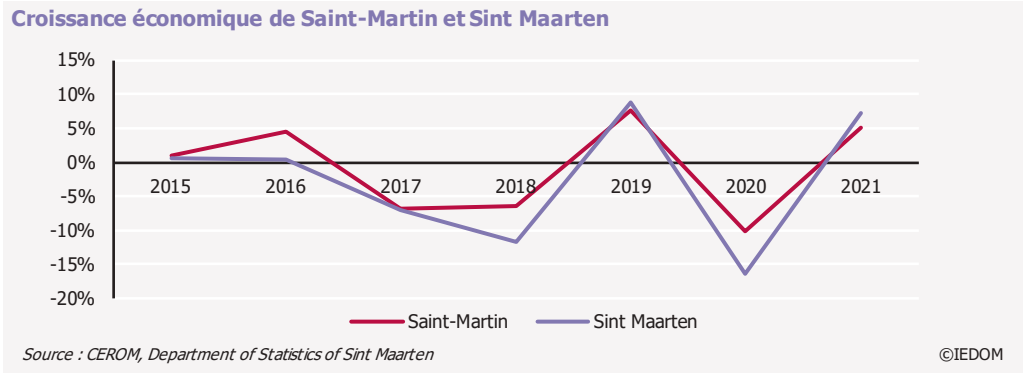
1. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin a été établi dans le cadre du partenariat CEROM¹⁵ en 2023. Le manque de données statistiques et le système d'informations statistiques de Saint-Martin ne permettent pas l'élaboration de comptes économiques. Une politique volontariste de la Collectivité (création de l'ITSEE) est mise en œuvre pour combler ce manque. Ainsi, Le PIB de Saint-Martin résulte d'une estimation. Par la suite, les données diffusées concernant le PIB et les valeurs ajoutées de Saint-Martin sont définitives pour les années antérieures à 2019, semi-définitives pour les années 2019 et 2020 et provisoires pour 2021.

1.1. LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Une croissance économique freinée par deux chocs majeurs

En 2019, le produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin s'élève à 549,9 millions d'euros, soit 6,3 % de moins qu'en 2014. Sur cette période, l'activité économique de l'île est freinée par le passage de l'ouragan Irma en 2017, puis par la crise sanitaire à partir de 2020. De 2014 à 2016, la croissance est soutenue (+ 2,7 % en moyenne par an). Elle recule brutalement en 2017 et 2018 suite au passage d'Irma. Après un timide rebond en 2019 (+6,5 %), elle chute de nouveau, en raison du ralentissement de l'activité économique durant la crise sanitaire : en 2020, le PIB de Saint-Martin diminue de 12,5 %. En 2021, la croissance repart à la hausse (+4,9 %), favorisée par des contraintes sanitaires moins restrictives. Cependant, la perte de PIB engendrée par les deux événements adverses de 2017 et 2020 n'est pas compensée. En 2021, le PIB de Saint-Martin reste inférieur de 17,2 % à celui de 2016.



¹⁵ Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Le PIB par habitant augmente sous l'effet de la baisse de la population

En 2019, le PIB par habitant s'élève à 17 800 €, en hausse de 1,6 % en moyenne par an depuis 2014. Cette évolution est due à une population en baisse : entre 2014 et 2019, elle diminue de 1,7 % en moyenne par an. Ce recul de la population, entamé en 2008 notamment en raison du départ des jeunes pour la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi, s'est accentué suite au passage de l'ouragan Irma. Il pourrait être moins marqué depuis.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

L'estimation du PIB de Saint-Martin est réalisée à partir de l'approche production du PIB. Cette approche, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB à partir de l'estimation des productivités sectorielles.

Jusqu'en 2016, les valeurs ajoutées par branche étaient évaluées à partir des données sur l'emploi par branche issues du recensement de la population (RP) réalisé par l'Insee et de la productivité par branche à Saint-Martin, estimée comme une combinaison de la productivité de Guadeloupe et de celle de Sint-Marten.

Depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017, la productivité de la Guadeloupe et celle de Saint-Martin ne sont plus comparables et la méthodologie a évolué. À partir de 2017, les valeurs ajoutées sont estimées à partir d'indicateurs sectoriels (emploi issu du recensement de la population, nombre de passagers aériens, production d'eau, d'électricité, compte de Sint-Marten).

1.2. LA VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2021, la valeur ajoutée de Saint-Martin est estimée à 546 921 millions €, en baisse de 6,3 % par rapport à 2014. Les services non marchands y contribuent pour un tiers. Les secteurs dépendant en partie de l'activité touristique (transports, hébergement et restauration et commerce) comptent pour 19,3 % de la valeur ajoutée. Les secteurs de l'immobilier et de la construction représentent respectivement 12,3 % et 6,5 % de la valeur ajoutée.

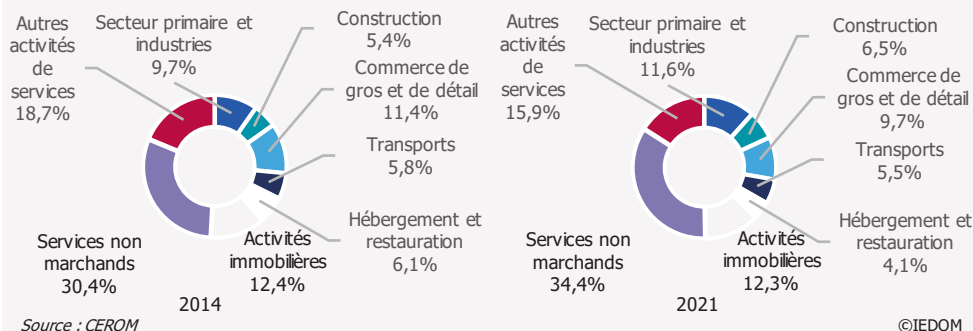
L'activité touristique touchée par les crises qui dynamisent la construction

L'ouragan Irma et la crise sanitaire ont particulièrement affecté l'activité touristique de Saint-Martin. Ainsi, les valeurs ajoutées des secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration et commerce s'inscrivent en baisse entre 2014 et 2021 (respectivement -11,1 %, -36,5 % et -20,7 %).

En parallèle, l'activité du secteur de la construction est dynamisée par les travaux de reconstruction engendrée par le passage d'Irma. Bien que ralentie par la crise sanitaire de 2020, elle s'inscrit en hausse en 2021. Entre 2014 et 2021, la valeur ajoutée du secteur de la construction progresse de 12,8 %.

Le secteur de l'industrie se développe entre 2014 et 2021 (+ 1,7 % en moyenne par an). En 2021, il représente 11,4 % de la valeur ajoutée (+ 1,9 point sur la période). Cette expansion est portée par le secteur de l'électricité et celui de l'eau et de la gestion des déchets dont la création de richesse connaît une croissance importante (respectivement + 3,7 % et + 4,9 % en moyenne par an entre 2014 et 2021). À contrario, l'industrie agroalimentaire et l'industrie manufacturière enregistrent une baisse de leur valeur ajoutée (respectivement - 3,4 % et - 5,5 % en moyenne par an sur la période), en lien avec une consommation des ménages en retrait.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Saint-Martin

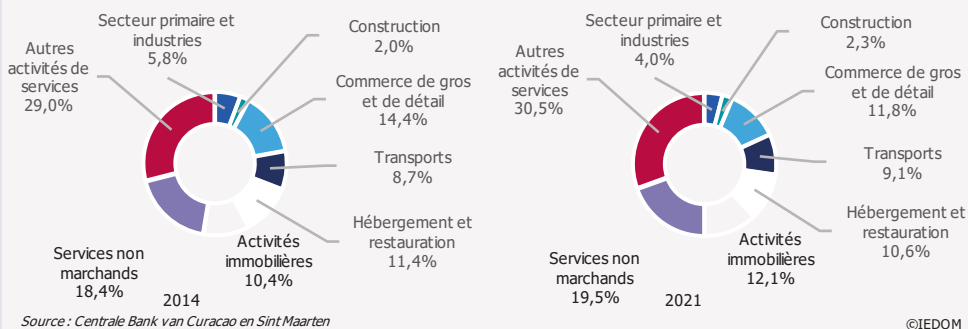


L'Économie de Sint-Maarten rebondit mieux qu'à Saint-Martin

Comme à Saint-Martin, l'ouragan Irma (2017-2018) et la pandémie de Covid-19 (2020-2021) ont lourdement pesé sur l'économie de Sint-Maarten. Le nombre de passagers aériens à l'aéroport de Juliana, très endommagé par le cyclone, s'est effondré et l'activité de croisière a chuté de plus de 90 % pendant la crise sanitaire.

Le PIB de Sint-Maarten reste 2 fois supérieur à celui de Saint-Martin, sur toute la période 2016-2021. Son évolution est un peu plus volatile, surtout après Irma, en raison d'une structure de l'économie davantage tournée vers les secteurs marchands, sensibles aux retournements conjoncturels, alors qu'elle est plus « administrée » côté français. Le PIB par habitant de Sint-Maarten, qui figure parmi les plus élevés de la Caraïbe, est supérieur en moyenne de 70 % à celui de Saint-Martin sur la période. Toutefois, il recule de 18 % entre 2016 et 2021 et l'écart avec la partie française passe de 89 % à 58 % en 5 ans. Ce resserrement résulte d'une évolution démographique qui diverge entre les 2 parties de l'île : la population de Sint Maarten augmente alors qu'elle décroît à Saint-Martin.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Sint-Maarten



2. L'EMPLOI ET CHÔMAGE

2.1. LA POPULATION ACTIVE

Une population active en baisse

Entre 2012 et 2022, la population active de Saint-Martin recule de 10,2 %, en raison du phénomène de décroissance démographique qui touche l'île depuis une décennie¹⁶. Les indicateurs du marché de l'emploi s'améliorent. En 2022, le taux d'activité¹⁷ augmente de 0,9 % et atteint 75,8 %. Le taux d'emploi¹⁸ augmente également de 2,8 points, pour s'établir à 54 %.

Répartition de la population active	2012		2022		Var. 2022/2012
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	11 797	66,7	11 312	71,2	-4,1%
Hommes	6 037	51,2	5 618	49,7	-6,9%
Femmes	5 759	48,8	5 694	50,3	-1,1%
Chômeurs	5 888	33,3	4 565	28,8	-22,5%
Hommes	2 319	39,4	1 889	41,4	-18,6%
Femmes	3 568	60,6	2 676	58,6	-25,0%
Total de la population active	17 684	100,0	15 877	100,0	-10,2%
Taux de chômage	33,3%	-	28,8%	-	-4,5 point
Hommes	27,8%	-	25,2%	-	-2,6 point
Femmes	38,3%	-	32,0%	-	-6,2 point

Champ: population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2022, exploitation principale.

©IEDOM

2.2. L'EMPLOI

Des effectifs salariés en hausse depuis 2021

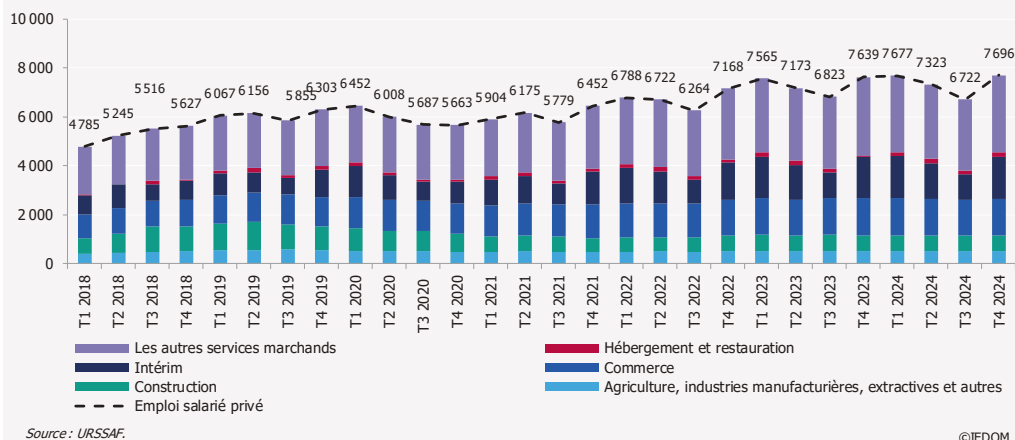
Après une diminution marquée fin 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, l'emploi salarié du secteur privé se redresse. Cette progression, amorcée dès 2018, enregistre toutefois un coup d'arrêt en 2020, en raison de l'impact économique de la crise sanitaire. Depuis 2021, les effectifs salariés du secteur privé retrouvent une dynamique à la hausse, dans un contexte économique plus favorable : fin décembre 2024, le nombre record de 7 696 salariés est enregistré, en hausse de 0,7 % sur un an (après +6,6 % fin 2023).

¹⁶ Cf. Chapitre II, section 1, « La population ».

¹⁷ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population des 15 à 64 ans.

¹⁸ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Emploi salarié privé à Saint-Martin



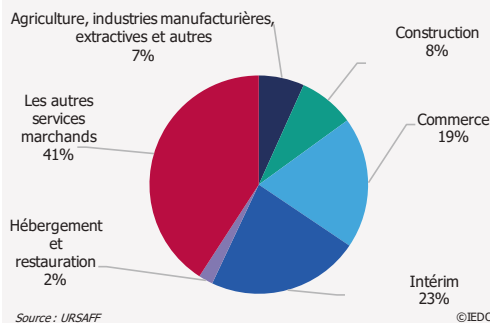
Des emplois concentrés sur le secteur tertiaire

À Saint-Martin, les emplois sont très concentrés sur le secteur tertiaire. Avant le passage de l'ouragan Irma en 2017, ce dernier s'adjudgeait à près de 90 % des effectifs du privé. L'important effort de reconstruction post-Irma a favorisé les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction : ses effectifs sont ainsi passés de 7,8 % de l'emploi salarié privé à fin 2017 à près de 18 % en 2018.

Depuis fin 2019 et l'avancée des travaux post-Irma, le poids du secteur de la construction dans l'emploi total tend à diminuer (8 % en 2024), et celui du secteur tertiaire augmente pour retrouver progressivement son niveau d'avant Irma. En 2024, il représente 85 % des emplois salariés du secteur privé. Le commerce et l'hébergement/restauration concentrent chacun un cinquième des effectifs (respectivement 19 % et 23 %), les autres services marchands en représentent 41 %.

Côté hollandais¹⁹, le secteur tertiaire concentre également la grande majorité des emplois. Les « autres services marchands » constituent le premier employeur (28,0 % des emplois), suivis des services non marchands (19 %) et du commerce (17 %). Le secteur de l'hébergement/restauration concentre à lui seul 16 % des emplois, en quatrième position des pourvoyeurs d'emplois.

Répartition de l'emploi salarié en 2024

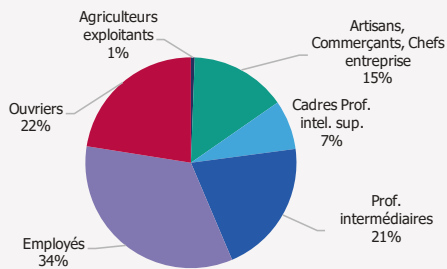


¹⁹ Source : STAT, Statistical yearbook 2017, dernières données disponibles.

Une majorité d'employés et de salariés

À Saint-Martin, la ventilation des emplois par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celle de la Guadeloupe. Les employés sont les plus représentés, occupant un tiers des emplois. Les professions intermédiaires comptent pour 21 % des emplois, tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 15 % des effectifs. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 7 % et celle des agriculteurs 1 %.

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale.

© IEDOM

Aussi, comme en Guadeloupe, quatre emplois sur cinq (81 %) à Saint-Martin sont des postes salariés. À Saint-Barthélemy, cette proportion est un peu plus réduite, à 71 %.

2.3. LE CHÔMAGE

Un niveau de chômage élevé

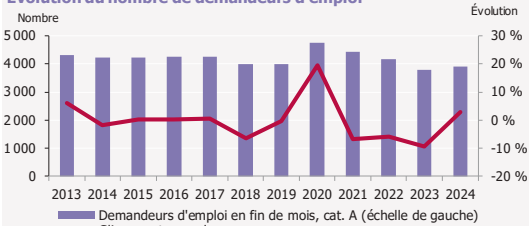
En 2022, 4 565 chômeurs sont recensés à Saint-Martin, soit un taux de chômage de 28,8 %. À Sint-Maarten, il est plus de trois fois inférieur, soit 8,6 % en 2022, selon les estimations de la CBCS²⁰. Comme à Saint-Barthélemy, le taux de chômage des femmes est plus élevé (32 %) que celui des hommes (25 %).

À l'échelle nationale et départementale, le taux de chômage est nettement plus élevé à Saint-Martin. En 2022, le taux de chômage s'établissait ainsi à 18,6 % en Guadeloupe ou encore à 7,3 % pour la France entière.

La demande d'emploi de catégorie A augmente

À fin décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 2,9 % sur un an pour atteindre 3 897 personnes. Cette évolution fait suite à une baisse en 2023 (-9,3 %). Le nombre de DEFM A augmente à la fois chez les hommes (+1,9 %) et chez les femmes (+4,4 %). Les jeunes demandeurs (moins de 25 ans) sont en forte hausse (+10,6 %), alors que les demandeurs seniors (50 ans et plus) diminuent (-1,4 %). Le nombre de DEFM de catégorie A, B et C²¹ est également en hausse (+2,8 % sur un an). Parmi eux, 41,4 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (un an ou plus)²².

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi



Source : DEETS-DEFM A, données brutes.

© IEDOM

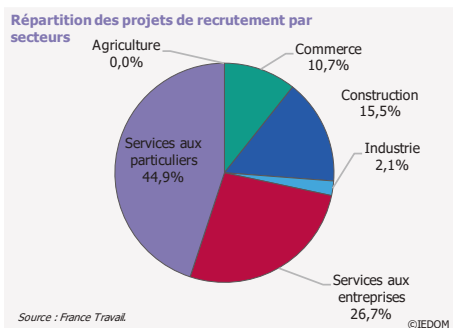
²⁰ Bulletin économique de la Centrale Bank van Curaçao & Sint-Maarten (CBCS), décembre 2024.

²¹ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

²² Depuis 2016, cette statistique est disponible uniquement pour le regroupement des catégories A, B et C.

Des difficultés de recrutement qui augmentent dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)²³, réalisée fin 2024 par le Crédoc et France Travail, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord diminuent de 5,1 % sur un an (après +4,2 % en 2023). Avec 1 870 projets de recrutements, ils demeurent supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 530 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Près de la moitié d'entre eux, concerne les services aux particuliers. En parallèle, les services aux entreprises et la construction concentrent respectivement 26,7 % et 15,5 % des projets de recrutements.



Selon l'enquête, les difficultés de recrutement augmentent : en 2024, 41 % des projets rencontrent des difficultés de recrutement, contre 39 % en 2023. Le secteur du commerce est le plus touché par les difficultés de recrutement (60 % en 2024). Néanmoins, les difficultés de recrutement diminuent dans le secteur de la construction (de 73 % des projets en 2023 à 40 % en 2024).

3. LES REVENUS ET SALAIRES

Suite au changement de statut de Saint-Martin le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux saint-martinois des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux saint-martinois sont les foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiants d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration de revenus nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la Collectivité.

Les résidents fiscaux de l'État souscrivent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)²⁴.

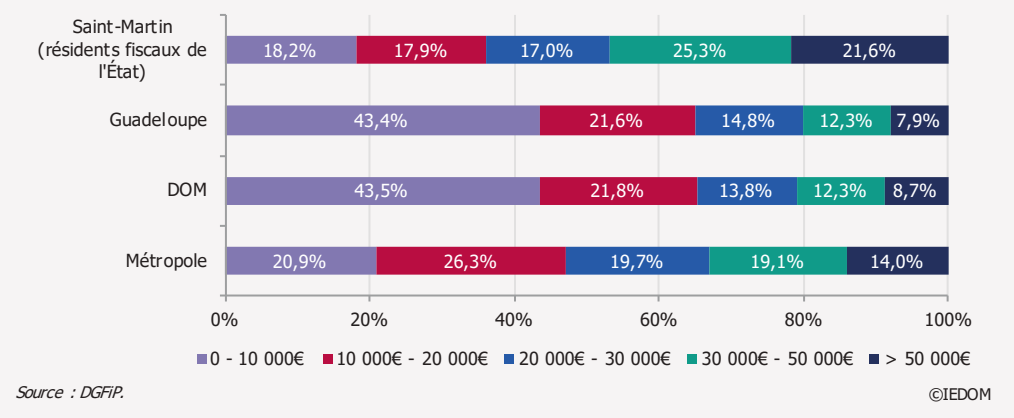
3.1. LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

En 2023, 1 525 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2022 ont été enregistrées pour les résidents fiscaux de l'État (1 757 en 2022, concernant les revenus de 2021). D'une année à l'autre, la répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence évolue peu.

²³ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2024, région Guadeloupe ».

²⁴ Depuis 2010, les résidents fiscaux de l'État effectuent également une déclaration de revenus auprès de la Collectivité, portant uniquement sur les revenus de source saint-martinoise.

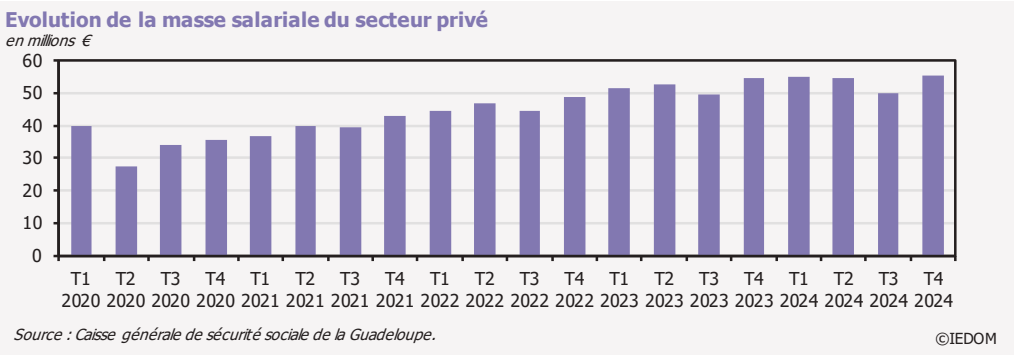
Répartition du nombre de foyers fiscaux de l'État par tranche de revenu fiscal de référence 2023 (revenus de 2022)



En 2023, un cinquième des résidents fiscaux de l'État (18,2 %) déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 €. Ils sont légèrement plus nombreux à déclarer plus de 50 000 € (21,6 %). Historiquement, la répartition des revenus des résidents fiscaux saint-martinois se rapproche davantage de celle des déclarations de la Guadeloupe et des DOM qui diffère fortement de celles des résidents fiscaux de l'État.

3.2. LA MASSE SALARIALE²⁵

En 2024, la masse salariale du secteur privé à Saint-Martin s'accroît : elle atteint 55,4 millions €, en hausse de 1,4 % par rapport à 2023. La hausse provient, pour l'essentiel, des salariés de l'hébergement et de la restauration (+3,8 % en glissement annuel), ainsi que ceux de l'intérim (+25,6 %). La masse salariale progresse également dans les industries et l'agriculture. Dans le secteur du commerce, celui du BTP et dans les autres services, elle évolue peu.



²⁵ Source : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

3.3. LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ²⁶

À fin novembre 2024, 7 915 foyers²⁷, soit 57,9 % de l'ensemble foyers, perçoivent au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au regard de leur situation familiale et/ou financière (7 844 à fin décembre 2023).

Les foyers bénéficiaires sont majoritairement des familles monoparentales (à 38,2 %) ou des couples avec au moins un enfant à charge (23,7 %). Les personnes seules représentent 32,5 % des allocataires. Par catégorie d'âge, un bénéficiaire sur deux est âgé de 30 à 49 ans, les personnes de plus de 50 ans et de moins de 29 ans représentant respectivement 37,2 % et 12,3. % des bénéficiaires.

²⁶ Source : Caisse d'allocations familiales, CAF.

²⁷ En 2021, l'Insee dénombre 13 662 ménages au sein de la Collectivité de Saint-Martin selon le recensement de la population (dernières données disponibles).

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA »²⁸ (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels²⁹. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée³⁰ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011³¹ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques). Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités d'attribution du RSA sont entrées en vigueur : chaque personne percevant le RSA doit désormais s'inscrire à France Travail et signer un contrat d'engagement précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

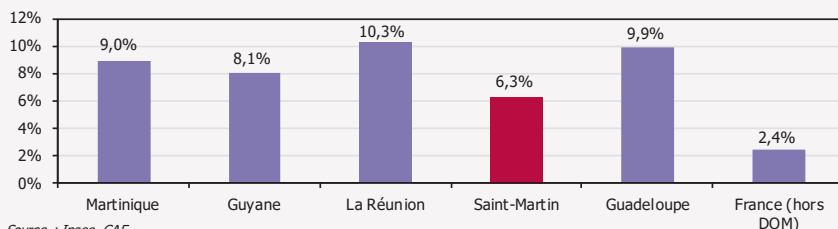
Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

À fin novembre 2024, 1 989 foyers, soit 14,5 % de l'ensemble des foyers, bénéficient du RSA à Saint-Martin (1 975 à fin décembre 2023). Le nombre de bénéficiaires du RSA représente 6,3 % de la population de Saint-Martin, soit une proportion nettement moins élevée qu'en Guadeloupe (10,3 %), Martinique, Guyane ou encore à La Réunion. En France (hors DOM), ce ratio atteint 2,4 %.

Part des bénéficiaires du RSA dans la population*

(Données au 30/11/2024)



Source : Insee, CAF.

* France et DOM : Moyenne des estimations de la population 2024 et 2025. Saint-Martin : Population légale 2022.

©IEDOM

Le RSA fait l'objet d'une revalorisation chaque année au 1^{er} avril. Durant la période post-covid marquée par les tensions inflationnistes, des revalorisations ponctuelles ont été effectuées. Depuis le 1^{er} avril 2025, le RSA pour une personne seule, dans l'hexagone et dans les DOM, est de 646,52 € par mois.

²⁸ Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

²⁹ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

³⁰ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008.

³¹ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010.

Les aides relatives à l'enfance et à la jeunesse

À fin octobre 2024, le nombre de foyers bénéficiaires au titre des allocations familiales s'élève à 4 408, en baisse sur les 5 dernières années.

Nombre de foyers bénéficiaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	Var. 24*/23
Allocations familiales	4 695	4 632	4 575	4 539	4 444	4 408	-0,8%
Allocations de rentrée scolaire	2 961	3 000	2 942	2 909	2 770	0 ¹	ns
Soutien familial	1 246	1 284	1 313	1 345	1 301	1 260	-3,2%
Complément familial	506	468	511	543	497	475	-4,4%
AEEH**	143	150	148	188	213	243	14,1%

¹Données 2024 non encore disponibles
ns : non significatif
Source : CAF ; *données au 30/11/2024 ; **AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

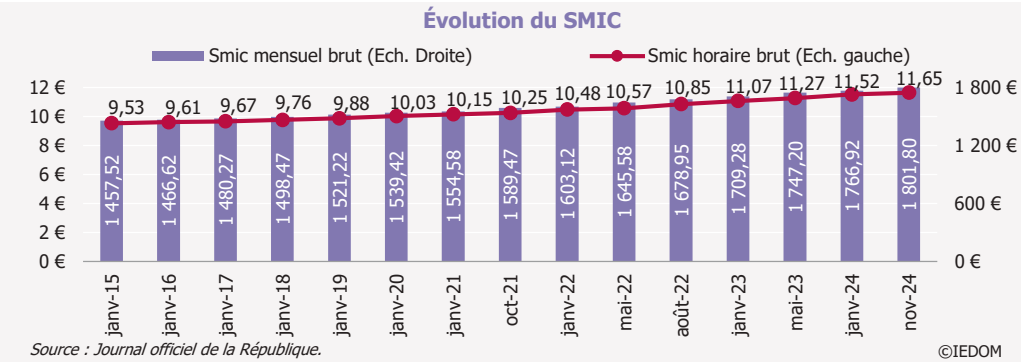
3.4. LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

En 2024, le SMIC est revalorisé deux fois en raison de l'inflation persistante. Le 1^{er} janvier 2024, le SMIC horaire est fixé à 11,65 €, avant d'être de nouveau revalorisé le 1^{er} novembre 2024 par anticipation. Ainsi, le SMIC mensuel brut équivaut à un salaire brut mensuel de 1 801,80 € (base 35 heures). Par rapport au mois de janvier, c'est une hausse de 2 %.



4. LES PRIX

UNE DÉCÉLÉRATION DE L'INFLATION MONDIALE

À l'échelle mondiale, l'inflation se poursuit, mais à un niveau inférieur par rapport à 2023. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)³² progresse en moyenne sur l'année de 2,0 % en 2024 contre 4,9 % en 2023 tandis qu'en Guadeloupe, il augmente de 2,6 % en moyenne, sur la même période. Saint-Martin n'échappe pas à ce contexte inflationniste. Beaucoup mettent également en avant la « double insularité » de l'île, qui pourrait exacerber l'impact de l'inflation transmise.

En 2022, la Collectivité de Saint-Martin est intégrée pour la première fois à l'« enquête de comparaison spatiale des prix » de l'Insee. Celle-ci permet une comparaison des prix à la consommation de l'île à ceux pratiqués dans l'hexagone. Par rapport à la France (hors DOM) en 2022, il en ressort des prix plus élevés de 12 % en moyen à Saint-Martin.

L'évolution des prix

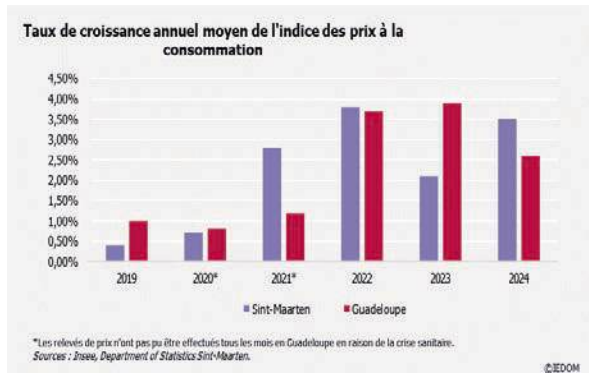
Saint-Martin ne publie pas d'indice des prix propre à la Collectivité. Toutefois, tous les agents économiques du territoire font part de leur ressenti de la hausse des prix.

À titre indicatif, en 2024, l'IPC progresse de 2,6 % en moyenne en Guadeloupe (après 3,9 % en 2023), et de 3,5 % à Sint-Maarten.

Des prix plus élevés qu'en France hexagonale

Dans son « enquête de comparaison spatiale des prix »³³, l'Insee constate qu'en 2022, les prix à la consommation sont plus élevés qu'en France (hors DOM) de 12 %, au sein de la Collectivité de Saint-Martin. Parmi les DOM, la Guadeloupe enregistre l'écart le plus élevé (+15,8 %), tandis que l'écart le plus faible est observé à La Réunion (+8,9 %). Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2015 dans les DOM, les écarts de prix s'accroissent.

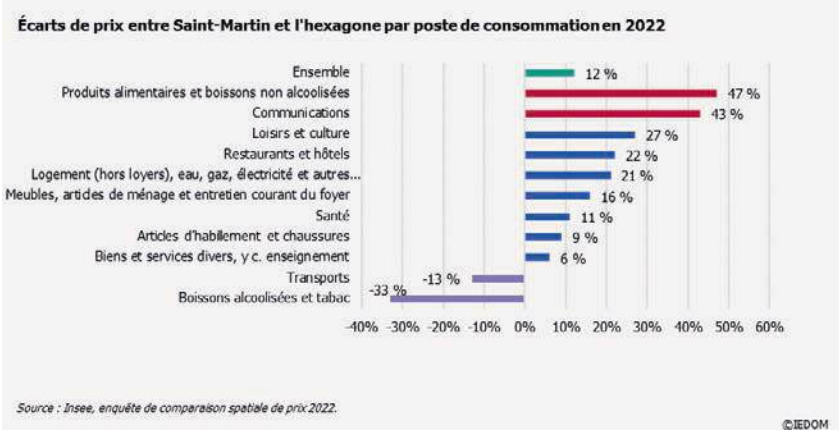
À Saint-Martin, les écarts de prix les plus élevés avec la France (hors DOM) se retrouvent dans les produits de l'alimentation, comme dans les DOM. En moyenne, les prix des produits alimentaires de la Collectivité sont 47 % plus chers en 2022. Les coûts liés à leur importation expliquent probablement une partie de ce surcoût. Les prix des services de communication à Saint-Martin sont aussi nettement plus élevés que dans l'hexagone (+43 %).



³² L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

³³ Depuis 2010 et selon une périodicité de 5 à 6 ans, l'Insee publie les résultats de son « enquête de comparaison spatiale des prix » entre la France (hors DOM) et les DOM. Elle permet d'évaluer les écarts de prix entre l'hexagone et les DOM en tenant compte des habitudes de consommation différentes sur les territoires. L'enquête qui était déjà réalisé en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte-inclut pour la première fois la Collectivité de Saint-Martin, à l'occasion des enquêtes de 2022 parues en juillet 2023.

Cependant, en raison d'une fiscalité particulière³⁴, les prix pour les boissons alcoolisées et le tabac (-33 %) et les transports (-13 %) sont en moyenne moins élevés dans la Collectivité. Contrairement aux DOM et à l'hexagone où les ventes d'alcool et de tabac sont soumises à divers droits et taxes spécifiques, à Saint-Martin, elles sont frappées uniquement par la Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaires (TGCA) dont le taux d'imposition est de 4 %. Dans le cas des services de transport, c'est la taxation des carburants qui contribue principalement à l'écart de prix : à Saint-Martin, ils sont taxés forfaitairement à 12 centimes d'€ par litre, quel que soit le carburant, alors que dans l'hexagone, la taxation représente environ 60 % du prix final.



Des outils de suivi des prix

Un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été officiellement installé en 2019 à Saint-Martin. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus à Saint-Martin.

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix (BQP) a été instauré en 2020 à Saint-Martin. En effet, institué par la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, le BQP est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires ultra-marins. L'objectif est de garantir aux consommateurs l'accès à une sélection de produits essentiels. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

En juillet 2024, il a été renouvelé pour la 5^e fois dans un contexte marqué par une inflation persistante. Deux enseignes ont accepté d'y participer, sur base du volontariat. Le dispositif prévoit un panier moyen constitué d'une soixantaine de produits pour un montant total de 120 €.

Par ailleurs, l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (ITSEE) a été créé en 2023 par le conseil territorial afin de doter Saint-Martin d'un outil de suivi renforcé de sa conjoncture locale. Parmi ses missions phares figure désormais la mise en place d'un indice des prix à la consommation (IPC) propre au territoire. Cet indice, dont la publication est attendue à

³⁴ Cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, « Le système fiscal ».

l'horizon 2025, permettra de mesurer l'évolution des prix à Saint-Martin, en s'appuyant sur un panier de biens et services représentatif des habitudes de consommation.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Depuis 2013, les statistiques d'échanges extérieurs de Saint-Martin sont intégrées dans celles de la Guadeloupe, sans possibilité de les isoler³⁵.

³⁵ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Martin est réalisée au chapitre 3, section 8, « Les transports », à partir des seules données portuaires.

SECTION 3 -LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN OEUVRE

1.1. LE RÔLE DE L'ÉTAT

À Saint-Martin, le budget alloué à la mise en œuvre des politiques publiques s'élève à 102,7 millions d'euros en autorisation d'engagements en 2025, hors dépenses fiscales. Ce montant est en hausse de 55 % par rapport à la loi de finances de 2024, alors que le budget global des Outre-mer diminue de 11 % en 2025. En dépit de cette évolution, Saint-Martin ne bénéficie que d'une part marginale de 0,5 % de l'ensemble des crédits de l'État engagés pour les départements et collectivités d'Outre-mer.

Autorisation d'engagement de l'État (en millions €)	Exécution 2023	LFI 2024	PLF 2025
Guadeloupe	3 277,4	3 151,1	2 632,3
Martinique	2 831,4	2 774,7	2 411,4
Guyane	3 356,6	3 069,2	2 761,4
La Réunion	7 113,7	7 194,1	6 504,3
Mayotte	1 783,3	1 910,1	1 574,7
Nouvelle-Calédonie	1 354,9	1 385,5	1 319,2
T.A.A.F	44,8	24,7	28,9
Saint-Barthélemy	3,8	3,8	28,8
Saint-Martin	58,1	66,1	102,7
Saint-Pierre-et-Miquelon	132,2	118,5	81,8
Wallis et Futuna	174,7	163,1	155,8
Polynésie Française	1 330,2	1 342,6	1 341,1
Non réparti	280,0	598,0	436,1
Total	21 741,1	21 801,6	19 378,5

Source : PLF2025 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer.

1.2. LES CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION ET LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT³⁶

Le contrat de convergence et de transformation (CCT) est le principal instrument de soutien financier de l'État à Saint-Martin.

La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, a remplacé les contrats de développement État-Région par les contrats de convergence et de transformation (CCT). L'État et la collectivité de Saint-Martin ont signé en juin 2020 un premier CCT pour la période 2019-2022, prolongée par avenant jusqu'en 2023. Hors plan d'investissement dans les compétences, il programmait 50,7 millions d'euros de crédits de l'État (sur 5 ans) et 49,6 millions

³⁶ Source : Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

d'euros de crédits de la collectivité, dans un contexte largement dominé par les besoins de reconstruction post-Irma.

Signé en avril 2024, le CCT 2024-2027 totalise 43,5 millions d'euros de crédits contractualisés sur 4 ans apportés par l'État. La collectivité s'est engagée quant à elle sur un montant contractualisé de 71,4 millions d'euros. L'État et la collectivité de Saint-Martin se sont accordés sur treize projets d'investissement structurants, avec trois axes prioritaires : la jeunesse, le réseau haut débit et la culture. Sur les quatre prochaines années, ces fonds seront attribués, par exemple, à la reconstruction du stade Albéric Richards (18 millions d'euros), à la réhabilitation de la médiathèque (11 millions d'euros), à la rénovation du collège 600 (25 millions d'euros) ou encore aux maisons des jeunes et de la culture (MJC pour 10 millions d'euros). Le déploiement du très haut débit, dont l'objectif vise à permettre à l'ensemble de la population d'accéder à la fibre, représente une enveloppe de 7 millions d'euros.

Hors CCT, la collectivité de Saint-Martin bénéficie d'autres crédits de l'État et de crédits européens (gérés par l'État) pour financer les investissements. Le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), créé initialement en 2009 par la LODEOM (loi pour le développement économique des Outre-mer), donne lieu à une subvention de l'État, pour accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants. En 2023, 1,12 million d'euros ont été alloués pour des travaux d'assainissement et 1,5 million d'euros en 2024 pour compléter le financement de la réhabilitation de la MJC de Sandy Ground.

La construction à Saint-Martin d'une nouvelle cité administrative et judiciaire qui accueillera fin 2025 l'ensemble des services de l'État, ainsi que le tribunal judiciaire, dans un bâtiment neuf (220 postes de travail), reste le principal chantier de l'île. Ces travaux, qui ont débuté fin 2023, représentent 38 millions d'euros d'investissement, financés par le plan de relance.

1.3. LES AIDES EUROPÉENNES

Comme la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin bénéficie également de fonds structurels européens depuis 1989. Cette intervention communautaire s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union et constitue un outil de rattrapage au service du territoire de Saint-Martin. Ces programmes ont déjà couvert quatre périodes : 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006, 2007-2013, et 2014-2020.

La mobilisation des fonds européens intervient au travers de 5 types de Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) gérés et administrés au niveau local :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER), dont l'État est autorité de gestion (contrairement à la Guadeloupe, ayant pour autorité de gestion la Région) ;
- Le Fonds social européen (FSE), devenu FSE+ pour la nouvelle programmation³⁷. Le FSE fait l'objet d'une gestion partagée entre l'État et la Collectivité de Saint-Martin ;
- Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui relève de la politique agricole commune (PAC), et s'inscrit pour la nouvelle programmation dans le plan stratégique national (PSN) de la France³⁸. Le préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en est l'autorité de gestion déléguée (AGD) ;

³⁷ Le champ d'action du fond social européen est élargi, avec le FSE+ intégrant l'aide aux plus démunis dans son périmètre.

³⁸ Pour 2014-2020, le FEADER était issu du PDR (plan de développement régional).

- Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), qui repose sur un programme national, et piloté par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'autorité de gestion déléguée est représentée par le préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.
- Le programme INTERREG Caraïbes, géré par la Région Guadeloupe ainsi que la Collectivité Territoriale de Guyane, la Collectivité Territoriale de Martinique, la Collectivité de Saint-Martin, les représentants de l'État et de la Commission Européenne, et les partenaires non-européens de la zone Caraïbes et caribéens (représentés par les organisations internationales régionales suivantes : Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale, CARIFORUM, Association des Etats de la Caraïbe, Association des PTOM de la Caraïbe). Il est financé par des fonds européens FEDER via le volet de coopération.

Les fonds européens 2014-2020 à Saint-Martin³⁹

Entre 2014 et 2020, la région ultrapériphérique (RUP) de Saint-Martin a perçu 72,2 millions € de la part de l'Union européenne. Suite à l'ouragan Irma, ce montant a été réévalué fin 2017, pour atteindre 78 millions €. En 2018, une somme supplémentaire d'environ 46 millions € au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été débloquée par la Commission européenne en faveur des Îles du Nord; l'objectif étant de financer les actions d'urgence de première nécessité et la remise en état à l'identique des infrastructures et équipements publics dans le cadre la reconstruction de Saint-Martin. Au final, il apparaît qu'entre 2014 et 2020, l'UE a versé 104,1 millions € d'aides et subventions en faveur de Saint-Martin.

Les fonds européens 2021-2027 à Saint-Martin

Pour la période 2021-2027, Saint-Martin dispose d'une enveloppe de 89 millions d'euros, distincte de celle de la Guadeloupe. Officiellement lancée en 2023, cette nouvelle programmation est gérée par l'État et la Collectivité, bien que la préfecture de Guadeloupe conserve l'autorité de gestion. Les montants de la programmation 2021-2027 sont en hausse : le FEDER et le FSE augmentent respectivement de 52 % et 26 % par rapport à la programmation précédente (hors subventions additionnelles du REACT EU). L'enveloppe du fonds FEAMPA est également multipliée par 4.

Fonds européens (en millions €)	PO 2021-2027
Programme opérationnel FEDER	58,8
Programme opérationnel FSE +	20,9
Programme opérationnel FEAMPA	3,1
Programme opérationnel FEADER*	1,9
Programme INTERREG	4,5
TOTAL	89

* Programmé sur 2023 - 2027

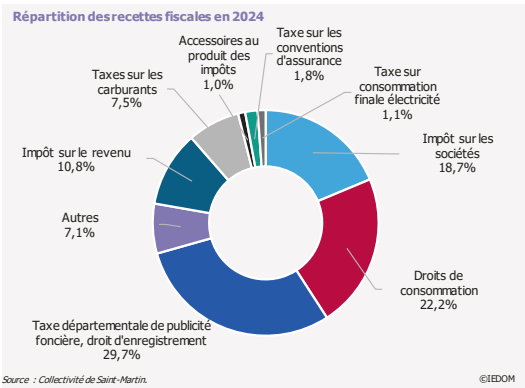
Source: Collectivité de Saint-Martin

³⁹ Source : Collectivité de Saint-Martin.

2. LE SYSTÈME FISCAL⁴⁰

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Martin dispose de l'autonomie fiscale (article LO6314-3 du code général des collectivités territoriales). Ainsi, elle constitue une juridiction autonome par rapport à l'État français et dispose, à ce titre, d'un code général des impôts et d'un livre des procédures fiscales propres. Toutefois, la Collectivité exerce sa compétence avec certaines limites :

- Elle se charge de l'élaboration des normes fiscales, mais l'application, le contrôle, le recouvrement et le contrôle des différents impôts et taxes demeurent du ressort des services de l'État ;
- Les prélèvements sociaux sont exclus du champ de compétence de la Collectivité ;
- L'État peut instaurer des taxes destinées à être perçues dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui incombent ;
- Les compétences fiscales de la Collectivité concernent les personnes physiques et morales ayant leur domicile fiscal à Saint-Martin⁴¹, ainsi que les revenus ou fortunes trouvant leur source sur le territoire de la Collectivité.



La fiscalité applicable à Saint-Martin s'inspire très largement de celle appliquée en France (hors DOM). Les taxes élaborées par la Collectivité constituent sa principale ressource financière (environ 60 % des recettes de fonctionnement en 2024)⁴². L'impôt sur les sociétés (18,7 % des recettes fiscales totales), les droits de consommation (22,2 %), la taxe départementale de publicité foncière et droit d'enregistrement (29,7 %) et l'impôt sur le revenu (10,8 %) constituent des ressources fiscales importantes pour la Collectivité.

⁴⁰ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.
⁴¹ Les personnes physiques en provenance de la France métropolitaine et des DOM ne sont considérées comme fiscalement domiciliées à Saint-Martin qu'après une période de résidence d'au moins cinq ans. Dans le cas des personnes morales, celles-ci doivent avoir établi le siège de leur direction effective à Saint-Martin depuis cinq ans au moins ou être contrôlées par des personnes physiques résidant à Saint-Martin depuis la même antériorité. Une convention fiscale établie avec l'État en 2010 permet d'éviter les doubles impositions.
⁴² cf. Chapitre 3, section 3, « Les finances publiques locales ».

2.1. LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES DES PARTICULIERS

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est le principal impôt direct supporté par les particuliers saint-martinois. Il frappe le revenu net global des foyers fiscaux. À l'instar de l'impôt national, il s'agit d'un impôt progressif. Cependant, un abattement forfaitaire des revenus, de 40 %, est appliqué.

La taxe foncière

Les propriétaires et usufruitiers de propriétés bâties et non bâties sont redevables des taxes foncières. Des exonérations sont possibles selon les caractéristiques de la propriété ou du propriétaire. Par ailleurs, à cette taxe est adossée la taxe générale sur les ordures ménagères.

L'impôt sur les plus-values immobilières

Les personnes fiscalement domiciliées dans un département français sont redevables de l'impôt sur les plus-values immobilières, lorsqu'elles sont engendrées par des cessions d'immeubles ou de droits immobiliers. Globalement, l'imposition s'apparente à celle existante à l'échelle nationale. Il existe toutefois une exonération spécifique à Saint-Martin dans les cas de remploi (réinvestissement).

Le droit de bail

Le droit de bail concerne les propriétaires d'un ou plusieurs immeubles destinés à la location longue durée à Saint-Martin (plus de 90 jours). L'impôt est assis sur le montant des loyers encaissés. Certaines exonérations existent, notamment dans le cas de loyers annuels inférieurs à 2 400 €. Le droit de bail correspond à 3 % des loyers encaissés au cours de la période d'imposition.

Les droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Il s'agit notamment :

- des droits d'enregistrements et de publicité foncière, à l'occasion de ventes d'immeubles ou d'opérations assimilées ;
- de cessions de droits sociaux ;
- de droits de succession ;
- de droits de donation ;
- de partages, licitations et cessions de droits successifs.

2.2. LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES SOCIÉTÉS

La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)

La TGCA s'apparente à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elle s'applique aux ventes de détail de marchandises et aux prestations de services avec un taux de 4 %. Elle est cependant neutre pour les entreprises, qui se chargent de la collecter auprès de leurs clients et de la reverser à la Collectivité.

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés porte sur les bénéfices réalisés par les entreprises exploitées à Saint-Martin. Il se caractérise par un taux de 20 %. Dans certains cas spécifiques et lorsque le bénéfice annuel se limite à 40 000 €, le taux d'imposition est de 10 %.

Le droit de licence et la contribution des patentes

Le droit de licence et la contribution des patentes sont deux impôts connexes qui font l'objet d'une déclaration commune. Ils concernent les personnes physiques et morales qui exercent régulièrement une activité professionnelle non-salariée à Saint-Martin. Le droit de licence consiste au paiement d'un droit fixe et d'un droit additionnel dépendant de la superficie des locaux. La contribution des patentes est liée quant à elle aux investissements : son assiette est en partie composée de la valeur locative des équipements et biens mobiliers dont la durée d'amortissement est inférieure à 30 ans.

Par ailleurs, comme les particuliers, les sociétés sont soumises à la taxe foncière, le droit de bail et les droits d'enregistrement.

2.3 AUTRES TAXES

D'autres taxes sont appliquées à Saint-Martin. Il s'agit notamment de la taxe de consommation sur les produits pétroliers, la taxe sur les conventions d'assurance, la taxe territoriale sur l'électricité et de la taxe d'embarquement.

Taxe de consommation sur les produits pétroliers

La taxe de consommation sur les produits pétroliers concerne l'essence et les différents types de carburants importés à Saint-Martin. Toutefois, la majeure partie de ces importations est destinée à alimenter l'usine de production électrique exploitée par EDF. Près de 80 % du produit de cette taxe est lié à cette activité. Cependant, à compter de 2022, ces activités bénéficieront d'une exonération progressive ; celle-ci sera totale en 2028.

Taxe sur les conventions d'assurance

La taxe sur les conventions d'assurance s'applique à toutes les conventions d'assurance conclues dans le but d'assurer un risque situé à Saint-Martin. Elle est redevable quel que soit l'assureur et quel que soit le lieu de réalisation de la convention. La taxe porte sur l'ensemble des montants versés au profit de l'assureur (primes, frais annexes, etc.).

La taxe territoriale sur l'électricité

La taxe territoriale sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Les personnes qui produisent de l'électricité et l'utilisent dans le cadre de leur activité économique sont aussi soumises à cette taxe.

La taxe d'embarquement

Les entreprises de transport public, aérien ou maritime, sont redevables de la taxe d'embarquement pour chaque transport commercial de plus de 50 km au départ de Saint-Martin.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2024 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son système fiscal rénové. Ceux-ci sont définis par une convention de moyens et une convention fiscale signées en mars 2008 entre la Collectivité et l'État.

Par ailleurs, l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant, les services de l'État continuent d'assurer, pour le compte de la Collectivité, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

3.1. LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

En 2024, les recettes et les dépenses de la Collectivité de Saint-Martin s'accroissent (respectivement +21,2 % et +6,4 %, en glissement annuel). Les recettes d'investissement sont trois fois plus élevées qu'en 2023 (+55,2 millions €). Elles augmentent en raison de subventions d'investissements plus importantes (+6,7 millions €), d'emprunts auprès d'établissements de crédit (+10 millions €), de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement antérieur (+17 millions €) et d'opérations patrimoniales (+20,3 millions €). Cette progression compense la légère baisse des recettes de fonctionnement (-5,5 %). En parallèle, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,9 % et les dépenses d'investissement, de 16,4 %. Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 5,7 millions € (-24,3 millions € en 2023).

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus*)

En millions €	2020	2021	2022	2023	2024	Var 24/23
Recettes						
Totales	149,1	173,7	170,1	212,0	257,0	212%
Recettes de fonctionnement (1)	128,0	157,4	147,2	184,6	174,4	-5,5%
Recettes d'investissement	21,1	16,3	22,9	27,4	82,6	2013%
Dépenses						
Totales	130,8	157,3	161,2	236,3	251,3	6,4%
Dépenses de fonctionnement (2)	114,3	123,6	137,7	163,3	166,4	1,9%
Dépenses d'investissement	16,5	33,7	23,6	73,0	85,0	16,4%
Résultat de l'exercice (1-2)	18,3	16,3	8,9	-24,3	5,7	-123,4%

Source : Collectivité de Saint-Martin.

3.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Les dépenses d'investissement de la Collectivité de Saint-Martin atteignent 85 millions d'euros en 2025. Sur l'année, 17,2 millions d'euros sont consacrés à la construction du collège 900 à La Savanne, pour un coût total estimé à 42,2 millions d'euros. Le chantier du collège 600 au Quartier d'Orléans mobilise, quant à lui, 5 millions d'euros, sur un budget prévisionnel de 24 millions d'euros. En parallèle, 1,8 million d'euros ont été dépensés dans le cadre des travaux de l'abattoir de Grand-Case. L'enfouissement des réseaux, engagé depuis le passage d'Irma, représente 5,7 millions d'euros en 2025.

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Vue aérienne du port de Saint-Martin © Établissement portuaire de Saint-Martin



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

SECTION 4 - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

SECTION 5 - LES DÉCHETS

SECTION 6 – L'ENVIRONNEMENT

SECTION 7 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION 8 - LE TOURISME

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance de son secteur tertiaire, essentiellement tourné vers le tourisme.

En matière d'emploi salarié privé⁴³, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont ceux des autres services marchands (40,9 %), du commerce (19,4 %) et la construction (8,3 %).

À fin 2023, le tissu économique saint-martinois se compose de 10 320 entreprises⁴⁴, en forte progression depuis 2016 (7 436 entités), soit avant le passage d'Irma. Les secteurs les plus représentés sont les suivants : commerce, industrie et services (72,6 % des entités au total), artisanat (26,9 %) puis agriculture (0,4 %).

⁴³ Source : CGSS, hors services non marchands.

⁴⁴ Source : CCISM.

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

UNE VOLONTÉ DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

Le territoire compte 36 exploitations agricoles en 2020, soit une baisse de 20 % par rapport au recensement de 2010. La surface moyenne et la surface totale cultivée diminuent, avec une forte réduction des exploitations spécialisées en élevage. Le travail agricole reste principalement assuré par les chefs d'exploitation et leur famille, tandis que le recours aux travailleurs occasionnels progresse. La structuration de la filière est désormais portée par le Plan Territorial de l'Agriculture Durable adopté depuis 2021. Dans le secteur halieutique, la création du comité territorial des pêches maritimes et des élevages marins est attendue pour 2027. Ce sera pour le territoire nouvel outil de gouvernance.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Aperçu structurel

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, de l'indigo, du coton puis de la canne à sucre, l'agriculture saint-martinoise avait autrefois une vocation économique et commerciale. À partir du milieu du 20^e siècle, l'agriculture s'est effacée au profit du tourisme, l'économie de Saint-Martin s'étant fortement tertiaisée.

	2010	2020	Evol. 2020/2010
Situation de l'agriculture			
Nombre d'exploitations	45,0	36,0	-20%
Nombre d'actifs permanents*	45	37	-17,8%
SAU des exploitations (ha)	438,0	227,0	-48%
Part de la surface agricole dans le territoire (%)	8	4	-4,2 points
Taille moyenne (ha/exploitation)	7,7	6,3	-18,2%

Source : DAAF - Recensement agricole 2020

*Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

Les terres agricoles représentent seulement 6 % du territoire à Saint-Martin⁴⁵. La Surface Agricole Utile (SAU), évaluée à 1 194 hectares en 1981, a fortement diminué depuis 1988, avec une baisse marquée entre 2000 et 2010 (-68 %), atteignant aujourd'hui 227 hectares. Elle est principalement composée de prairies. Le recensement agricole de 2020 montre une nouvelle diminution du nombre d'exploitations, passant de 45 en 2010 à 36 en 2020, soit une diminution de 20 à 60 exploitations en 2000). La réduction de la surface agricole dépasse celle des exploitations, entraînant une diminution de la surface moyenne par exploitation, qui était de 6,3 hectares en 2020, contre 7,7 hectares en 2010.

Ces évolutions s'expliquent par les faiblesses structurelles du secteur agricole à Saint-Martin. Les exploitations sont de petite taille et fonctionnent à 78 % en circuit court. L'agriculture,

⁴⁵ Source : Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011.

l'élevage et la pêche sont devenus des activités marginales, ayant un impact limité sur la production, l'emploi et l'occupation des terres. Le secteur primaire fait face à un manque de structuration des filières et à des défis environnementaux, notamment le manque d'eau et l'accès difficile au foncier agricole.

Les orientations de la politique agricole

Afin de répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et territoriaux qui attendent l'agriculture dans les prochaines années, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) et le décret n°2011-531 du 16 mai 2011 ont introduit le Plan régional de l'agriculture durable. Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan sert également de base de travail pour la préparation programme européen FEADER 2023-2027 dont le budget alloué atteint 2 millions d'euros.

Le Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, issu d'une réflexion collégiale avec les membres du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), a été arrêté le 18 octobre 2021. Créé en 2018, le COSDA représente le lieu unique de discussion, de consultation et de décision avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués dans le secteur agricole. La dynamique lancée vise à redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales⁴⁶.

L'État soutient également le renforcement des missions d'accueil et d'information pour les agriculteurs, via la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). À ce titre, une convention entre la CCISM, la Collectivité et la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe a été signée en février 2021 pour le déploiement d'une mission d'Établissement Départemental d'Élevage (EDE) à Saint-Martin. Il s'agit d'assurer l'identification permanente et généralisée des animaux. Par ailleurs, en juillet 2021, la CCISM a également signé une convention avec la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guadeloupe, afin de mettre en place un Point d'Accueil et d'Installation (PAI) à la CCISM pour tous les porteurs de projets en agriculture.

En 2023, la Collectivité de Saint-Martin a signé une convention de partenariat avec la FN SAFER⁴⁷, afin d'établir un diagnostic complet du foncier agricole avec la SAFER Guadeloupe. Cinq axes ont été définis pour sécuriser l'accès au foncier et valoriser les terres en friche. Des projets innovants ont été identifiés, dont Farm4You, une exploitation aquaponique. En parallèle, le dispositif GREEN'UP a été lancé pour soutenir l'agriculture durable, avec des aides à l'investissement. Ce programme cible la modernisation des exploitations, la gestion des ressources et le développement des circuits de distribution courts. Depuis janvier 2025, un package fiscal incitatif est également mis en place pour alléger la fiscalité agricole. Ces mesures viennent renforcer les outils existants, dont le PSN (plan stratégique national) doté de 3 millions d'euros pour la période 2023-2027.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

La filière agricole de Saint-Martin souffre d'un manque de structuration, une part des agriculteurs ne pratiquant pas cette activité de façon formelle ou comme activité principale.

⁴⁶ Source : Rapport d'activité 2021 – ODEADOM.

⁴⁷ Fédération Nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

L'absence d'offre de formation pour les nouveaux exploitants, couplée à la diminution du nombre d'agriculteurs, accentue le déficit en transmission des savoirs. Toutefois, le secteur dispose d'atouts. On constate une sensibilisation croissante et une demande accrue pour les produits locaux.

L'Élevage

L'agriculture à Saint-Martin est majoritairement tournée vers l'élevage, qui compte 26 exploitations. Bien que leur nombre ait diminué de 35 % en dix ans, les exploitations animales restent prédominantes, représentant 72 % du total. En 2020, le cheptel s'élevait à 560 animaux, dont 192 bovins et 138 caprins.

L'abattoir de l'île, achevé en 2009, est un élément clé pour la filière viande. Toutefois, il connaît plusieurs périodes de fermeture depuis sa mise en service en 2015. Il a été détruit par l'ouragan Irma en 2017 et malgré les travaux de reconstruction, l'activité d'abattage seule ne générerait pas assez de valeur ajoutée. L'abattoir a cessé son activité en mars 2021, entraînant une baisse des cheptels et des difficultés d'écoulement, avant de rouvrir en octobre 2021.

Depuis janvier 2024, l'abattoir de Grand-Case a fermé ses portes pour entamer 14 mois de travaux de mise aux normes sanitaires européennes. Le chantier, financé à hauteur de 1,7 million d'euros par le FEADER, prévoit la réhabilitation des locaux existants et la création d'un atelier de découpe et de conditionnement, afin de valoriser la viande locale. Durant cette période, la collectivité soutient les éleveurs via des aides à l'engraissement et au maintien du cheptel, tout en accompagnant la montée en compétences du personnel de l'abattoir. La réouverture est prévue en 2025.

3. LA PÊCHE

Une filière en construction

La pêche n'est pas encore une véritable filière agricole à Saint-Martin⁴⁸. Fin 2022, seuls 18 pêcheurs professionnels exerçaient officiellement⁴⁹. Une partie significative de cette activité reste informelle (environ un tiers) et se concentre autour du loisir ou de la subsistance, dans un cadre artisanal.

L'île dispose d'un marché aux poissons qui approvisionne les restaurateurs et habitants en produits locaux, bien qu'une grande part de la consommation provienne d'Anguilla. L'absence d'infrastructures pour la transformation du poisson empêche de satisfaire une demande locale croissante.

Le décret n°2016-781 du 10 juin 2016 propose un cadre pour créer un Comité Territorial des Pêches à Saint-Martin, confié à la Chambre Consulaire Interprofessionnelle (CCISM). Bien que ce comité n'existe pas encore, un processus de conventionnement est en cours, attendu par les professionnels du secteur.

Pour pallier le manque de main-d'œuvre formée, une formation en fin 2022 a permis à 9 marins-pêcheurs d'obtenir leur Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche (CACPP), grâce au financement du Fonds Social Européen et de la Collectivité de Saint-Martin. L'association

⁴⁸ Plan d'Aménagement et de Développement de Saint-Martin (PADSM) – Fascicule 3 : Entre bien commun oublié ou privatisé.

⁴⁹ Source : Direction de la mer.

Métimer, créée en 2020, œuvre également pour le développement du secteur nautique et la formation des jeunes aux métiers de la mer.

Des projets pour le secteur de la pêche

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour 2021-2027 alloue 3,1 millions d'euros⁵⁰ au secteur. Cette enveloppe finance l'aménagement de deux points de débarquement, une zone technique de pêche, l'installation de jeunes pêcheurs, la construction d'un bâtiment de stockage pour les produits de la pêche et la création d'un Groupe des Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA). Ces projets visent à structurer la filière pêche et aquacole, tout en augmentant le nombre de pêcheurs professionnels. La demande intérieure, notamment des hôtels et restaurants, est forte et pourrait offrir des revenus récurrents aux acteurs de ce secteur

Vers une gouvernance dédiée

En avril 2024, les autorités ont installé une mission de préfiguration du Comité Territorial des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, en vue de sa création officielle en 2027. Cette instance vise à structurer la filière, offrir une gouvernance dédiée et défendre les intérêts des marins-pêcheurs. Elle doit également faciliter l'accès aux financements publics, alors que seuls 8 % des 3 millions d'euros de fonds européens dédiés ont été consommés. Longtemps considérée comme une activité annexe de la Guadeloupe, la pêche bénéficie désormais d'un engagement politique fort pour son développement local. Le comité permettra de valoriser les projets, accompagner les jeunes professionnels et renforcer la souveraineté alimentaire du territoire. Des discussions sont également engagées avec Anguilla pour une meilleure coordination des espaces maritimes.

⁵⁰ Direction de la mer

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

1. CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

1.1. LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2007, l'énergie sur l'île de Saint-Martin est une compétence de la Collectivité, et non plus de l'État français. La politique énergétique est pilotée à travers le code local de l'énergie, adopté par le Conseil territorial et servant de base à la rédaction de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

En juillet 2021, l'État et la Collectivité ont signé un accord pour élaborer conjointement la PPE, pour Saint-Martin⁵¹, couvrant la période de 2023 à 2032 (en deux phases : 2023-2027 et 2028-2032). Afin d'y parvenir, un comité technique de pilotage a été mis en place au début d'année 2022. Il est composé de représentants de la Collectivité, de l'État, de l'ADEME et d'EDF, en charge de rédiger ce plan. Par une délibération du 12 février 2023, le conseil territorial de Saint-Martin a adopté un projet de PPE sur 8 ans, qu'il a soumis à l'avis du gouvernement.

1.2. LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Saint-Martin est une zone non interconnectée⁵² (ZNI), dépendante des importations d'hydrocarbures par voie maritime notamment. La taille du réseau électrique comme les technologies particulières pour la mise en place et la gestion du réseau sont des facteurs conduisant à des coûts de production et d'approvisionnement de l'électricité systématiquement plus élevés que dans l'hexagone.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont dans une situation atypique : elles détiennent la compétence énergie, mais bénéficient cependant de la péréquation tarifaire. Ainsi, malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture d'électricité identique à celui de la France continentale, grâce au mécanisme de péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au titre des charges de service public de l'énergie (CSPE), acquittée par l'ensemble des contribuables. Son montant est estimé à 25 millions d'euros par an pour l'île, soit 2 500 euros par an par habitant.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1. LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le code de l'énergie, de la Collectivité de Saint-Martin, reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. Le transport de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions. L'énergie ne fait pas l'objet

⁵¹ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie.

⁵² Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique continental.

d'accord particulier entre la partie française et hollandaise et les réseaux électriques ne sont pas connectés.

2.1.1. Une électricité à 99 % carbonée⁵³

En partie française, EDF produit l'électricité par l'intermédiaire de 3 centrales thermiques diesel, fonctionnant au fioul et situées à Galisbay. La plus ancienne, possédant une puissance maximale de 16,4 mégawatts⁵⁴ (MW), est en cours de fermeture. Composée de 4 moteurs mis en service entre 1992 et 1995, son utilisation est limitée par arrêté préfectoral à 500 heures par moteur et par an, car très polluante. La seconde centrale possède une puissance maximale de 14,1 MW répartie sur 3 moteurs mis en service en 2003. La centrale a été rachetée début 2025 par Albioma et est opérée par EDF SEI. La dernière tranche, d'une puissance maximale de 26,1 MW est constituée de 3 moteurs mis en service en 2016.

La production thermique est complétée par 2 MWc d'installations photovoltaïques en toiture, installées entre 2006 et 2012.

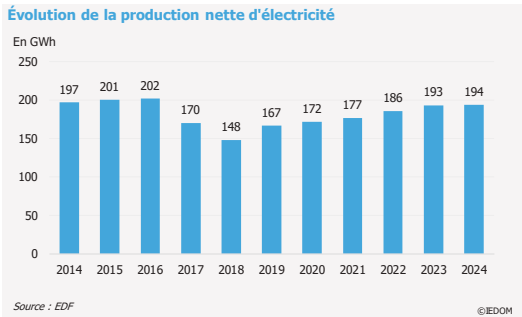
2.1.2. La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 140 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 195 km de lignes basse tension (BT). Dans le cadre de la reconstruction post-Irma, EDF a engagé un ambitieux programme d'enfouissement des réseaux électriques, visant à rendre les installations plus résilientes face aux aléas climatiques.

2.2. LA PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ

La situation insulaire et la petite superficie des ZNI posent de fortes contraintes en termes de production d'électricité et de gestion du réseau. L'essentiel de la production d'électricité grâce à l'importation d'énergies fossiles (fioul), qui sont ensuite transformées dans des centrales thermiques.

En 2024, la puissance installée sur l'île s'élève à 67,8 MW. La production nette d'électricité progresse de 0,2 % pour s'établir à 193,7 GWh en 2024. Le nombre de clients raccordés aux réseaux s'élève à 18 461 clients en 2024 (en hausse de 2,2 % sur un an).



2.3. LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ⁵⁵

La hausse de la fréquentation entraîne une progression de la consommation d'électricité, en hausse de 2,6 % en 2024, malgré une démographie peu dynamique.

La consommation par habitant de Saint-Martin s'élève à 5,7 MWh/hab⁵⁶, à un niveau légèrement supérieur du niveau avant le passage de l'ouragan Irma (5,5 MWh/hab en moyenne

⁵³ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Martin, Commission de régulation de l'énergie (CRE), avril 2024.

⁵⁴ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

⁵⁵ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Martin, Commission de régulation de l'énergie (CRE), avril 2024.

⁵⁶ Dernière donnée disponible en 2022.

de 2010 à 2014) et très supérieur au niveau constaté pour la Guadeloupe (4,4 MWh/hab). Toutefois, la consommation d'électricité reste largement inférieure à celle de Saint-Barthélemy, dont la consommation annuelle par habitant atteint 13,6 MWh.

Le Cadre Territorial de Compensation de la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), adopté en 2023, identifie un potentiel d'économie de 13 GWh par an sur le territoire saint-martinois, pouvant être atteint à l'aide d'incitations commerciales dans le secteur du bâtiment, soit 7 % de la consommation électrique évitée sur 1 an.

2.4. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE

Ambitionnant de réduire ses besoins énergétiques et de promouvoir un développement plus durable, la collectivité de Saint-Martin est à l'initiative de plusieurs projets, tels que le recours au photovoltaïque chez les particuliers ou la modernisation de l'éclairage public.

Actuellement, l'électricité solaire ne représente qu'une petite partie de la production totale d'électricité, environ 1,0 % du total. À Sint-Maarten, la situation est comparable à celle du territoire français. Les panneaux photovoltaïques y sont rares et, en l'absence totale de production électrique d'origine éolienne, hydroélectrique ou issue de la biomasse, l'énergie électrique provient majoritairement d'une grande centrale fonctionnant au fioul.

Toutefois, EDF ambitionnait en 2022 de stimuler le développement des énergies renouvelables à Saint-Martin pour tendre vers un mix énergétique incluant 25 % d'électricité verte. Le projet de PPE fixe un objectif de 10 MWc de photovoltaïque installé en toiture à l'horizon 2028 et de 20 MWc à l'horizon 2033. EDF ambitionne aujourd'hui une production électrique 100 % décarbonée en remplaçant le fioul par de la biomasse d'ici à 2030. Plusieurs projets d'investissement sont également en cours sur le territoire, comme l'investissement par l'opérateur ALBIOMA pour le développement de panneaux photovoltaïques mis en service en 2026, et la valorisation des déchets par IDEX Verde avec un objectif de production 2 MW en 2026.

SECTION 4 - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit hydrique chronique dû à une faible pluviométrie et à une absence de ressources naturelles douces exploitables. Ainsi, l'eau est à 100 % produite par dessalement d'eau de mer. L'ouragan IRMA qui a frappé l'île en 2017 a gravement endommagé et mis hors service les équipements de production et de distribution d'eau potable. La sécurisation de l'accès à l'eau potable reste une priorité sur cette « île sans eau ». À Saint-Martin, l'eau est à 27 °C dans les canalisations, ce qui génère un surchauffage et un vieillissement prématuré de ces dernières, augmentant la fréquence de leur renouvellement. De plus, la cartographie des canalisations est problématique dans la mesure où la géodétection n'est pas possible. La vétusté des réseaux impacte par ailleurs le potentiel approvisionnement en eau potable de la population, des entreprises et des exploitations agricoles, et génère des coupures ou des pénuries de plus en plus fréquentes. Bien que le secteur de l'eau accuse un retard structurel, de nombreux travaux ont été engagés par les pouvoirs publics afin de sécuriser la production, de fiabiliser la distribution et de renforcer le réseau d'assainissement.

1. LA GESTION DE L'EAU

1.1. LES ACTEURS

Depuis 2006, l'Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM)⁵⁷ a la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non-collectif sur le territoire de Saint-Martin. Il est propriétaire des infrastructures (usines, stations et réseaux) et porte les investissements. L'EEASM a passé un contrat de délégation de service public avec le groupe SAUR depuis le 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 10 ans. Ce groupe privé est exploitant et assure la production et la distribution de l'eau ainsi que l'assainissement sur la partie française de l'île.

1.2. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le contrat de progrès 2021-2026, signé en décembre 2021, a permis à l'EEASM de réaliser sa Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) mise à jour début 2024 pour réajuster les besoins. L'EEASM a ainsi présenté un plan d'action, qui nécessite plus de 200 millions d'euros sur les 10 prochaines années. Les besoins d'investissements sont estimés à 2 626 euros à Saint-Martin, contre une moyenne de 1 082 euros pour les départements d'Outre-mer⁵⁸. Ces besoins conséquents s'expliquent par les investissements coûteux sur le dessalement de l'eau de mer, par les conséquences de la tempête Irma, ainsi que par le faible nombre d'habitants.

Entre 2024 et 2032, la PPI prévoit des investissements à hauteur de 20 millions d'euros en moyenne annuelle, 13 millions d'euros environ sur le volet eau potable et 7 millions d'euros sur le volet assainissement pour :

- Optimiser la résilience et sécuriser la capacité de production de l'usine de Galisbay (création d'une 4^e filière capable de produire 3 000 m³/jour supplémentaire) ;
- Extension de l'usine de production (acquisition foncière en cours) ;
- Renouveler le réseau de distribution de l'eau potable et étendre le réseau d'assainissement.

⁵⁷ L'EEASM est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Collectivité de Saint-Martin créée en 2006 initialement sous la dénomination « Régie autonome des eaux et de l'assainissement ».

⁵⁸ La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Outre-mer – Rapport de la Cour des comptes, mars 2025.

2. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

2.1. LA PRESSION SUR LA PRODUCTION AUGMENTE

L'unique ressource en eau sur l'île est l'eau de mer, traitée par une usine de filtration par osmose inverse, mise en place en 2006 et située à Marigot. À la suite du passage du cyclone Irma en 2017, l'usine de dessalement de Galisbay a subi de graves dégâts qui se sont traduits par des ruptures de l'approvisionnement de la population en eau courante. La collectivité ainsi que EEASM ont pris en charge la réhabilitation de l'unité de production et des stations d'épuration qui sont aujourd'hui fonctionnelles, pour un coût total de 4,5 millions d'euros (51 % de l'Etat, 30 % de l'agence française de la biodiversité et 20 % de l'EEASM).

L'usine actuelle a une capacité maximale de 9 000 m³ d'eau par jour. Un volume devenu insuffisant alors même que de nombreux établissements – notamment sportifs ou hôteliers – ne sont toujours pas raccordés au réseau public. La construction d'une usine de dessalement supplémentaire est en cours afin d'augmenter la capacité de production de 40 à 50 % afin de faire face à l'augmentation de la demande en eau liée à l'afflux touristique.

La coopération transfrontalière entre Saint-Martin et de Sint-Maarten (partie néerlandaise), est également en projet afin d'améliorer la résilience de l'île en matière d'accès à l'eau potable. Si l'interconnexion des réseaux est techniquement réalisable et si un arrêté préfectoral du 13 juin 2023 autorise théoriquement l'importation d'eau depuis le réseau de Sint-Maarten, la mise en œuvre effective de cette interconnexion se heurte encore à des enjeux sanitaires et normatifs (l'eau produite ne serait pas déclarée comme propre à la consommation humaine sur le territoire français par l'ARS) ainsi qu'à des problématiques juridiques (répartition des compétences entre l'État et la Collectivité de Saint-Martin)⁵⁹.

2.2. LE STOCKAGE ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Une fois produite, l'eau est stockée dans six réservoirs d'une capacité totale de 15 000 m³. Les deux réservoirs du Mont des Accords, d'une capacité de 1 000 m³ chacun, ont été mis en service en 2014, et celui de Morne Valois, d'une capacité de 2 000 m³, a été réhabilité en 2016. Toutefois, seuls 5 000 m³ d'eau stockée sont utilisables en cas de coupure électrique, ce qui conduit dans ce cas à une autonomie d'alimentation en eau inférieure à 24 heures. En 2023, le volume mis en distribution en moyenne chaque jour est de 6 349 m³, avec une capacité d'autonomie de 2,4 jours.

Le réseau de distribution d'eau, d'une longueur de 143 km, est vieillissant. Cette situation est aggravée par le contexte environnemental de Saint-Martin, notamment par la chaleur de l'eau, et son surtraitement au chlore. Le rendement du réseau tend à s'améliorer (+15 % entre 2016 et 2021).

L'objectif principal des pouvoirs publics est d'agir sur la qualité des réseaux afin de faire passer le taux de rendement technique⁶⁰ au-delà de 70 %. Celui-ci était tombé à 57 % après le passage de l'ouragan Irma, avant de remonter à 64 % en 2020 puis 70 % depuis 2021. Le niveau

⁵⁹ La gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Outre-mer – Rapport de la Cour des comptes, mars 2025.

⁶⁰ Il s'agit du rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers et industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

pré-Irma a ainsi été retrouvé grâce à la recherche et réparation de fuites et au renouvellement de certaines infrastructures.

3. LA CONSOMMATION D’EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS

En 2022, la SAUR Saint-Martin comptabilise 14 977 branchements, dont 149 neufs, soit une augmentation de 1 % sur un an. Ce chiffre prend en compte l’ensemble des branchements en services (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Le réseau d'eau à Saint-Martin	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 24/23
Volume consommé (m³)	1 331 673	1 374 418	1 536 481	1 650 761	1 424 349	-13,7%
Nombre de clients	14 206	14 207	14 413	14 505	14 565	0,4%

Source : Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin - SAUR.

Le volume d’eau consommé en 2023 enregistre une baisse de 13,7 % sur un an, pour atteindre 1 424 349 m³ d’eau. Le volume d’eau produit destiné à la consommation est de 77,2 m³/habitant en 2023. Les ménages saint-martinois ont en outre recours à des ressources alternatives depuis Irma (récupération d’eau de pluie, systèmes privés de dessalement, eau en bouteille, etc.). 11 % environ s’alimentent exclusivement par ce biais. Le coût de production de l’eau par dessalement et par suite le prix de l’eau est parmi les plus élevés de France (plus de 9 €/m³) concourent au développement de ces ressources alternatives.

À Saint-Martin, le taux d’impayés est de 27,1 % sur l’eau et 15,2 % sur l’assainissement collectif en 2022 (contre 1,9 % et 2,2 % en France hexagonale).

4. LE RÉSEAU D’ASSAINISSEMENT

Le réseau d’assainissement collectif public est constitué de 71 km de canalisations et de 32 postes de relèvement⁶¹. Environ 70 % de la population est desservie par un réseau d’assainissement⁶². L’île de Saint-Martin compte par ailleurs six Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)⁶³ publiques. La capacité de traitement des réservoirs est exprimée en équivalents par habitant⁶⁴ (EH).

⁶¹ Un poste de relèvement permet l’écoulement normal dans les canalisations lorsque la pente du terrain ne permet pas un écoulement adéquat.
⁶² Le Service public d’assainissement non collectif (SPANC) a été créé en juin 2012.
⁶³ Selon un recensement effectué en 2010, s’ajoutent à ces six stations : quinze stations privées dont la capacité est comprise entre 50 et 2 000 EH et de nombreuses mini-stations appartenant à des hôtels et des résidences.
⁶⁴ Exprimer la capacité d’une installation en équivalents par habitant revient à comptabiliser le nombre total de pièces par logement qu’elle peut traiter. Seules les pièces principales sont comptabilisées.

Stations d'épuration de Saint-Martin fin 2021	Capacité	Point de Rejet	Type de traitement
Pointe du Canonnier	15 000 EH ¹	Emissaire en mer	Boue Activée
Quartier d'Orléans	2 500 EH	Etang aux Poissons	Boue Activée
Oyster Pond	1 000 EH	Mare Baie Lucas	Disque biologique
Millrum	450 EH	Mare de Millrum	Disque biologique
Morne O'Reilly	400 EH	Ravine Saint Louis puis dans l'Etang Guichard	Disque biologique
Friar's Bay	400 EH	Emissaire en mer	Boue Activée

Source : Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin.

*Équivalent par habitant.

La dernière station d'épuration de Quartier d'Orléans a été mise en service à la fin de l'année 2018. En raison du faible taux de charge de la station et du bénéfice environnemental de l'assainissement collectif, l'EEASM a décidé de programmer dès 2021 des opérations d'extensions de réseaux visant à étendre le réseau de collecte à Quartier d'Orléans.

5. LES PROJETS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR

5.1. UN PLAN EAU DOM AMBITIEUX⁶⁵

Le Plan eau DOM 2020/2024⁶⁶ donne les orientations stratégiques pour l'amélioration du service de l'eau et de l'assainissement à Saint-Martin. L'événement cyclonique Irma survenu à l'automne 2017, a redéfini le périmètre des actions en intégrant des priorités tournées vers la résilience face aux aléas climatiques et la gestion de crise. Sa réalisation se heurte aux problématiques locales (difficulté de maîtrise du foncier, tissu industriel limité, impayés).

Sur les dernières programmations, les fonds FEDER représentent 12,6 millions d'euros. Dans le cadre du plan de relance REACT EU, les fonds alloués (8,5 millions en autorités d'engagement) ont permis : l'extension des réseaux d'assainissement du bassin de collecte de quartier d'Orléans, la réhabilitation réseaux Sandy Ground (phase 1), et la réhabilitation d'urgence de l'usine de dessalement de Galisbay (enjeux sanitaires et environnementaux).

Afin de prendre en compte les spécificités locales en termes de santé et de protection de l'environnement, une dynamique se déploie pour mettre en place des documents-cadres. Ainsi, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux propre à Saint-Martin (SAGE) est en cours d'élaboration.

5.2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur pour la Collectivité. Des actions de sensibilisation et d'éducation sont réalisées en ce sens par l'EEASM, auprès des scolaires notamment (interventions en classe, visite des infrastructures, parcours pédagogiques, etc.). L'EEASM est également engagé dans le parcours « Éducation au Développement Durable » (EDD), intégré au programme scolaire.

⁶⁵ Rapport d'activité Plan Eau Dom 2023.

⁶⁶ Mise en œuvre depuis 2016 pour une durée de 10 ans, le Plan eau DOM accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur compétence administrative de l'eau potable et de l'assainissement. Le plan propose des outils et leviers de financement, d'ingénierie, de gouvernance, d'étude et d'expertise.

SECTION 5 - LES DÉCHETS

Saint-Martin est dans une situation proche de territoires ultra-marins tels que la Guyane et Mayotte (un taux d'enfouissement de plus de 90 % et collecte sélective encore faible). Les infrastructures de base sont lacunaires. Avec une seule déchetterie pour plus de 35.000 habitants, Saint-Martin doit faire face à des défis structurels majeurs liés à la saturation progressive des capacités de stockage, notamment du fait des déchets générés à la suite du passage du cyclone Irma. Ce dernier a profondément désorganisé la gestion des déchets, d'une part en détruisant certains équipements comme les bacs et les points d'apport volontaire, d'autre part en submergeant l'île de déchets nouveaux (VHU, navires, tôles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...). Le projet de l'Unité de Valorisation Énergétique, permettant de s'affranchir de l'enfouissement des déchets tout en produisant de l'électricité, pourrait constituer une alternative et contribuer à une gestion plus durable des déchets sur le long terme.

1. LES ACTEURS DES DÉCHETS

1.1. LE CONTEXTE LEGISLATIF

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la collectivité d'outre-mer de Saint de Martin est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets. La gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île est attribuée à l'entreprise Verde SXM, sous l'égide la Collectivité de Saint-Martin (COM).

Six ans après la loi NOTRe, la collectivité territoriale de Saint-Martin a engagé l'élaboration de son plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) par délibération de son conseil territorial en 2021. Établi depuis 2019, l'ouragan Irma de 2017 et la pandémie de COVID- 19 en 2020 ont retardé sa mise en œuvre. Le PTPGD fixe les grandes orientations de la prévention et de la gestion des déchets sur la période de 2024 à 2036 et définit les actions du territoire en matière de réduction et valorisation des déchets. Une enquête publique est ouverte en 2025, avant son adoption finale.

1.2. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets à Saint-Martin est structurée autour de la déchetterie de Galisbay, du système de collecte sélective en porte-à-porte, d'une centaine de points d'apport volontaire, de l'Écosite dédié aux professionnels, et du dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Créée en 2011, la société VERDE-SXM assure la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de Saint-Martin. L'entreprise est prestataire, pour le compte de la Collectivité d'Outre-mer (COM) de Saint-Martin, d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, ...) sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) appartenant à cette collectivité. VERDE SXM gère, en propre, l'Écosite de Recyclage-Valorisation mis en place en 2008 pour fournir un service à l'ensemble des professionnels de l'île. L'entreprise collabore étroitement avec un réseau de partenaires, comprenant des transporteurs de déchets, des sociétés de nettoyage, des organismes de recyclage nationaux, des acteurs du recyclage en Guadeloupe et en France hexagonale, ainsi que des bureaux d'études techniques.

1.3. L'IMPLANTATION DES FILIÈRES REP

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Les producteurs peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie (principe du « pollueur-payeur »). Toutes les filières REP existantes en France hexagonale ne sont pas encore déployées sur les territoires ultramarins et, en particulier, à Saint-Martin. En effet, Saint-Martin compte en 2024 une dizaine de filières REP (CITEO pour le verre et les emballages ménagers, ECOLOGIC pour les DEEE, VALDELIA pour l'ameublement, ALCOME pour le tabac).

2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.1. UNE AUGMENTATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

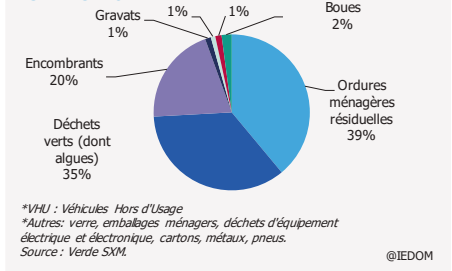
En 2024, 90 419 tonnes de déchets sont collectées sur l'ensemble du site des Grandes Cayes, soit une hausse de 24 % sur un an (après +60 % en 2023). Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du tonnage collecté sur l'Écosite (48 996 tonnes en 2024, soit +67 % sur un an). En effet, les trois-quarts des déchets collectés sur l'Écosite sont des terres de remblais professionnels issus de différents travaux majeurs sur l'île (Collèges 900 et 600 ainsi que la cité administrative).

Déchets collectés (en tonnes)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ISDND	31 763	74 499	49 861	31 600	24 559	34 383	31 623	43 353	41 423
Ecosite	13 417	11 405	19 054	31 696	15 035	13 205	13 889	29 352	48 996
Total	45 180	85 904	68 915	63 296	39 594	47 588	45 512	72 705	90 419

Source : Verde SXM

L'ISDND enregistre 41 423 tonnes de déchets en 2024 (-4,5 % sur un an). L'ISDND ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, comme les ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, incluant déchets d'espaces verts, les équipements électriques et électroniques (DEEE), et les emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes...) et verres issus de la collecte sélective. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les encombrants et les déchets verts concentrent plus de 90 % des déchets admis sur l'ISDND des Grandes Cayes en 2024.

Répartition des déchets entrant dans l'ISDND en 2024



@IEDOM

Les OMR augmentent entre 2012 et 2017 puis diminuent jusqu'en 2020 et augmentent à nouveau depuis. La chute de la production de déchets peut s'expliquer par la diminution de la fréquentation de touristes et à la baisse de population suite au passage de l'ouragan Irma en 2017 et à la crise sanitaire de COVID-19 en 2020 et 2021. Les apports totaux d'OMR augmentent de 2,6 % en 2024. Les tonnages des encombrants ont également augmenté de 2 % en 2024. Les Sargasses impactent les volumes de déchets verts, en constante augmentation. La saison estivale a été marquée par un pic d'échouage de sargasses dépassant pour les mois de juillet et août la barre des 3 500 tonnes.

La collecte sélective, mise en service en 2012, a été fortement impactée par l'ouragan IRMA en 2017, avec la destruction de nombreuses bornes d'apport volontaire. Depuis octobre 2019, avec la fin du contrat de recyclage, la Collectivité ne traitait plus ses déchets en carton et en plastique. Depuis fin 2022, les marchés ont été réattribués et le marché de collecte et de traitement des emballages et autres recyclages a repris, en collaboration avec CITEO. Ces marchés s'accompagnent d'une campagne de sensibilisation de la population, car les bonnes habitudes de tri se sont perdues en deux années d'inactivité. Les tonnages d'emballages ménagers et de verre voient une évolution positive des apports d'emballage, en lien direct avec la mise en place des nouvelles bornes de tri par la collectivité.

Les filières de tri des déchets occasionnels se sont ouvertes sur les flux pneumatiques, VHU, meuble. Le regain de l'activité des véhicules hors d'usage (VHU), +64 % en 2024, s'explique par la reprise du marché de collecte. Les filières de tri des déchets occasionnels se sont également ouvertes sur les flux pneumatiques et meubles. Enfin, l'activité des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se stabilise suite à la contractualisation avec l'éco-organisme.

2.2. L'ENFOUISSEMENT RESTE LE PRINCIPAL TRAITEMENT

L'ensemble des déchets collectés sont traités sur le site des Grandes-Cayes, soit par l'Écosite pour recyclage, soit par l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour les déchets non recyclables. Selon un rapport du Sénat de 2022 sur la gestion des déchets en Outre-mer, le taux d'enfouissement des déchets était de plus de 90 % en 2020⁶⁷. Aujourd'hui, l'Écosite traite une vingtaine de flux de déchets selon les filières de recyclage et de valorisation, essentiellement à l'export.

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective sont compactés avec la presse à balles de l'Écosite puis expédiés vers ECODEC, le centre de tri d'emballages ménagers de la Guadeloupe qui se charge de les trier puis de les exporter. Les déchets occasionnels (DEEE, meubles, câbles, ampoules, huiles, etc.) sont collectés sur l'Écosite par les éco-organismes présents sur l'île puis exportés.

Certains flux de déchets sont valorisés localement. Le verre est broyé sur place et vendu localement (principalement pour le secteur du BTP). Les déchets d'espaces verts, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, sont transformés en compostage sur l'Écosite. Un centre de traitement des VHU (Véhicules Hors d'Usage) assure légalement la prise en charge, le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules en fin de vie ou abandonnés sur l'île. 97 % des matériaux (moteurs, jantes, pare-chocs, faisceaux électriques, huiles et pneus) sont exportés en Hexagone pour un traitement spécialisé, et les carcasses métalliques sont compactées et expédiées en Belgique, où elles sont fondues pour être réutilisées dans de nouveaux produits.

3. LES PERSPECTIVES

La valorisation des déchets, principal enjeu pour 2035

Verde SXM s'engage dans une démarche d'économie circulaire avec deux principaux projets visant à moderniser le traitement des déchets à Saint-Martin et à mettre fin

⁶⁷ <https://www.senat.fr/rap/r22-195/r22-1951.pdf>

progressivement à l'enfouissement. Valoriser les déchets devient alors une urgence afin de ne pas accumuler de retard dans les objectifs.

Suite à l'ouragan Irma, qui a généré l'équivalent de 10 ans de déchets en 3 ans, la saturation accélérée de l'ISDND des Grandes Cayes a nécessité l'augmentation de sa capacité de stockage. Une nouvelle alvéole, le Casier de stockage 10, d'une capacité prévisionnelle de 42 200 m³ a été réalisé en 2024 pour prolonger la durée de vie du site. Les travaux de ce nouveau casier ont coûté 2 620 000 €, et ont été financés par la Collectivité sur les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La durée d'exploitation de ce casier est estimée à plus ou moins deux ans, selon les quantités à enfouir. Dans le cadre de son Plan de prévention et de gestion des déchets, la Collectivité prévoit en 2026 la réalisation d'un autre casier de stockage qui serait exploitable sur cinq ans.

Le projet "PI", production d'Énergie Issue du Recyclage, vise à collecter, recycler et produire annuellement 13 400 mégawattheures (MWh) d'électricité en utilisant des déchets papier, carton et plastique transformés en CSR (combustible solide de récupération). Cette usine sera entièrement autonome en énergie, répondant ainsi à la croissance des besoins de l'île et renforçant la stabilité du réseau électrique d'EDF face aux aléas climatiques. L'unité couvrira environ 8 % de la production actuelle d'électricité. De plus, elle contribuera de manière significative à la réduction des déchets envoyés en décharge, avec une capacité de traitement de 25 000 tonnes. Situé à Grandes Cayes, ce projet d'une valeur de 40 millions d'euros, devrait être opérationnel en 2027.

SECTION 6 - ENVIRONNEMENT

Les activités de protection de l'environnement sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. La Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin, qui s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, est au cœur des enjeux environnementaux. Les risques naturels menacent régulièrement le territoire, d'où l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Par ailleurs, les sargasses génèrent des problématiques tant sur le plan environnemental qu'économique ou sanitaire.

1. LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ A SAINT-MARTIN

Les activités de protection de l'environnement sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. C'est dans cet esprit qu'a été créée, en 1998, la Réserve Naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin, dont les trois missions principales consistent à maintenir la biodiversité et la fonctionnalité écologique des sites classés, de protéger les espaces naturels par une réglementation adaptée au contexte local et aux enjeux environnementaux et de faire découvrir au grand public la nature et ses fonctionnements.

La RNN de Saint-Martin s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, dont 2 907 hectares de zone marine située sur le plateau qui s'étend entre les îles d'Anguilla, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Elle gère 153 hectares de parcelles terrestres (soit 11 kilomètres de linéaire côtier), ainsi que 198 hectares de zones humides répartis sur toute l'île. Riche de grands écosystèmes que sont les mangroves, les herbiers, les récifs coralliens, les forêts littorales et les étangs, la RNN de Saint-Martin abrite une faune et une flore marines et terrestres diversifiées, parmi lesquelles plusieurs espèces protégées.

L'ouragan IRMA, survenu en septembre 2017, a eu des conséquences dévastatrices sur tous les écosystèmes de l'île, notamment les milieux marins, terrestres et lacustres de la Réserve Naturelle, dont les dégâts⁶⁸ sont évalués à 1,5 million d'euros. Dans la foulée, un plan de gestion 2018-2027 a été mis en place, visant au maintien de la biodiversité et à la préservation des différents écosystèmes sur le territoire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, tout en prenant en compte les menaces liées aux aléas climatiques.

En 2022, la Réserve Naturelle a poursuivi ses missions⁶⁹, parmi lesquelles :

- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées
- Diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN
- Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- Améliorer les conditions d'accueil des mammifères marins et oiseaux marins nicheurs
- Renforcer les missions de Police de l'Environnement et les patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres
- Assurer les missions de sensibilisation à l'environnement.

⁶⁸ Source : CCISM 2017 – Evaluation du sinistre et reconstruction du tissu économique de St-Martin après Irma.

⁶⁹ Rapport d'activités 2022- Réserve naturelle de Saint-Martin.

2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'une des priorités pour la RNN, consiste à exercer ses missions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. En 2022, diverses structures (établissements scolaires, entreprises, centres de formation, associations) ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation, touchant plus de 7 200 personnes.

Dans ce contexte, Te Me Um, partenaire de la Réserve naturelle sur le projet « la réappropriation du patrimoine naturel de Saint-Martin », a financé (20 000 €) le matériel pédagogique nécessaire pour les interventions auprès des scolaires. De plus, une convention de partenariat avec la Fondation EDF, d'un montant de 11 000 euros a été signée. Cela va permettre à la réserve d'enrichir son matériel pédagogique pour la découverte des milieux marins de Saint-Martin.

Par ailleurs, l'entreprise Verde SXM, met-elle aussi en place des sessions de sensibilisation destinées aux écoles, collèges et lycées. Elles ont pour but d'informer les élèves sur les différents types de déchets, leurs impacts sur l'environnement et les solutions possibles pour les réduire, réutiliser et recycler.

En parallèle, l'association éco-citoyenne Clean St martin, créée en 2018, organise des opérations de nettoyage mensuelles, avec une vingtaine de bénévoles. Ces opérations permettent de récolter des centaines de kilos de déchets à chaque opération.

3. LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS⁷⁰

Les risques naturels et notamment les ouragans et les submersions marines ont marqué l'histoire de Saint-Martin et la mémoire des habitants de l'île. Les ouragans frappent régulièrement le territoire et provoquent parfois des dégâts considérables.

Dans ce contexte, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a pour objectif de délimiter et de réglementer les zones à risques. Il a été créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Depuis 2011, un PPRN multirisques prenait en compte l'aléa cyclonique qui existait dans la Collectivité de Saint-Martin. Il s'agissait plus particulièrement de la submersion marine, qui correspondait à une inondation des zones côtières générée par la mer, prenant en compte les chocs mécaniques des vagues. Cependant, le PPRN a dû être révisé⁷¹ car les hauteurs de la submersion marine provoquées par l'ouragan Irma en septembre 2017 ont été supérieures à celles cartographiées dans le PPRN de 2011.

Le passage de l'ouragan Irma a ainsi mis à jour de nombreuses zones urbanisées soumises à l'aléa submersion marine, qui semblaient auparavant hors de danger. Il a également révélé la fragilité de l'urbanisation localisée parfois dans des zones non constructibles. Cette catastrophe naturelle est devenue l'évènement de référence pour Saint-Martin, justifiant ainsi la révision du

⁷⁰ Source : DEAL – Unité territoriale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Rapport de présentation du PPRN 2021.

⁷¹ Défini par les articles L562-1 et suivant du Code de l'environnement, le PPRN peut être modifié ou révisé.

PPRN pour l'aléa cyclonique prescrite en mars 2019 par les autorités ; ceci, afin d'améliorer la résilience de l'île, de ses habitants, de ses bâtiments et de ses réseaux.

LES SARGASSES, UN FLÉAU ENVIRONNEMENTAL

Depuis une décennie, des bancs de sargasses abordent les côtes de l'île de Saint-Martin et la problématique s'intensifie avec le temps.

Selon la collectivité de Saint-Martin, en 2022, 47 000 tonnes de sargasses ont été collectées sur l'ensemble de l'île. L'une des spécificités de ces algues brunes réside dans leur capacité importante à accumuler des métaux lourds dont les taux de concentration élevés peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'écosystème. La décomposition des algues brunes génère également gaz toxiques.

Outre les nuisances visuelles et olfactives que génère cette algue, ces invasions de sargasses impactent l'écologie, pouvant alors étouffer les écosystèmes marins et le tourisme, pouvant dissuader des visiteurs potentiels. De plus, le ramassage des sargasses peut engendrer une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des lieux de ponte des tortues marines.

L'enjeu des sargasses est multiple : suivre et anticiper leur échouement, développer des infrastructures (barrages bloquants ou déviant vers une zone délimitée) et mettre en place des solutions de collecte et de valorisation respectueuses de l'environnement. En mars 2022, l'État a publié un Plan sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions d'euros, soit 30 % d'augmentation des financements.

SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

LE SECTEUR DU BTP EN PERTE DE VITESSE

En 2024, le secteur du BTP peine à retrouver une dynamique haussière. La consommation de ciment chute de 83,7 % en glissement annuel, après des achats spéculatifs fin 2022 et début 2023. Toutefois, les effectifs salariés du secteur sont stables. Outre les chantiers d'envergure (cité administrative et judiciaire à Marigot, les travaux des espaces socioculturels et sportifs de Sandy Ground et de Grand-Case, etc.), l'activité du BTP devrait bénéficier du Programme local de l'habitat (PLH) 2025–2030 adopté par la Collectivité en octobre 2024. Il vise la construction de 1 800 logements à l'horizon de 2030.

1. APERÇU STRUCTUREL

Poids du secteur du BTP dans...

... L'encours de crédit en 2024 (IEDOM)	... Les effectifs salariés en 2024 (CGSS)	... La création de richesses en en 2021 (CEROM)
0,5%	8,3%	7%

Fin 2024, le secteur du BTP représente 8,3 % (636 salariés) des effectifs salariés de Saint-Martin (7 696 salariés). Le poids du secteur est en net retrait par rapport à la période de reconstruction post-Irma (13,3 % des effectifs salariés à fin 2018) qui nécessitait des besoins importants en main-d'œuvre. Cependant, il reste plus élevé qu'avant le passage d'Irma (6 % en moyenne en 2016).

Par ailleurs, les financements en faveur des entreprises du secteur de la construction sont marginaux : l'encours de crédit déclaré au SCR⁷² dans le secteur représente 0,5 % du total. C'est surtout le secteur immobilier qui concentre les financements bancaires (79,9 % des encours déclarés au SCR).

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une activité qui peine à se relancer

En 2024, l'activité du secteur BTP à Saint-Martin est de nouveau en perte de vitesse. La consommation de ciment diminue de 83,7 % en glissement annuel, après une fin d'année 2022 et un premier trimestre de 2023 marqués par des achats spéculatifs. Ces derniers ont été réalisés dans le but d'éviter des hausses de prix à venir.

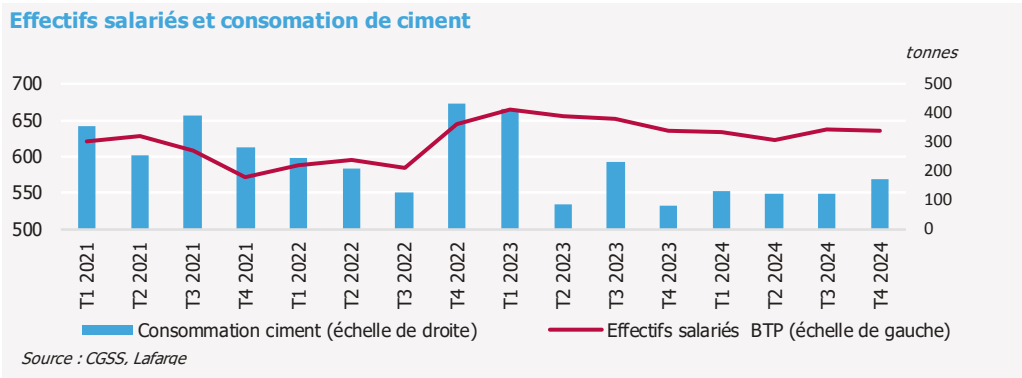
	2014	2023	2024	Evol. 2024/2023
L'activité du secteur				
Consommation de ciment (milliers de tonnes)	1,1	0,8	0,1	-83,7%

Source : Lafarge ciment antillais.

En parallèle, les effectifs salariés du secteur sont stables : 636 personnes sont déclarées auprès de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), soit une de plus qu'en 2023. En termes

⁷² Service central des risques (SCR), Banque de France.

de financement, la hausse de l'encours des crédits immobiliers ralentit : il progresse de 3,6 % en glissement annuel (+5,9 % en 2023), après une hausse marquée entre 2019 et 2022 (+14,6 % par an en moyenne). En parallèle, les attestations de conformité délivrées par le CONSUEL⁷³ reculent de 28,9 % par rapport à 2023.



Cependant, une partie de l'activité et de l'approvisionnement des entreprises basées en partie française échappe aux indicateurs au profit de la partie néerlandaise. En effet, l'absence de frontière entre les deux parties de l'île facilite l'accès des entreprises françaises aux marchés de Sint-Maarten. La compétitivité parfois plus avantageuse de fournisseurs de Sint-Maarten (coût des matériaux, réglementation, fiscalité) les encourage à y réaliser des achats ou de la sous-traitance. Par ailleurs, l'essentiel des importations (près de 70 %) de l'île transite par le port de Philipsburg en partie néerlandaise.

À Sint-Maarten, selon les estimations de la Banque centrale de Curaçao et Sint-Maarten (CBCS), la croissance économique atteint 3 % en 2024. La construction demeure l'un des principaux contributeurs.

De grands chantiers en cours

Sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, plusieurs chantiers majeurs soutiennent l'activité du secteur du BTP. La construction de la cité administrative et judiciaire à Marigot, regroupant les services de justice sur un site unique, a débuté en octobre 2023 pour une livraison prévue fin 2025 (38,8 millions d'euros). Les travaux du collège de 900 places à La Savane, lancés en avril 2023, devraient également s'achever pour la rentrée 2025 ; le budget initial de 21 millions d'euros a été réévalué à 42,2 millions d'euros pour intégrer les contraintes environnementales et géotechniques. Le collège de 600 places au Quartier d'Orléans, en chantier depuis juillet 2022 et partiellement opérationnel, doit être livré fin 2025 pour un montant avoisinant 24 millions d'euros. Entre autres, trois autres projets attribués fin 2024 continueront de soutenir le secteur du BTP : la reconstruction de l'espace socioculturel et sportif de Sandy Ground (11,8 millions d'euros), la construction de celui de Grand-Case (9,3 millions d'euros) et

⁷³ Les attestations de conformité délivrées par le CONSUEL (Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité) certifient que les installations électriques réalisées dans le cadre de constructions neuves ou de rénovations lourdes respectent les normes en vigueur. Leur délivrance, obligatoire avant la mise en service des réseaux électriques des bâtiments, constitue un indicateur du volume d'activité de secteur du BTP.

celle d'un centre technique opérationnel de prévention et de gestion des risques (13 millions d'euros).

3. LE LOGEMENT

La problématique du logement à Saint-Martin est marquée par des défis multiples tels que la disponibilité, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements. L'impact de l'ouragan Irma et la crise sanitaire de 2020 ont mis en lumière des questions cruciales quant à la capacité de l'île à répondre aux besoins résidentiels de ses habitants.

Un parc immobilier sous tension

	2010	2020	2021*	Evol. 2021*/2020
Le logement				
Nombre de logements	16 842,5	17 157,1	17 205	0,3%
Nombre de résidences principales	13 516,4	12 796,3	12 845	0,4%
Part des résidences principales occupées par leur propriétaire (%)	25,6	28,3	21,1	-25,3%

Source : Insee
nd : non disponible, ns : non significatif
* Dernières données disponibles

En 2021, l'Insee dénombre 17 205 logements au sein de la Collectivité de Saint-Martin. Par rapport à 2015, ils sont en baisse de 4 %. Les résidences principales représentent les trois quarts du parc de logement, soit légèrement moins qu'en 2015 (77,2 %). En 2021, seuls 21,1 % des résidences principales étaient occupées par leurs propriétaires (58,6 % en Guadeloupe en 2024). Les logements secondaires ou occasionnels occupent 10,5 % du parc. En parallèle, 14,9 % des logements sont vacants.

Dans ce contexte, le marché locatif privé se caractérise par des loyers élevés, enregistrant une moyenne de 22 €/m² en 2022, dépassant largement la moyenne nationale de 16 €. En opposition à cette réalité, le parc locatif social offre une alternative financièrement plus accessible, affichant un loyer moyen de 6 €/m², hors charges⁷⁴.

Une crise du logement social

Le parc locatif social de Saint-Martin est marqué par un déficit de logements. Les trois principales sociétés gestionnaires, à savoir la Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), la Société immobilière de la Guadeloupe (SIG) et la SIKOA-Société anonyme HLM peinent à répondre à une demande grandissante.

Avec 1 701 logements en 2022, l'offre était encore insuffisante face aux besoins. En octobre 2024, la Collectivité de Saint-Martin a adopté son Programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2025-2030, dont la réflexion a été lancée en 2022. Ce document stratégique fixe un objectif de 1 800 nouveaux logements d'ici 2030 pour satisfaire la demande. Il prévoit la mobilisation du foncier disponible, ainsi que le parc vacant.

Par ailleurs, le PLH vise à améliorer l'habitat existant, favoriser la mixité sociale et accompagner le développement urbain dans les zones les mieux desservies en services. Dans cette optique, un partenariat a été conclu en décembre 2024 avec l'Agence nationale de l'habitat

⁷⁴ Source : Diagnostic réalisé par la Collectivité de Saint-Martin et le cabinet EOHS dans le cadre de l'élaboration du Programme local de l'habitat.

(ANAH) afin de structurer l'intervention publique sur l'habitat privé. L'accompagnement technique de l'ANAH doit permettre de lancer des aides à la rénovation et de mettre en œuvre un programme territorial de lutte contre l'habitat indigne. En parallèle, une nouvelle convention tripartite entre la Collectivité de Saint-Martin, l'État et l'association Action Logement a été signée en février 2025, après celle de 2023. Elle permet la mobilisation des ressources de la PEEC⁷⁵ (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour soutenir, notamment, la construction de nouveaux logements.

⁷⁵ Les entreprises qui emploient 50 salariés et plus ont l'obligation d'investir dans la construction de logements en versant une cotisation appelée « participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) », connue également sous le nom du 1 % logement. Cette cotisation correspond à 0,45 % de la masse salariale.

SECTION 8 - LE TOURISME

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE CONNAÎT UN NOUVEL ESSOR EN 2024

La fréquentation touristique de Saint-Martin poursuit sa progression en 2024, avec un total de 1 953 037 visiteurs accueillis sur l'ensemble de l'île (+7,4 % sur un an, après +38,2 % en 2023). L'activité touristique retrouve ainsi 96,2 % de son niveau pré-crise sanitaire et à 84,5 % de celui enregistré avant l'ouragan Irma.

Le nombre de croisiéristes débarqués progresse plus modérément, atteignant 1 375 219 passagers (+4,2 %). La partie néerlandaise, qui concerne la quasi-totalité des arrivées, enregistre une hausse de 4,3 % sur un an (+56,2 % en 2023). À l'inverse, la partie française chute de 49,9 % (+50,2 % un an plus). Dans l'ensemble, le secteur des croisières se situe à 84,0 % de son niveau de 2019 et à 82,4 % de celui de 2016.

En parallèle, le nombre de passagers aériens arrivant sur les deux parties de l'île continue de progresser, aussi bien à l'aéroport de Juliana (+19,7 %) qu'à celui de Grand-Case (+1,4 %). L'activité aérienne globale continue de surpasser son niveau de 2019 et atteint 90,5 % du niveau enregistré en 2016, avec 577 818 passagers en 2024.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme, moteur économique de Saint-Martin

Le tourisme rassemble diverses activités, en particulier dans les services. En 2024, l'hébergement et la restauration représentent 2 % des salariés⁷⁶ sur l'île. Au 31 décembre 2024, cette branche capte également 6,0 % des financements octroyés par les banques⁷⁷.

Malgré l'offre de nombreux emplois, le secteur touristique de Saint-Martin souffre d'une pénurie de main-d'œuvre locale qualifiée en raison du manque de formations adaptées sur l'île. Les programmes de formation, majoritairement proposés en Guadeloupe, ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de la région ni à ceux des résidents, majoritairement anglophones. Ce manque de main-d'œuvre, combiné à une offre insuffisante de chambres d'hôtel, handicape la partie française de l'île face à la concurrence de la partie néerlandaise, dont l'offre d'hébergements répond mieux aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante, essentiellement d'origine nord-américaine.

Un secteur marqué par les crises

Au fil des décennies, le secteur touristique de Saint-Martin a traversé de nombreuses épreuves incluant les crises économiques et financières mondiales, des catastrophes climatiques comme les ouragans dévastateurs de 2017, dont Irma en septembre, ainsi que la pandémie mondiale de 2020, qui ont toutes laissé leur empreinte sur son évolution.

Après des hauts et des bas, le pic de fréquentation touristique a été atteint en 2014, avec près de 2,7 millions de visiteurs, dont 78 % étaient des croisiéristes. Cependant, le nombre de visiteurs a connu une baisse continue jusqu'en 2018. Malgré un net rebond en 2019, l'année 2020 a marqué un coup d'arrêt brutal au tourisme, à Saint-Martin comme ailleurs. Les années suivantes ont enregistré un retour progressif des visiteurs, bien que les niveaux précédents n'aient pas été totalement retrouvés.

⁷⁶ URSSAF.

⁷⁷ Service central des risques (SCR), Banque de France.

Des atouts et des différences entre les deux parties de l’île

La partie française de l’île offre des avantages comme la « qualité de vie » à la française, la partie néerlandaise bénéficie de nombreux facteurs d’attractivité tels que des infrastructures portuaires et aéroportuaires nettement plus imposantes (comme l’aéroport international Princess Juliana et le terminal de croisière de Philipsburg), des casinos et une plus grande variété d’activités pour les enfants et les adultes. Cependant, la frontière totalement ouverte entre les deux parties de l’île empêche de déterminer le nombre exact de touristes se déplaçant entre elles pour profiter de leurs attractions respectives. À noter que les deux parties de l’île fonctionnent en complémentarité et coopèrent pour le développement global du territoire.

Poids de l’hôtellerie-restauration dans ...

... l'encours de crédit en 2024 (IEDOM)	... les effectifs salariés dans le secteur privé en 2024 (URSAFF)	... le parc d'entreprises en 2023	... les créations d'entreprises en 2020 (CCISM)*	La création de richesses en 2019 (Insee)**
6,0%	2,0%	ND	12,0%	22,2%

*comprend uniquement la branche restauration.
** comprend les secteurs du commerce de gros et de détail, des transports, de l’hébergement et de la restauration.
Sources : IEDOM, Insee, Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

Des évènements qui dynamisent l’activité touristique

L’animation touristique de Saint-Martin est rythmée par plusieurs évènements majeurs:

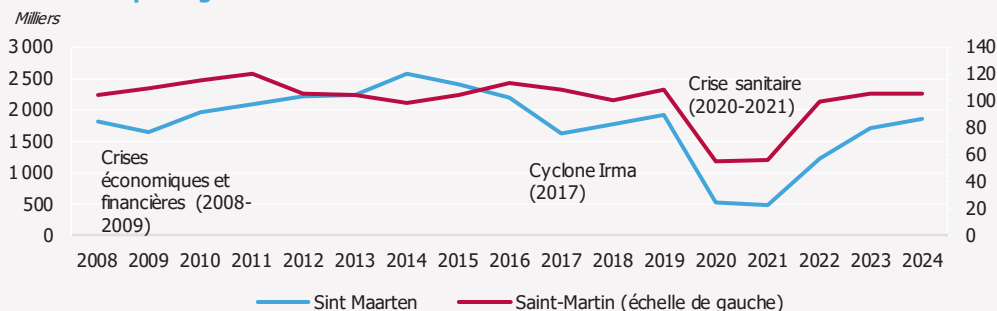
- **Le Festival de la Gastronomie** (chaque année en novembre depuis 2021) propose : des ateliers de cuisine, un village gastronomique, des soirées à thème, un BBQ géant et des dégustations mettant en valeur la richesse gastronomique de l’île. En 2024, l’évènement a rassemblé 9 700 visiteurs qui se sont rendus au village (contre 8 500 en 2023), 5 000 au BBQ (+1 000 personnes sur un an), 400 aux ateliers (+40 individus) et 800 participants à la soirée de clôture (+50).
- **Le SXM Festival** (au mois de mars depuis 2016) : ce rendez-vous accueille pendant 5 jours plus d’une centaine d’artistes internationaux. En 2024, 1 751 billets ont été préservés, sans compter les ventes sur place. Les festivaliers viennent principalement de l’Amérique du Nord (38 % des États-Unis et 21 % du Canada), de France (8 %) et des îles voisines, témoignant de l’importance des échanges intracaribéens. Enfin, 3 % des participants viennent du Royaume-Uni, signe de la portée internationale du festival. Le SXM Festival génère plus de 13 millions d’euros injectés dans l’économie locale.
- **Deux grands carnivals** se déroulent pendant l’année, en février du côté français et au mois d’avril côté hollandais, avec plusieurs semaines de festivités.

2. L’ACTIVITÉ DU SECTEUR

En 2024, l’activité touristique sur l’ensemble de l’île poursuit sa progression. Selon une enquête de l’ITSEE⁷⁸ réalisée en 2024, les principaux visiteurs sont issus de France (61 %), suivis par les États-Unis (17 %), Anguille (6 %), le Canada (4 %) et les Pays-Bas (2 %).

⁷⁸ https://media.licdn.com/dms/document/media/v2/D4E1FAQGxypkNd9mFZA/feedshare-document-pdf-analyzed/B4EZfTTO...HsAc-/0/1751596753746?e=1755129600&v=beta&t=Tem1mwLkCYfbRyISw_rcu_NxLvUSGxYIVsZrKNbKTVA.

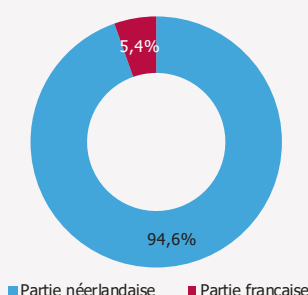
Arrivées de passagers sur l'île



Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO, STAT.

©IEDOM

Répartition des arrivées sur l'île en 2024



Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO, STAT.
©IEDOM

Au cours de l'année, l'île a accueilli 1 953 037 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 7,4 % sur un an (+38,2 % en 2023). Sur ce total, 1 847 494 sont arrivés en partie néerlandaise, enregistrant une hausse de 7,8 % par rapport à l'année précédente, tandis que 105 543 ont débarqué en partie française, affichant une légère augmentation de 0,6 %.

Cette répartition des arrivées s'explique par des capacités d'accueil différentes des deux côtés de l'île : la partie néerlandaise dispose de deux quais pouvant recevoir simultanément six grands navires de croisière, soit plus de

1,2 million de passagers par an, ce qui lui permet de capter 99,7 % des croisières en 2024. Côté français : le port de Marigot est limité aux petits paquebots, pour un maximum d'environ 1 200 passagers débarqués. Sur le plan aérien, Sint Maarten bénéficie d'un aéroport international modernisé apte à accueillir de gros porteurs, tandis que l'aéroport de Grand-Case reçoit des avions de petites et moyennes tailles, majoritairement en provenance des îles voisines (Cf. *Section 9 – Les transports*).

Compte tenu de l'ouverture totale de la frontière entre les deux parties de l'île, il est impossible aujourd'hui de déterminer quelle part des touristes arrivés dans l'une d'entre elles a séjourné ou s'est rendue dans l'autre. Mais il est clair que des passages de l'une vers l'autre sont fréquents, même si l'offre d'hébergements hôteliers du côté hollandais, trois fois supérieure à celle de la partie française, suggère que la grande majorité des touristes y séjournent.

3. LE TOURISME DE SÉJOUR

Selon le bilan annuel 2024 sur le tourisme de l'ITSEE, les visiteurs privilégient les résidences qui atteignent un taux d'occupation de 62 %. Elles sont suivies par les hôtels (54 %) et les guest houses⁷⁹ (51 %), ces dernières se structurent progressivement, depuis la mise en

⁷⁹ Autrement dit « maisons d'hôtes ».

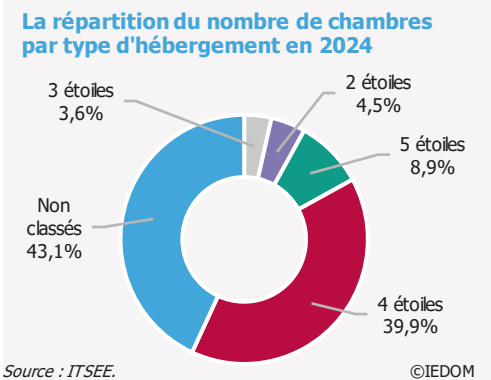
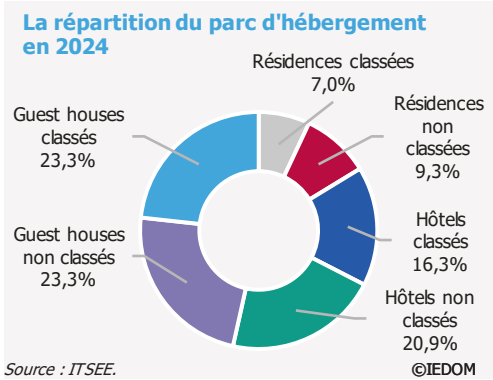
place, en février 2014, d'un référentiel officiel de classement. L'offre inclut également des villas et des meublés touristiques. Enfin, au nombre de chambres disponibles sur l'île, s'ajoutent les cabines de bateaux accueillant des visiteurs.

Par ailleurs, les voyageurs moins soucieux des critères traditionnels (le prix, la localisation ou le type d'hébergement) sont davantage à la recherche de solutions offrant une certaine flexibilité et leur permettant de « se sentir chez eux » tout en profitant pleinement de l'authenticité locale.

3.1. LE PARC D'HÉBERGEMENT

En décembre 2024, la partie française de l'île comptabilise 43 hébergements totalisant 1 263 chambres, réparties de la manière suivante⁸⁰ :

- 7 hôtels classés ;
- 9 hôtels non classés ;
- 3 résidences classées ;
- 4 résidences non classées ;
- 10 guest houses non classés ;
- 10 guest houses classés.



À Saint-Martin, les établissements dotés de 4 et 5 étoiles représentent 27,5 % du parc d'hébergement et concentrent la part la plus importante de chambres : 617 chambres. En comparaison, ces établissements représentent 23,2 %⁸¹ de l'ensemble des hôteliers en Guadeloupe, soit 865 chambres offertes et 57,1 %⁸² à Saint-Barthélemy rassemblant 450 chambres. En parallèle, plus de la moitié (53 %) des structures proposées ne sont pas classées et comptabilisent 544 chambres à Saint-Martin.

Si le classement étoilé reste un repère rassurant en matière de qualité, une part croissante des visiteurs choisit désormais des établissements non classés. Ces derniers offrent souvent des services, des équipements et un confort répondant pleinement, voire dépassant, les attentes des

⁸⁰ Selon l'enquête de l'ITSEE sur la fréquentation des hébergements collectifs, mesurée chaque mois d'août à décembre 2025.

⁸¹ Donnée de l'Insee au 1^{er} janvier 2025.

⁸² Donnée 2023.

clients. À Saint-Martin, la capacité moyenne des hébergements toutes catégories confondues est de 32 chambres.

3.2. LA FRÉQUENTATION DU PARC D'HÉBERGEMENT

En 2024, les Français constituent la majorité de la clientèle touristique de Saint-Martin (63 % des visiteurs). Ils sont suivis par les résidents de Guadeloupe, Martinique et Saint-Barthélemy (20 %), les Américains (12 %) et les Canadiens (2 %).

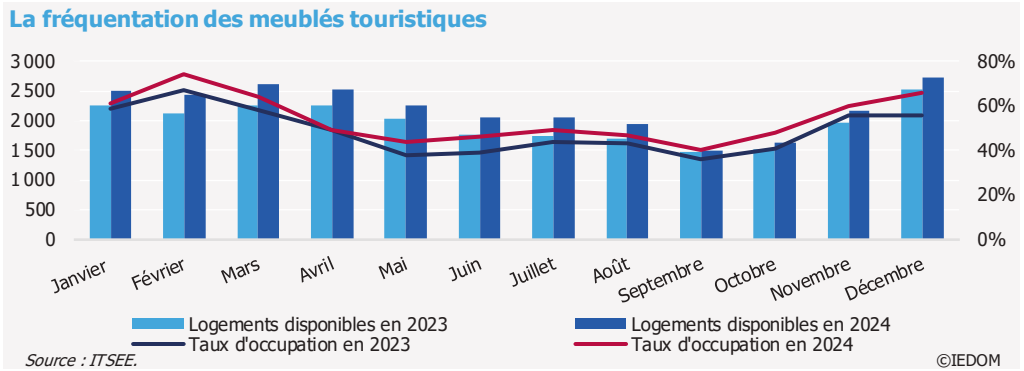
Avec un taux d'occupation de 71 %, le secteur de Grand-Case - La Savane - Pic Paradis enregistre la plus fréquentation la plus élevée parmi les hébergements disponibles en 2024. Comme chaque année, janvier reste un mois de forte affluence, avec un taux d'occupation porté à 76 % (+6 points par rapport à 2023). En outre, le calendrier scolaire a favorisé l'activité touristique : avec des vacances de Pâques commençant en mars, la haute saison s'est prolongée jusqu'au début du mois d'avril.

3.3. LES MEUBLÉS DE TOURISME⁸³

Depuis quelques années, les meublés de tourisme constituent un mode d'hébergement qui tend à se développer.

Selon l'ITSEE, le nombre moyen de logements disponibles progresse en 2024 de 12 % sur un an, à hauteur de 2 155 de logements offerts. Dans la même dynamique, le taux d'occupation moyen atteint 54 % en 2024 contre 49 % en 2023. À noter que la fréquentation accentuée durant la haute saison s'étendant de novembre à mars, tout comme pour l'hôtellerie traditionnelle.

En 2024, la majorité des meublés de tourisme se répartit dans les quartiers de la Baie Orientale et des Terres-Basses, chacune concentrant 23 % de l'offre, des proportions similaires à celles de 2023. Le quartier des Terres-Basses se distingue particulièrement par ses logements de grande capacité et de haut standing. En complément, le prix moyen d'une nuitée s'établit à 419€ en 2024 contre 478€ en 2023 (-12,4 % sur un an).



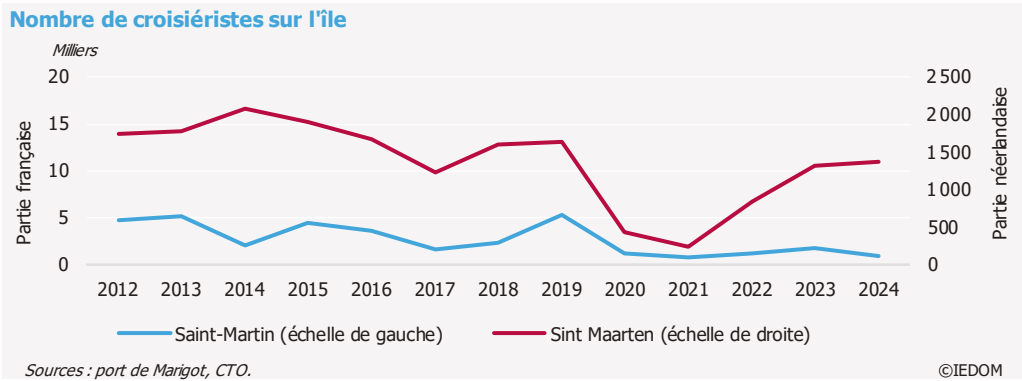
⁸³ Les meublés de tourisme comprennent les studios, les appartements ou villas meublés proposés à la location pour de courtes durées, principalement via les plateformes en ligne.

4. LE TOURISME MARITIME

4.1 LA CROISIÈRE

Sint Maarten disposant du seul port en eau profonde de l'île, capte quasiment la totalité de l'activité de croisière (99,9 %). Quant à la partie française de l'île, elle cible principalement une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de petite taille (100 à 360 passagers). De plus, l'activité vit au rythme des conditions climatiques, notamment des fortes houles qui rendent la navigation difficile aux abords des quais.

En 2024, les croisières progressent de façon plus modérée comparativement aux deux dernières années (+4,2 %, après +56,2 % en 2023 et +262,4 % en 2022). La partie française de l'île chute de 49,9 %, atteignant 857 croisiéristes. Quant au côté néerlandais, il augmente de 4,3 %, atteignant 1 375 219 croisiéristes, soit 84 % de son niveau de 2019.



En parallèle, les infrastructures portuaires se développent pour améliorer le transport inter-îles. Lancée en février 2021, la nouvelle gare maritime de Marigot a accueilli ses premiers passagers en avril 2024. Un financement à hauteur de 1,5 million d'euros par le FEDER REACT-EU a permis d'aboutir à ce projet qui renforce les liaisons avec Anguille et de Saint-Barthélemy. L'infrastructure offre une capitainerie, des espaces de restauration, une zone dédiée à la location de voitures ainsi que des installations optimisées pour l'embarquement et le débarquement.

À ceci s'ajoute, l'escale à Phillipburg en février 2024 du plus gros paquebot au monde, Icon of the Seas, inauguré fin janvier 2024 et parti de Miami. Pour information, la compagnie de croisière Royal Caribbean est en charge du paquebot long de 365 mètres. Celui-ci peut accueillir 7 960 personnes à son bord, soit un quart de la population de la partie française de l'île.

4.2. LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. L'emplacement géographique privilégié de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguille et de Saint-Barthélemy, les nombreux points de mouillage et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces acceptant les dollars américains, usage majoritaire de la langue anglaise, etc.) constituent de véritables atouts.

La capacité d'accueil totale de l'île est de 723 places à quai, dont 453 sont situées à Sint-Maarten (7 marinas) et 270 à Saint-Martin (2 marinas)⁸⁴.

La marina Fort Louis à Marigot, la plus grande de l'île, a été restaurée après Irma et compte à nouveau 150 amarrages fonctionnels depuis 2021. Elle attire les plaisanciers en évitant les marinas néerlandaises aux taxes plus élevées. En 2023, la Collectivité de Saint-Martin a investi 1,2 million d'euros pour la rénovation des réseaux électriques et bornes de services. L'objectif est de créer une « Smart marina » équipée de technologies modernes et efficaces, notamment à travers la mise en place d'un réseau WIFI haut débit sur les pontons, des capteurs d'amarrage connectés permettant de suivre en temps réel l'occupation du plan d'eau, ainsi qu'une application mobile collaborative et gratuite facilitant la connexion des plaisanciers et des professionnels à la marina.

Cependant, d'autres marinas telles que Port la Royale, l'Anse Marcel et le Captain's Oliver à Oyster Pond, avec une capacité totale de plus de 300 places, ont subi des dégâts importants lors du passage de l'ouragan Irma. Seule la marina de l'Anse Marcel a pu reprendre du service depuis 2020, avec une capacité portée à environ 120-130 places en 2021. En revanche, la reconstruction des marinas Port la Royale et Oyster Pond du côté français demeure en suspens, laissant près de 220 places à quai inutilisables dans la partie française de l'île depuis 2021.

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Le développement touristique de l'île est encadré par Le Schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction de Saint-Martin⁸⁵ s'étalant sur 10 ans, soit de 2017 à 2027. Ce plan ambitionne de promouvoir un tourisme durable⁸⁶, diversifié et de qualité, tout en préservant les ressources naturelles et culturelles de Saint-Martin. Ce positionnement s'accompagne de la création d'une identité propre à travers la marque territoriale, la valorisation et la réhabilitation du patrimoine bâti et culturel, le développement de marchés de niche comme le tourisme de santé et bien-être, le tourisme de mariage⁸⁷, ainsi que la croisière haut de gamme.

La partie française de l'île entend renforcer son attractivité en modernisant et en élargissant ses capacités d'accueil. Plusieurs initiatives sont en préparation ou en cours de réalisation : l'extension du port de Galisbay, actuellement en étude, et la réouverture, en 2025, du Beach Hôtel, rebaptisé The Whimsy Hotel & Spa (165 chambres, dont 40 suites), premier établissement MGallery Collection d'Accor.

Par ailleurs, le phénomène des « vacances au pays » gagne en popularité sur l'île. Pour répondre à cette demande, l'Office du tourisme a relancé le dispositif « Staycation » en 2024, après deux ans d'interruption. Les résidents de Saint-Martin et de Sint-Maarten ont pu bénéficier d'offres préférentielles dans 52 établissements et commerces de la partie française.

⁸⁴ TiPonton, L'Annuaire nautique et Météor.

⁸⁵ https://www.comstmartin.fr/deliberations_actes/deliberations/ct-23-09-2024-mise-a-jour-du-schema-territorial-damenagement-et-de-developpement-touristique-de-reconstruction-2017-2027.

⁸⁶ En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et de développement de l'ONU (la commission Brundland) présente la première définition officielle du concept de développement durable : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures ».

⁸⁷ Depuis 2009, la législation⁸⁷ en vigueur facilite les mariages des ressortissants étrangers. Cette filière fait l'objet d'une demande croissante provenant principalement des marchés américain et canadien. Le développement de cette filière implique aussi ceux des secteurs aériens, de l'hébergement et du commerce de proximité⁸⁷ qui contribue au bon fonctionnement du tourisme de mariage.

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

LE TRAFIC MARITIME ET AÉRIEN POURSUIVENT LEUR DYNAMIQUE DE RÉPRISE EN 2024

En 2024, le secteur des transports à Saint-Martin poursuit son redressement et se rapproche petit à petit de son niveau d'avant crise sanitaire. L'ensemble de l'île, parties française et néerlandaise confondues, a accueilli environ 2,1 millions de passagers (2 millions en 2023). Les écarts avec les fréquentations d'avant Covid-19 (-3,1% par rapport à 2019) et d'avant l'ouragan Irma (-12,5 % par rapport à 2016) se réduisent progressivement.

Le port de Marigot confirme sa bonne dynamique : le trafic de passagers inter-îles progresse à nouveau (+22,5 % sur un an, après +49,2 % en 2023), porté par la redynamisation des échanges avec Anguille. En partie française, le nombre de croisiéristes augmente fortement (+139,0 %, de 1 711 passagers en 2023 à 4 090 en 2024). En comparaison, la progression est plus modérée en partie néerlandaise (+4,3 %). Cependant, parmi les 1 378 452 croisiéristes débarqués sur l'île, la quasi-totalité est arrivée du côté néerlandais.

Le port de commerce franchit un nouveau cap, dépassant ses performances de 2019 au niveau des exportations (+7,7 %) et des importations (+1,6 %) de marchandises. En parallèle, les volumes de marchandises traités se stabilisent autour de 356 521 tonnes (+1,0 % sur un an).

Dans le transport aérien, le nombre total de passagers dépasse son niveau de 2019 (+36,6 %), mais reste encore inférieur à son niveau de 2016 (-9,1 %). À Grand-Case, 104 686 arrivées sont enregistrées en 2024 (+1,4 % sur un an) et 473 132 passagers ont atterri à Juliana (+19,8 % sur un an).

1. APERÇU STRUCTUREL

Le secteur des transports et de l'entreposage représentait 33 %⁸⁸ de l'emploi salarié à Saint-Martin. Au niveau financier, il ne concerne que 1,5 % des crédits octroyés par les établissements bancaires⁸⁹ au 31 décembre 2024.

Parallèlement, dans sa programmation 2021-2027, le comité de suivi des fonds européens pour Saint-Martin met l'accent sur la montée en gamme du territoire et sur le développement d'infrastructures de transport performantes, afin d'atténuer les contraintes liées à son isolement ultramarin. Une enveloppe de 7,6 millions d'euros est prévue pour financer ces projets.

2. LE TRANSPORT MARITIME

Depuis le passage de l'ouragan Irma, l'île ne compte plus que de trois ports : deux en partie française et un en partie néerlandaise :

- Côté français, le port de Galisbay est dédié au trafic de marchandises, tandis que le port de Marigot se consacre au trafic de passagers inter-îles et à l'arrivée de quelques croisiéristes.
- À Sint Maarten, le port en eau profonde de Pointe Blanche reçoit la quasi-totalité des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

La partie française de l'île compte également trois marinas : Fort Louis, Port La Royale et l'Anse Marcel.

⁸⁸ Source : URSSAF, dernières données disponibles fin 2021.

⁸⁹ Service central des risques (SCR), Banque de France, dernières données disponibles.

2.1. LE TRAFIC DE MARCHANDISES

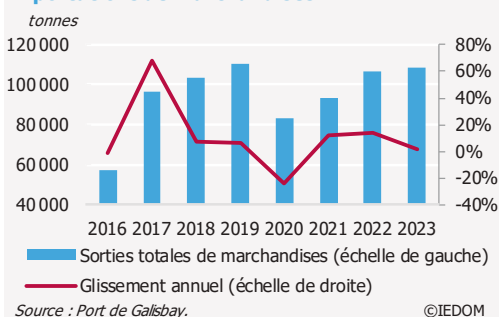
Le port de commerce de Galisbay, établissement public local créé par délibération du Conseil territorial le 20 décembre 2007, est aujourd'hui l'un des maillons essentiels du transport maritime de Saint-Martin. Initialement implanté en centre-ville, il a été transféré sur le site de Galisbay suite au passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait fortement endommagé sa structure. Il traite environ 30 % du trafic de marchandises de l'ensemble de l'île et constitue, depuis 2001, l'unique point d'entrée des produits pétroliers pour la partie française.

Par ailleurs, le port de Galisbay bénéficie d'un emplacement stratégique dans la Caraïbe. Situé au nord de l'arc antillais, entre les routes maritimes Nord/Sud et Nord/Ouest, il peut desservir les îles avoisinantes telles que Saint-Barthélemy, Anguilla, Saba ou Saint-Eustache dont les infrastructures n'autorisent pas l'accueil des navires du trafic domestique caribéen, tels que ceux en provenance de la République dominicaine transportant des fruits et légumes.

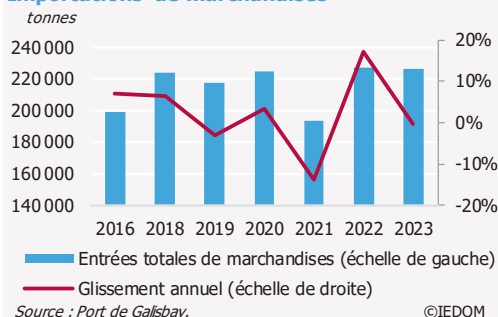
Le port a également démontré son importance en période de crise, en facilitant l'accostage de bâtiments militaires pour l'acheminement du matériel sanitaire de secours, que ce soit après le passage d'Irma en 2017 ou durant la pandémie de Covid-19 en 2020.

En 2024, l'activité progresse nettement avec 2 429 escales enregistrées (+19,7 % sur un an). Les volumes de marchandises traités sont relativement stables par rapport à 2023 (+1,0 %). Dans le détail, 221 193 tonnes de marchandises sont importées (-2,4 %) et 118 755 tonnes de marchandises sont exportées (+9,4 % en glissement annuel).

Exportations de marchandises



Importations de marchandises



Le trafic de marchandises en vrac, qui représente plus de la moitié du trafic total de marchandises (182 943 tonnes traitées en 2024), augmente modérément de 1,6 % sur un an (soit 2 877 tonnes de plus qu'en 2023).

Fréquemment, les importateurs de l'île (côtés français comme néerlandais) font débarquer leurs marchandises principalement en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde. En 2023, environ 70 % des marchandises sont ainsi captées par la partie néerlandaise qui entretient des liaisons internationales directes avec les États-Unis et la France hexagonale en particulier.

2.2. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Depuis la crise sanitaire, le port de Marigot a vu son trafic de passagers s'améliorer progressivement. En 2024, l'île de Saint-Martin a enregistré une nouvelle hausse du nombre de croisiéristes, retrouvant à plus de 80 % de ses niveaux de 2019 et 2016. En effet, sur l'ensemble de l'île 1 378 452 passagers ont été accueillis (+4,4 % sur un an).

Dotée d'infrastructures modernes capables d'accueillir jusqu'à six grands navires de croisière simultanément, avec une capacité annuelle de plus de 1,2 million de passagers répartis sur deux quais dédiés, la partie néerlandaise concentre 99,7 % du trafic, en hausse de 4,3 % par rapport à 2023. Côté français, le nombre de croisiéristes bondit sur un an (+139,0 %), mais reste marginal : le port de Marigot ne peut recevoir que de petits paquebots, pour un maximum d'environ 1 200 passagers débarqués.

Globalement, le nombre de croisiéristes sur l'île demeure en deçà des niveaux de 2019 (-15,8 %) et en 2016 (-17,6 %).

Nombre de croisiéristes (entrées)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 24/23
Partie française	3 593	1 624	2 336	5 291	1 221	992	1 139	1 711*	4 090	139,0%
Partie néerlandaise	1 668 863	1 237 760	1 597 101	1 631 537	435 525	232 519	844 090	1 318 177	1 374 362	4,3%
Total	1 672 456	1 239 384	1 599 437	1 636 828	436 746	233 511	845 229	1 319 888	1 378 452	4,4%

*Donnée rectifiée par rapport annuel économique 2023.
Sources : Port de marigot, Department of Statistics Sint-Maarten.

©IEDOM

En 2024, le trafic inter-îles augmente de 22,5 % sur un an (+49,2 % en 2023) pour atteindre un total de 191 248 passagers. La liaison avec Anguilla enregistre 125 298 passagers (+26,5 % sur un an), tandis que celle avec Saint-Barthélemy atteint un nouveau record de 65 950 personnes transportées (+15,6 %). Le pic saisonnier de novembre à mars est complété par des hausses notables en juillet et août vers Anguilla ainsi qu'en mars et décembre vers Saint-Barthélemy.

À noter que le trafic de passagers dépasse largement ses niveaux d'avant-crises (+23,2 % et +30,1 %, respectivement en 2019 et 2016). En parallèle le trafic avec Anguilla retrouve à 96,5 % son niveau de 2016 et dépasse celui de 2019 (+10,3 %).

Trafic passagers inter-îles au départ du port de Marigot (entrées et sorties)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 24/23
Saint-Barthélemy	17 139	16 919	33 195	41 644	32 116	42 315	53 093	57 064	65 950	15,6%
Anguilla	129 841	96 021	85 402	113 633	22 551	0*	51 486	99 017	125 298	26,5%
Total	146 980	112 940	118 597	155 277	55 742	42 315	104 579	156 081	191 248	22,5%

* le trafic de passagers à Anguilla est à l'arrêt.
Source : Port de marigot.

©IEDOM

2.3. PERSPECTIVES

Début 2025, l'activité portuaire poursuit sa reprise. Le nombre de croisiéristes côté français bondit : 5 127 passagers ont débarqué au 1^{er} trimestre 2025, contre 766 un an plus tôt sur la même période. Sur l'ensemble de l'île, 641 095 croisiéristes ont été accueillis (+11,8 % sur un an), dont 635 968 en partie hollandaise (+11,1 %). Le trafic inter-îles évolue de manière contrastée : la liaison Saint-Martin à Anguilla continue de progresser (+12,0 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024), tandis que celle avec Saint-Barthélemy recule légèrement (-1,0 %, après +83,9 % en 2023).

Côté fret maritime, les liaisons s'adaptent aux nouvelles directives gouvernementales visant à réduire l'empreinte carbone. Les sociétés de transport disposent de peu de leviers : réduire la vitesse des bateaux, limiter le nombre de traversées en mettant en service des navires plus gros fonctionnant avec des carburants plus écologiques, mais incompatibles avec certains ports. Dans ce cadre, le groupe CMA-CGM a décidé de supprimer la ligne directe Le Havre – Philipsburg dès février 2025. Les marchandises à destination de Saint-Martin transiteront désormais par la Martinique ou la Guadeloupe, avant d'être acheminées sur des navires plus petits, adaptés aux infrastructures de Philipsburg. En conséquence, le délai d'approvisionnement devrait passer de 10 à 14 jours.

En parallèle, le port de Galisbay cherche à renforcer sa compétitivité. Une partie des marchandises destinées à la partie française transite par Philipsburg, dont le tirant d'eau

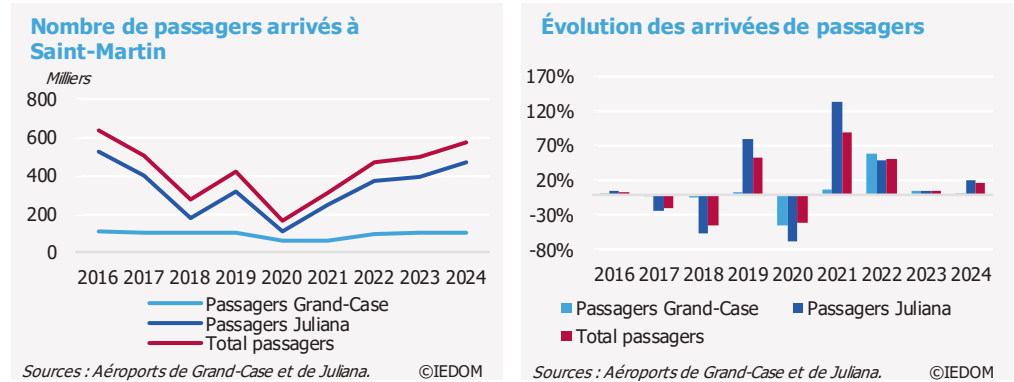
(9,5 mètres) permet d'accueillir de plus grands navires que Galisbay (5,5 mètres). Actuellement consacré au dégroupage et à la redistribution des marchandises, le port de Galisbay prévoit un vaste programme d'expansion estimé à 143 millions € : dragage d'un chenal pour recevoir des navires de plus fort tonnage, création des terre-pleins supplémentaires de stockage (10 hectares), construction d'un nouveau quai de 200 mètres linéaires de long et d'un poste RoRo⁹⁰ de 120 mètres. La procédure de concession débute courant 2025, avec sélection de l'opérateur en fin d'année. Les travaux d'extension sont prévus en 2026 et s'achever mi-2028, pour une mise en service fin 2028.

Des investissements sont déjà engagés. En février 2025, la Banque des territoires a accordé un prêt au port de Galisbay d'un montant de 3,2 millions d'euros sur 25 ans. Une somme allouée pour financer en partie les travaux de réfection de la plateforme logistique, inaugurés en décembre 2024. En parallèle, des travaux de réhabilitation et d'extension du hangar de stockage débutent courant mars 2025, pour une durée estimée à 12 mois.

3. LE TRANSPORT AÉRIEN

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, avec une capacité d'accueil d'avions de petites et moyennes tailles, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, dont les infrastructures permettent d'accueillir des avions gros porteurs.

En 2024, l'activité aéroportuaire globale progresse avec 577 818 visiteurs⁹¹ accueillis sur l'île. La majeure partie des arrivées ont lieu en partie néerlandaise (plus de 80 %). L'année 2021 avait marqué le rebond du nombre d'arrivées aéroportuaires sur l'île avec +89,1 %. Depuis, le trafic de passagers ne cesse de progresser, avec +51,5 % en 2022, +5,8 % en 2023 et +16,0 % en 2024. Au total, les arrivées de passagers dans les aéroports des deux parties de l'île dépassent le niveau d'avant crise sanitaire (+36,6 % par rapport à 2019). Cependant, elles sont encore en retrait par rapport aux flux enregistrés avant Irma (-9,1 % par rapport à 2016).



3.1. L'AÉROPORT DE GRAND-CASE

⁹⁰ Il s'agit de passerelles d'accès aux véhicules et aux navires, appelées passerelles roulières ou passerelles Ro Ro Roll On – Roll Off.

⁹¹ Sources : aéroport de Grand-Case et Department of Statistics of Sint Maarten.

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Il a été agrandi et rénové en 2004, mais ne rivalise pas en matière de structure et de trafic avec celui de Juliana. Au 1^{er} avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Le 30 décembre 2016, la société Edeis⁹² a repris toutes les activités françaises de SNC-Lavalin.

En 2024, le trafic de passagers à l'aéroport de Grand-Case poursuit sa progression de façon plus modérée (+1,4 % après +5,2 % en 2023 et +58,5 % en 2022). À noter que la fréquentation de l'aéroport dépasse son niveau de 2019 (+1,2 %) et se rapproche progressivement de celui de 2016 (-2,6 %).

La compagnie Air Caraïbes réalise l'essentiel du trafic commercial à l'aéroport de Grand-Case (environ 85 %). Air Antilles et Saint-Barth Commuter assurent le reste des dessertes.

3.2. L'AÉROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par de nombreux transporteurs internationaux, notamment d'origine nord-américaine (American Airlines, United Airlines et US Airways), sud-américaine (Copa Airlines et Surinam Airways), caribéenne (Winair et Caribbean Airlines) ou européenne (Air France-KLM, Corsair et Air Caraïbes). Son développement, amorcé dans les années 1990 avec la croissance touristique de l'île, est ponctuellement impacté par le passage de cyclones, notamment l'ouragan Irma en septembre 2017, qui a gravement endommagé ses infrastructures.

Retardé par la pandémie de Covid-19, le chantier s'est achevé en 2024 avec le réaménagement du hall des départs et celui des arrivées ainsi que la zone de récupération des bagages. Ces travaux visent à restaurer la capacité d'accueil d'avant Irma et à améliorer la résistance aux événements extrêmes.

D'autre part, le trafic progresse nettement : 473 132 passagers en 2024 (+19,8 % sur un an, après +6,0 % en 2023), soit un niveau supérieur de 48 % à celui de 2019, mais encore inférieur à l'affluence pré-Irma (528 153 arrivées de passagers en 2016). Côté dessertes, Winair propose deux vols directs entre l'aéroport Princess Juliana et Fort-de-France depuis le 1^{er} avril 2024.

3.3. PERSPECTIVES

Au 1^{er} trimestre 2025, l'aéroport de Grand-Case a accueilli 22 730 passagers, soit une légère hausse de 1,6 % par rapport à la même période en 2024. La fréquentation reste toutefois inférieure à ces niveaux d'avant-crises (-6 % par rapport à 2019 et -2,2 % par rapport à 2017).

À Princess Juliana, 256 923 passagers⁹³ ont été accueillis sur les trois premiers mois de 2025 (+10,8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024, soit 25 070 personnes supplémentaires).

Côté liaisons aériennes, Air Caraïbes renforce sa présence régionale depuis le 24 février 2025 avec une rotation matinale supplémentaire entre Grand-Case et Pointe-à-Pitre du lundi au vendredi. L'acquisition d'avions modernes, dont un ATR 72-600 inauguré en décembre 2024,

⁹² Edeis est une société française qui intervient dans les domaines des services de construction, de l'ingénierie, de gestion de sites et des services techniques.

⁹³ Donnée issue du DEPARTMENT OF STATISTICS de Sint Maarten.

soutient son expansion. La compagnie reprendra également en décembre 2025 sa ligne directe entre Paris-Orly et Princess Juliana, suspendue depuis trois ans, avec trois vols hebdomadaires.

En parallèle, la Société d'économie mixte locale Air Antilles, détenue par la Collectivité de Saint-Martin (60 %) et son partenaire Edeis (40 %), a repris ses activités après sa liquidation en août 2023. Elle a obtenu en mai 2024 son certificat de transport et a repris ses vols mi-juillet 2024. D'abord soumise à une licence provisoire entre avril et juin 2025, elle dispose désormais d'une licence renouvelée et a ouvert en juillet 2025 une nouvelle ligne entre la Martinique et Saint-Martin.

4. LES AIDES À LA MOBILITÉ

La Collectivité de Saint-Martin, confrontée au manque de formations supérieures sur son territoire, accompagne les jeunes dans la poursuite de leurs études supérieures hors du territoire⁹⁴ grâce à deux dispositifs.

Le premier, l'« Aide à la mobilité des étudiants » (AME), financé par Fonds social européen (FSE), accorde une aide annuelle de 2 000€ à 5 500€ par an selon le niveau d'études (de Bac+1 à Doctorat). Pour l'année universitaire 2023-2024, 622 étudiants (Bac+1 et Bac+2) ont bénéficié de cette aide, pour un total de près de 3 millions d'euros.

Le second, « Cadre d'Avenir ! », lancé en 2023 par l'État, LADOM et la Collectivité, cible les lycéens de terminale et étudiants de bac+2 à bac+3 souhaitant poursuivre leurs études en France hexagonale. Il a pour vocation de former, dans le cadre d'une mobilité, de futurs cadres intermédiaires et supérieurs dont le territoire aurait besoin pour assurer leur développement. Pour l'édition 2024, cinq jeunes ont été accompagnés, bénéficiant d'un billet d'avion pris en charge, d'une prime à l'installation de 800 euros et d'une allocation mensuelle de 808 euros, ainsi qu'un suivi psychopédagogique personnalisé.

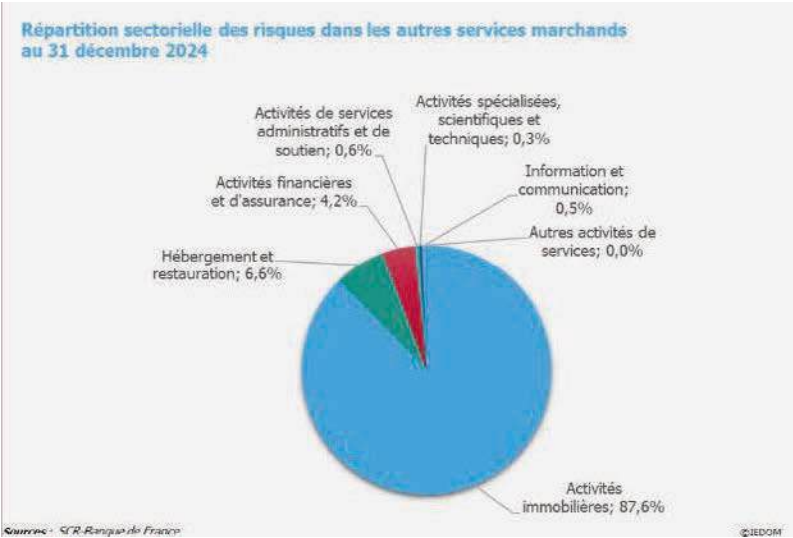
⁹⁴ Au sein ou hors de l'Union européenne.

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

UN SECTEUR PRÉPONDÉRANT DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-MARTIN, PORTÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands (cf. composition infra) représentent plus de 90 % des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques⁹⁵ (SCR) de la Banque de France en 2024. Leur encours s'établit à 1,3 milliard d'euros, soit une hausse de 1,8 % sur un an. Cette forte proportion reflète principalement le poids des activités immobilières, qui concentrent 87,6 % des financements de ce secteur sur l'île.

1. APERÇU STRUCTUREL



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières.

⁹⁵ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €. À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

Il concentre 41 % de l'emploi salarié privé à Saint-Martin en 2024⁹⁶ et se positionne au premier rang des secteurs employeurs sur l'île.

Au 31 décembre 2024, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Martin s'élèvent à 1,3 milliard d'euros.

Les activités immobilières occupent une place prépondérante et se caractérisent par une forte concentration (regroupant 87,6 % des encours du secteur). Avec un encours de près de 1,2 milliard d'euros à fin 2024 (+0,7 % sur un an).

Le secteur de l'hébergement et la restauration représente 6,6 % des encours alloués dans les autres services marchands sur l'année. Avec 23 % du total de l'emploi salarié privé de l'île, il se positionne comme le troisième secteur d'activité pourvoyeur d'emplois privés en 2024⁹⁷.

Les activités financières et d'assurance concentrent pour sa part 4,2 % des encours de crédits déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

L'immobilier à Saint-Martin : un marché attractif mais sous tension

Depuis l'ouragan Irma, le marché immobilier de Saint-Martin a retrouvé un fort dynamisme. Les prix ont progressé de 50 à 70 %, pour atteindre en moyenne 3 820 €/m² en septembre 2024. À titre de comparaison, la Guadeloupe se situe autour de 2 900 €/m², ce qui confirme l'attractivité particulière de Saint-Martin.

Cette dynamique s'appuie sur l'essor du secteur touristique, porté par une fréquentation soutenue, des investissements, un cadre fiscal avantageux et l'intérêt d'investisseurs extérieurs, notamment en provenance de Saint-Barthélemy. Mais elle s'accompagne de tensions majeures : une pression foncière croissante et une pénurie de logements abordables, qui compliquent l'installation des ménages à revenus modestes et des salariés.

Pour y répondre, une convention a été signée en 2025 entre l'État, Action Logement et la Collectivité de Saint-Martin. Elle mobilise la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) et prévoit :

- la construction de 1 800 logements sociaux et intermédiaires d'ici 2031 ;
- la réhabilitation du parc existant et un Programme Territorial de Lutte contre l'Habitat Indigne (PTLHI) ;
- le développement de l'accession sociale à la propriété ;
- un meilleur accès au parc locatif privé ;
- la revitalisation urbaine des quartiers prioritaires.

⁹⁶ Source : CGSS, hors services non marchands.

⁹⁷ Source : CGSS, hors services non marchands.

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-MARTIN

Le système éducatif est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'éducation nationale des Iles du Nord (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il inclut un pôle pédagogique constitué de la circonscription du premier degré et des pôles Interdegré, un pôle administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté par un adjoint, nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Le SENIDN, sous l'autorité du vice-recteur, est en charge du pilotage des politiques éducatives dans le cadre du Projet d'académie, décliné ici afin de l'adapter aux spécificités locales : c'est la Déclinaison du projet d'académie à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS). Le SENIDN assure également l'interface avec les services rectoraux (ressources humaines, formation continue, affectation des élèves et accompagnement des familles).

À Saint-Martin, le système éducatif se caractérise par l'importance du secteur privé hors contrat, qui scolarise près de 20 % des élèves du premier et du second degré.

Dans l'ensemble, les performances des élèves saint-martinois demeurent insuffisantes, malgré une amélioration récente au niveau du CP. Près de 40% des élèves REP+ de l'académie de Guadeloupe sont scolarisés à Saint-Martin. Avec 8 élèves sur 10 en établissements REP ou REP+, l'Éducation nationale doit aussi prendre en compte qu'une grande partie des parents des écoliers et collégiens saint-martinois présentent une situation sociale défavorisée et sont mal armés pour accompagner les progrès scolaires de leurs enfants.

Pour autant, la plupart des jeunes Saint-Martinois sont dotés naturellement de solides compétences à l'oral en anglais notamment, qui se traduisent par l'ouverture de plus en plus de classes bilingues. En outre, une minorité –certes- de très de bons élèves obtiennent d'excellents résultats, qui leur ouvrent les portes d'études supérieures (ils n'ont pas d'autre choix alors que s'expatrier vers la Guadeloupe ou l'Hexagone, voire l'Amérique du nord et notamment le Canada).

À Saint-Martin, si l'enseignement reste de la compétence de l'État, la Collectivité est dotée depuis 2009 des compétences en matière de formation professionnelle.

1.1 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée 2024, la Collectivité compte 19 établissements scolaires publics, dont 14 destinés au premier degré et 5 au second degré, soit autant qu'en 2023, mais 2 de moins qu'à la rentrée 2017 (établissements détruits après le passage du cyclone Irma et non reconstruits depuis).

Par ailleurs, on compte 14 établissements privés hors-contrat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. À la rentrée 2023, 2 établissements privés hors contrat ont fermé à Saint-Martin.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée		2024
Enseignement public		19
1 ^{er} degré		14
Préélémentaire		6
Élémentaire et élémentaire spécialisé		8
2 nd degré		5
Collège		3
Lycée		2
Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Education nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.		

Des établissements scolaires en construction

Dans le cadre de la reconstruction post-Irma mais également pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, les travaux de construction du futur collège numérique de 900 places de la Savane ont démarré en avril 2023 et devraient s’achever pour la rentrée 2025. Au total, ce chantier financés par l’Etat, l’Europe et la Collectivité de Saint-Martin s’élève à 42 M€.

Ce futur établissement complètera l’opération de reconstruction du collège Roche-gravée-de-Moho de Quartier d’Orléans, vétuste et lui aussi fortement endommagé par l’ouragan en 2017.

1.2 LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2024, le Service de l’Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptabilise 788 personnes (soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2023) : 314 dans le premier degré, 455 dans le second degré et 19 au service de l’éducation nationale.

1.3 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Des évolutions hétérogènes dans le premier et le second degré

À la rentrée 2024, les établissements scolaires publics de Saint-Martin ont accueilli 6 918 élèves au total. Saint-Martin compte ainsi 3 220 élèves dans le premier degré, soit une baisse de 4,7 % par rapport au nombre d’élèves présents à la rentrée 2023 et 3 637 dans le second degré du secteur public et 61 étudiants en BTS, soit une hausse de 3,1 % par rapport au nombre d’élèves présents à la rentrée 2023.

Nombre d’élèves pour la rentrée scolaire 2024

	2023	2024	Var. 24/23		2023	2024	Var. 24/23
1 ^{er} degré				2 nd degré			
Enseignement public*	3 379	3 220	-4,7%	Enseignement public	3 588	3 698	3,1%
Préélémentaire	1 235	1 176	-4,8%	Collège	1 987	2 118	6,6%
Élémentaire et spécialisé	2 144	2 044	-4,7%	Lycée général et technologique et professionnel	1 601	1 580	-1,3%

*Y compris adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

Source : SENIDN rentrée 2023

©IEDOM

L’enseignement bilingue poursuit sa progression

Depuis 2007 et en vertu de la loi n° 2007-223 du 21 février 2007, la Collectivité « peut, par délibération du Conseil territorial, déterminer les conditions dans lesquelles est dispensé dans les écoles maternelles et primaires de la Collectivité un enseignement complémentaire en anglais, afin de faciliter, par la prise en compte des spécificités culturelles de Saint-Martin, l’apprentissage de la langue française ».

Dans ce cadre et afin de tenir compte de la forte proportion de la population anglophone, l’enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 avec un total de 175 élèves à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit sur l’île. À la rentrée 2024, on compte dans le premier degré 32 classes de la moyenne section au CM2 scolarisant 502 élèves (près d’1 élève sur 8 scolarisé dans le secteur public soit 12,5 %) et dans le second degré 10 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} scolarisant 245 collégiens. Au total, ce sont donc 747 élèves scolarisés en classes bilingues dans les Îles du Nord.

Un test de positionnement en anglais 3ème

Ev@lang collège est un test de positionnement en anglais proposé aux élèves de troisième. Il permet d'évaluer leur niveau de maîtrise selon les critères du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) avant leur entrée en classe de seconde. Dans les Îles du Nord, ce test a concerné 455 élèves de 3ème.

À Saint-Martin, en 2024, 87% des élèves ayant passé le test ont un niveau allant de A2 à au-delà de B1 contre 88% en 2023 et 84% en 2022.

La Cité éducative voit le jour en 2022

La Cité éducative de Saint-Martin figure parmi les 74 villes bénéficiaires de ce nouveau programme national en 2022. Portée par le collège Mont-des-Accords à Marigot, son périmètre principal couvre le REP de Mont-des-Accords qui inclut également le Quartier prioritaire de la ville (QPV) de Sandy Ground.

Intensifiant les prises en charge éducative des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, ce dispositif vise à créer un véritable "Territoire à haute qualité éducative". Trois objectifs phares sont déclinés en une série de mesures et d'actions concrètes en faveur d'une réussite éducative partagée : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Un léger recul du taux de retard en 6ème

Selon le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il accuse au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

À Saint-Martin, le taux d'élèves entrant en 6^{ème} avec au moins une année de retard est de 9,1 % à la rentrée 2024 (contre 10,1 % en 2023) soit une baisse de 66,7 % sur ces 9 dernières années. Ce taux demeure toutefois supérieur de 2,7 points au taux académique (6,4 %).

Un « indice de position sociale » inférieur aux niveaux académique et national

À Saint-Martin, près de 50 % des collégiens sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées contre 40 % au niveau académique. 16,3 % sont issus de catégories très favorisées ou favorisées.

L'indice de position sociale⁹⁸ de Saint-Martin ayant un enfant entré en classe de 6^{ème} en 2024 (84,5) est inférieur de plus de 12,4 points à l'indice moyen de l'académie (96,9) et de près de 21 points à celui du national (106,1).

Une part importante d'élèves en zone d'éducation prioritaire

La politique d'**éducation prioritaire** menée par l'État a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

⁹⁸ L'indice de position sociale permettant d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

Elle se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Deux types de réseaux ont été identifiés : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP**, plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

L'éducation en zone prioritaire occupe une place prépondérante dans le système éducatif de l'île. En effet, plus de 8 écoliers sur 10 et près de 7 collégiens sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire. A la rentrée 2023, les écoles et les collèges de Saint-Martin scolarisent respectivement 26,3 % et 24,6 % des élèves en éducation prioritaire de toute l'académie.

Proportion d'élèves en éducation prioritaires dans le secteur public

		Saint-Martin	Académie	France
1er degré	REP	56,1%	5,8%	28,8%
	REP+	24,9%	23%	8,2%
	Education prioritaire	81,0%	26,3%	37%
2nd degré Collèges	REP	46,6%	23,5%	14,3%
	REP+	24,5%	4,7%	7,3%
	Education prioritaire	71,1%	24,6%	21,3%

Sources : SENIDN pour Saint-Martin et académie-DEPP RRS 2024 et France

©IEDOM

1.4 LES PERFORMANCES DES ÉLÈVES

Les résultats aux évaluations nationales 2024

Dans les Îles du Nord, à l'issue de l'école maternelle, les résultats aux évaluations des acquis des élèves de début CP révèlent que 58,6 % des élèves de l'école publique ont une maîtrise satisfaisante des compétences attendues. En mathématiques, ce taux s'élève à 60,5 %. Après une année de cours préparatoire, en début de CE1, 41,5 % des élèves de l'école publique démontrent une maîtrise satisfaisante en français et 47,3 % en mathématiques.

À Saint-Martin, à l'entrée en 6^{ème}, 11,6 % des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 7,7 % en mathématiques.

Le taux de réussite au Diplôme national du brevet (fin de 3^{ème}) s'élève à 69,6 %. À Saint-Martin, pour la session 2024, le taux de réussite des collégiens se situe à 14 points en deçà de celui de l'académie et à 17,1 points en deçà de celui du national.

Une hausse des taux de réussite au baccalauréat dans les Îles du Nord

On observe une progression en 2024 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique à 95,4 % (+1,3 points par rapport à l'année précédente). Ce taux de réussite des lycéens pour la session 2024 est supérieur de 1,5 points à celui l'académie et de 3,1 points à celui du national.

Nouvelle orientation de l'organisation scolaire

Un nouveau programme académique est envisagé sur une durée de quatre ans afin de renforcer l'enseignement du français. Ce projet inclut l'introduction de disciplines complémentaires dès la rentrée prochaine, telles que le théâtre à partir de la maternelle. En outre, une organisation du temps scolaire est à l'étude afin d'optimiser l'efficacité pédagogique.

1.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de ses missions d'appui aux entreprises et au territoire, la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) œuvre également pour la formation professionnelle et l'apprentissage. La Chambre consulaire a notamment poursuivi l'organisation des formations obligatoires à destination des entreprises, à savoir les formations « Permis d'exploitation », « Hygiène alimentaire » et « Entreprendre ».

En 2023, selon la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), la collectivité de Saint-Martin recense 24 structures de formations professionnelles dont plus de 90 % relèvent du secteur privé. Le financement global est composé respectivement à 26 % et 41 % de fonds publics (incluant les contributions européennes) et des opérateurs de compétences (OPCO). Cette même année, 3 493 personnes dont 52 % par des salariés ont bénéficié d'au moins une heure de formation. En outre, les formations suivies se concentrent principalement sur deux niveaux dont le BTS-DUT et BEP-CAP, chacun représentant 35 % des heures de formations renseignées.

Par ailleurs, la collectivité accompagne les jeunes Saint-martinois à travers le programme Cadre d'avenir créé en 2023, un dispositif porté par le Ministère chargé des Outre-mer dans le cadre du plan d'actions pour la jeunesse. Il s'adresse aux lycéens et aux étudiants (notamment Bac +2 et Bac+3) souhaitant poursuivre leurs études en mobilité, en les formant aux métiers de cadres intermédiaires ou supérieurs, en vue de leur retour sur le territoire. En 2024, il est renouvelé pour la deuxième année consécutive à Saint-Martin.

Perspectives

En 2023, la CCISM et les services de l'Éducation nationale ont instauré un dispositif national : un Comité local école-entreprise (CLEE). Cette nouvelle structure a pour objectif de promouvoir les échanges entre les établissements scolaires et les entreprises et d'accompagner les élèves dans la découverte et la compréhension du milieu professionnel. Dans cette dynamique, le CLEE prévoit pour l'année 2025 plusieurs actions en y intégrant un kit d'entreprise d'accueil visant à faciliter l'intégration des jeunes ainsi qu'une formation « entreprendre ». De surcroît, la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale engagera des professionnels afin d'intervenir auprès des jeunes pour partager leurs expériences et transmettre leurs valeurs.

2. LA SANTÉ

La partie française de l'île de Saint-Martin est dotée d'un Centre Hospitalier général, ainsi que d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ⁹⁹

En 2023, 23 médecins généralistes, 67 infirmiers diplômés d'État libéral (IDEL), 20 chirurgiens et 34 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île de Saint-Martin.

2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Hôpital de premiers secours, le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming de Saint-Martin possède un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

En 2021, l'établissement compte 92 lits qui se décomposent de la façon suivante : 17 lits pour le service de chirurgie et 6 en ambulatoire, 14 pour le service de maternité, 16 pour le service de médecine plus 8 lits d'hôpital de jour, 6 pour le service de pédiatrie, et 6 pour le service de néonatalogie, dont 2 berceaux de soins intensifs de néonatalogie (plus 2 lits d'accompagnants). Il assure également une activité de psychiatrie avec 12 lits d'hospitalisation et 2 Centres Médico-Psychologique (1 pour adultes et 1 pour enfants). Le service de maternité est labellisé au niveau 2B100 pour prendre en compte l'isolement et l'éloignement.

Par ailleurs, depuis le 22 novembre 2021, la structure a ouvert une Unité de Reconstitution Centralisée des Cytotoxiques (URCC). Grâce à cette « salle blanche », les patients des Îles du Nord atteints de pathologie néoplasique, peuvent bénéficier d'un traitement de chimiothérapie ou autre traitement à visée cytotoxique. Les traitements sont alors accessibles sur place. Avant l'agrément de l'établissement aux soins en oncologie et l'ouverture de ce service, les patients des Îles du Nord devaient se rendre en Guadeloupe pour suivre leur traitement, entraînant un certain nombre de renoncements aux soins.

Cependant, certaines spécialités telles que l'urologie, la cardiopédiatrie ou encore la chirurgie infantile, la neurochirurgie ne sont pas disponibles localement. Les habitants sont donc contraints de quitter l'île afin d'effectuer les soins complexes correspondants ; cependant, l'établissement permet par convention avec les établissements de Guadeloupe, la venue à Saint-Martin de ces spécialistes pour des consultations avancées. Ceux-ci décident ainsi soit la poursuite d'un traitement sur place soit l'hospitalisation dans leurs services en Guadeloupe.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées, par avion privé, depuis Saint-Martin vers la Guadeloupe. Le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming y consacre chaque année une somme de 2,5 millions d'euros¹⁰¹.

En parallèle, les relations dans le domaine médical entre la partie française et la partie hollandaise sont restreintes. Néanmoins, des malades en provenance de Sint-Maarten peuvent

⁹⁹ Il s'agit des professionnels de santé répertoriés par l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

¹⁰⁰ Une maternité de niveau 2B est une maternité possédant un service obstétrique et de néonatalogie ainsi que des lits de soins intensifs dédiés à la prise en charge de pathologies plus lourdes.

¹⁰¹ Source : Schéma Régional de Santé (2018-2023), Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

être pris en charge à Saint-Martin, moyennant le paiement des soins dispensés ou si leur couverture Santé (SVB) est reconnue au sein du Centre Hospitalier Louis Constant Fleming.

L'accueil des personnes âgées

Au sein du territoire, l'EHPAD Bethany Home offre initialement une capacité d'accueil de 40 places. Néanmoins, depuis le passage de l'ouragan Irma au cours duquel le bâtiment a été endommagé, seules 28 places sont disponibles. La Collectivité de Saint-Martin prévoit un budget de 7,4 millions comprenant la prise en charge de l'EHPAD.

L'accès aux Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SSIAD Claire Arrondell de Saint-Martin, dont l'organisme gestionnaire est l'EHPAD Bethany Home, sont destinés aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus, ayant des droits ouverts dans une caisse de maladie,
- personnes de moins de 60 ans atteintes de handicaps ou de maladies invalidantes et incurables, sous réserve de l'accord du médecin-conseil de la caisse primaire d'assurance maladie.

Il est également spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes de certaines pathologies comme le cancer ou le sida, et dans l'accompagnement de personnes en fin de vie. En parallèle, depuis 2009, des "Équipes Spécialisées Alzheimer" prennent en charge les personnes atteintes de la pathologie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Une nouvelle Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Le 1^{er} septembre 2023, la ville de Concordia se dote de sa première maison d'accueil spécialisé. Porté par l'association « Ove-Caraïbes », cette structure propose divers services tels que l'accueil de jour et l'accompagnement à domicile.

2.3 PERSPECTIVES

La livraison de la clinique privée Wataki prévue pour 2025

La clinique Wataki, du groupe Maniokani, en construction depuis février 2022, devrait être livrée en 2025. Ce projet offrira aux Saint-Martinois des soins de suites et de réadaptation (sociale, scolaire ou professionnelle) et prendra en charge les affections psycho-traumatiques tout en développant la télémedecine. Cette initiative vise également à renforcer l'attractivité de l'île, à créer des emplois et à dynamiser le secteur du bâtiment. Elle disposera de 20 places pour des soins de suite et de réadaptation en hôpital de jour et de 32 lits de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation complète. La construction, gérée par la Semsamar, est financée à hauteur de 15 millions d'euros par la BPI France et la Caisse des dépôts.

Le bâtiment devrait également accueillir un institut de formation en soins infirmiers (IFSI), qui quant à lui ouvrira ses portes et accueillera une première promotion au cours de l'année 2026.

La collectivité, l'Agence régionale de santé et la Caisse générale de sécurité sociale signent un Contrat local de santé (CLS) valable jusqu'en 2025

Le CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé publique. Il se déploie en deux phases : la première est consacrée au diagnostic local de santé élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire et la seconde met en œuvre les différents plans et schémas élaborés et pilotés par la Collectivité, l'ARS, l'État et les autres partenaires. Le CLS s'articule à travers quatre axes :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Renforcer la prévention et la promotion de la santé ;
- Améliorer l'attractivité du territoire et la fidélisation des professionnels de santé ;
- Améliorer la connaissance en santé du territoire.

La fin de l'extension du Centre Hospitalier Louis Constant Fleming prévue pour 2025

Face à l'augmentation des besoins médicaux, de la population et aux dégâts causés par l'ouragan Irma en septembre 2017, le Centre hospitalier Louis Constant Fleming a entamé une restructuration en 2021 pour pallier les manques répertoriés. Plusieurs investissements sont prévus :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de 92 à 106 lits et places ;
- La création de lits en soins critiques permettant d'éviter certaines évacuations sanitaires ;
- Le regroupement de l'ensemble du plateau médico-technique d'imagerie et de biologie médicale, en partenariat avec les médecins et cabinets libéraux.

Un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) pour la période 2023-2028

Ce programme se décline en 2 documents, établis pour 5 ans :

- **Le Schéma Régional de Santé (SRS)** : défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au PRS, le SRS constitue la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'ARS pour les cinq années à venir au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce document fixe les objectifs prioritaires dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des parcours et des prises en charge sanitaires ;
- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** qui présente les objectifs prioritaires en faveur des publics les plus fragiles.

Ces deux documents vont de pair avec le **Cadre d'Orientation Stratégique (COS)**, établi pour 10 ans (2018-2028), répondant aux sept orientations stratégiques applicables à la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Zone de stockage du port de Saint-Martin © Établissement portuaire de Saint-Martin



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

SECTION 3 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

SECTION 1- APERÇU GÉNÉRAL

En 2024, l'activité bancaire à Saint-Martin repose sur 5 établissements, qui regroupent 10 agences bancaires et 21 guichets automatiques.

Quant aux parts de marché au 31 décembre 2024, hors La Banque postale, deux établissements se partagent 66,3 % des dépôts et 59,2 % des crédits. Une tendance qui reste stable sur les 2 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires¹⁰² gérés par les établissements bancaires installés localement s'établit à 41 275 sur la même période, en hausse de 0,6 % sur un an.

En ce qui concerne les crédits, l'encours sain¹⁰³ s'élève à 484,1 millions d'euros. Les crédits d'exploitation baissent pour la troisième année consécutive (-7,6 %). En revanche, les crédits à l'habitat, désormais première composante de l'encours total (46,5 %), progressent de 3,6 % sur un an. Une dynamique également observée du côté des crédits à la consommation (7,0 %) et des crédits aux ménages dans leur ensemble (+4,7 %).

Quant aux actifs financiers, une diminution de 5,4 % est observée sur un an après une période de relative stabilité en 2023. Toutefois, leur niveau demeure supérieur à celui d'avant-crise sanitaire. Cette évolution est en lien avec le recul des dépôts à vue (-6,1 %) et des placements liquides ou à court terme (-4,3 %). L'épargne à long terme est quasi stable pour sa part (-0,1 %).

¹⁰² Hors La Banque Postale.

¹⁰³ (cf. méthodologie section 3.2 du chapitre 4).

SECTION 2 – LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

En 2024, Saint-Martin compte cinq établissements bancaires répartis en deux réseaux :

- Deux banques affiliées à l'Association française des banques (AFB)¹⁰⁴ ;
- Trois banques mutualistes.

Liste des établissements bancaires installés localement au 31 décembre 2024

Dénomination	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques AFB				
Le Crédit Lyonnais (LCL)	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pître	Groupe Crédit Agricole SA	1	9
La Banque Postale	Centre de Bergevin Rue Euvremont Gène 97 110 Pointe-à-Pître	La Poste	4	52
Les banques mutualistes ou coopératives				
BRED – Banque Populaire	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	2	6
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	Parc d'activité de la Jaille bâtiments 5 et 6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	2	14
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	Parc d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	1	22
Total			10	103

Source : IEDOM.

©IEDOM

Les établissements de crédit implantés à Sint Maarten

En partie hollandaise, le secteur bancaire comprend les établissements de crédit (« commercial banks ») suivants¹⁰⁵ : Banco di Caribe (filiale du groupe United, qui opère à Curaçao et dans 6 pays européens), Orco Bank, The Windward Islands Bank Ltd (filiale de la

¹⁰⁴ L'AFB (Association Française des Banques) est l'un des membres fondateurs de la Fédération Bancaire Française (FBF). Elle siège à ce titre au comité exécutif de la FBF, où elle représente l'ensemble des établissements agréés en tant que banque par l'ACPR. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque de janvier 2000).

¹⁰⁵ Selon le « [Registry of supervised institutions as per Decembre 31, 2024](#) » de la Centrale Bank Van Curaçao & Sint Maarten .

banque privée néerlandaise Maduro & Curiel's Bank), RBC Royal Bank (Banque Royale du Canada), FirstCaribbean International Bank Limited (filiale de la Banque canadienne impériale de commerce) et Republic Bank.

L'ensemble de ces établissements est placé sous la supervision de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten (Centrale Bank van Curaçao & Sint Maarten).

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin décembre 2024, le nombre de guichets bancaires reste stable. Le niveau d'équipement de la Collectivité s'établit à un guichet pour 3 150 habitants. La densité bancaire demeure ainsi nettement inférieure à celle de Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 509 habitants), de la Guadeloupe (un guichet pour 2 904 habitants) et de la France entière (un guichet pour 2 033¹⁰⁶ habitants).

Nombre de guichets permanents

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	11	9	9	10	10	10
Nb d'habitants par guichet bancaire*	2 891*	3 533	3 497	3 150	3 150**	3 150**

* Calculs effectués avec la population 2020 ; ** Calculs effectués avec la population 2022. ©IEDOM
Sources : IEDOM, Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM.

Le parc d'automates bancaires implantés dans la Collectivité est stable sur un an (21 unités) et le niveau d'équipement reste inchangé (un DAB-GAB pour 1 500 habitants).

Saint-Martin reste moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 960 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 329 habitants), mais dépasse le niveau de la France entière (un automate pour 1 544¹ habitants).

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	21	19	22	21	21	21
Nb d'habitants par guichet automatique	1 514*	1 674	1 431	1 500	1 500**	1 500**

* Calculs effectués avec la population 2020 ; Calculs effectués avec la population 2022. ©IEDOM
Sources : IEDOM, Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM.

2.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES¹⁰⁷

Le nombre de comptes bancaires à Saint-Martin progresse modérément en 2024 et s'établit à 41 279 (+0,6 %, soit +234 comptes sur un an, après +6,1 % en 2023).

Les comptes sur livrets sont concentrés aux trois quarts sur les livrets ordinaires ainsi que sur les livrets A et bleus. En parallèle, le nombre de comptes d'épargne par habitant se stabilise sur un an à 0,56.

¹⁰⁶ Donnée 2023 pour la France entière.
¹⁰⁷ Les données sont hors La Banque Postale.

Par habitant, le nombre de comptes ordinaires est en hausse (0,75 contre 0,74 en 2023), mais demeure encore inférieur à celui observé à Saint-Barthélemy (1,90), en Guadeloupe (1,22) et en France entière (1,27¹⁰⁸). Cette situation traduit un faible taux de bancarisation de la population.

En parallèle, les livrets d'épargne populaire affichent une croissance soutenue sur un an (+36,3 %) tout comme les livrets jeunes (+16,6 %). Ces produits ont bénéficié de l'effet taux qui s'est poursuivi au premier semestre 2024, combiné à un ralentissement de l'inflation. Dans ce contexte, les dépôts à terme indexés sur les taux de marché poursuivent aussi leur progression en 2024 (+24,4 %).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature des comptes							Évolution
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23
Dépôts à vue	19 033	19 512	20 519	22 214	23 295	23 706	1,8%
Dépôts à terme	422	345	427	287	582	724	24,4%
Comptes sur livret	12 489	12 634	13 129	13 538	14 551	14 281	-1,9%
Livrets A et Bleu	4 468	4 554	4 767	5 067	5 655	5 198	-8,1%
Livrets ordinaires	4 953	4 959	5 151	5 114	5 165	5 079	-1,7%
Livrets Jeunes	704	685	656	687	730	851	16,6%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	22	21	11	15	91	124	36,3%
Livrets de développement durable (LDD)	2 342	2 415	2 544	2 655	2 910	3 029	4,1%
Autres comptes à régime spécial	5	30	35	16	18	31	72,2%
Épargne-logement	2 449	2 706	2 633	2 611	2 590	2 528	-2,4%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	743	711	671	659	639	630	-1,4%
Plans d'épargne-logement (PEL)	1 706	1 995	1 711	1 952	1 951	1 898	-2,7%
Plan d'épargne populaire (PEP)	293	10	16	9	9	9	0,0%
Total	34 691	35 237	36 759	38 675	41 045	41 279	0,6%
Nombre de comptes ordinaires par hab	0,60**	0,61	0,65	0,71	0,74***	0,75***	
Nombre de comptes d'épargne par hab	0,49**	0,49	0,52	0,52	0,56***	0,56***	

* Données hors La Banque Postale.

©IEDOM

** Calculs effectués avec la population 2020 ; *** Calculs effectués avec la population 2022

Source : IEDOM.

À fin 2024, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Martin s'élève à 12 926 €, en recul de 5,7 % par rapport à 2023. Cette évolution est liée à la diminution de l'encours moyen des dépôts à terme (-23,8 %) et des dépôts à vue (-7,7 %) et des autres comptes à régime spécial (-68,8 %).

¹⁰⁸ Données 2023 pour la France entière.

Solde moyen des comptes bancaires (en €)*

En euros	Évolution						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23 Var. 23/22
Dépôts à vue	19 946	19 365	20 602	19 682	16 458	15 190	-7,7% -16,4%
Dépôts à terme	78 653	81 888	58 891	109 106	147 693	112 494	-23,8% 35,4%
Comptes sur livret	4 883	5 037	4 958	5 205	4 824	4 831	0,2% -7,3%
Livrets A et Bleu	3 290	3 468	3 424	3 743	4 022	5 045	25,4% 7,5%
Livrets ordinaires	8 086	8 345	8 167	8 603	7 476	6 502	-13,0% -13,1%
Livrets Jeunes	488	511	515	487	479	466	-2,8% -1,5%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	5 170	4 942	5 944	7 128	5 019	4 649	-7,4% -29,6%
Livrets de développement durable (LDD)	2 982	2 964	2 474	2 658	2 758	2 897	5,0% 3,8%
Autres comptes à régime spécial	30 084	5 275	4 786	15 260	11 613	3 618	-68,8% -23,9%
Épargne-logement	7 560	8 035	8 378	8 665	8 744	9 002	2,9% 0,9%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 285	3 585	3 790	4 084	4 334	4 433	2,3% 6,1%
Plans d'épargne-logement (PEL)	9 165	9 621	11 406	10 211	10 188	10 518	3,2% -0,2%
Plan d'épargne populaire (PEP)	7 694	14 906	9 474	17 082	17 379	17 694	1,8% 1,7%
Encours moyen	14 260	13 957	14 564	14 532	13 706	12 926	-5,7% -5,7%

* Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.

©IEDOM

3. LE MICROCRÉDIT

Un outil d'inclusion financière au service de la transition des entreprises informelles vers le secteur formel

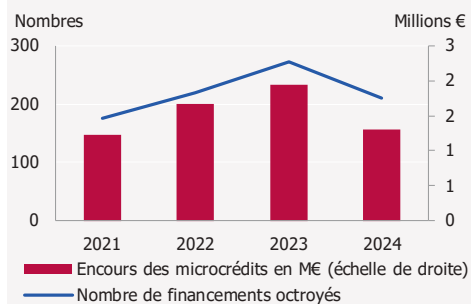
Le microcrédit est à la fois un outil de financement favorisant l'inclusion bancaire des personnes n'ayant pas accès au crédit (en raison d'une insuffisance de revenus et/ou d'une situation de précarité sociale : demandeurs d'emploi, emplois de l'économie informelle, etc.), et également un levier pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois. Il est particulièrement adapté aux spécificités des territoires d'Outre-mer, où le niveau de pauvreté est plus important, le taux de chômage structurellement plus élevé et l'activité informelle plus développée, en complément de revenus.

Le microcrédit connaît un succès croissant à Saint-Martin comme en témoigne l'évolution de l'activité de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), principale institution de microfinance à Saint-Martin, implantée depuis 2015. Pour la première fois depuis 2021, les montants des microcrédits décaissés à Saint-Martin sont en baisse en 2024 (-33 %, après une hausse de 17 % en 2023). Au total, 211 microcrédits ont été octroyés en 2024 pour un montant total de 1,3 million d'euros, soit 2 % du nombre de financements accordés en Outre-mer. Le montant moyen du microcrédit professionnel à Saint-Martin est de 7 400 euros.

Dans le détail, 78 % des encours octroyés sont des microcrédits professionnels (destinés au financement des créations d'entreprise), 10 % des prêts d'honneur (ayant pour objectif de renforcer les fonds propres) et 12 % de primes et avances remboursables. Comme en Guadeloupe, le commerce et les services sont les secteurs les plus financés.

En 2024, les femmes représentent 57 % des personnes financées. Le microcrédit s'adresse à une population précaire : en 2024, 43 % des clients de l'ADIE perçoivent des minima sociaux (contre 44 % en 2023), 13 % sont sans diplômes (10 % en 2023) et 28 % habitent en quartiers prioritaires (contre 29 % en 2023).

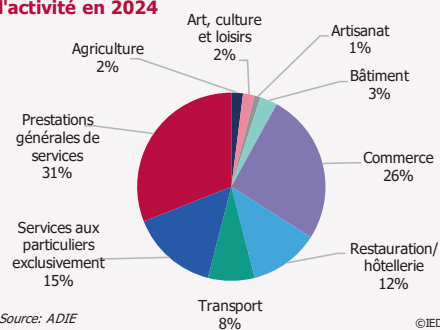
Évolution du microcrédit à l'ADIE



Sources: ADIE

©IEDOM

Microcrédits professionnels par secteurs d'activité en 2024



Source: ADIE

©IEDOM

SECTION 3 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

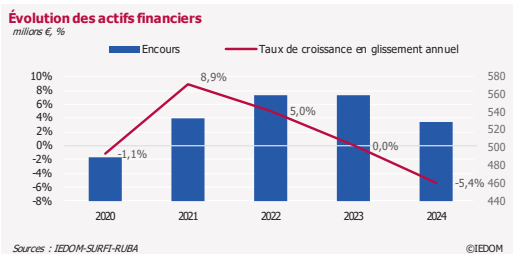
1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES¹⁰⁹

1.1. L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Un niveau des actifs financiers en baisse

En 2024, les actifs financiers placés dans les établissements bancaires installés localement à Saint-Martin diminuent (-5,4 % après avoir été stables en 2023) et s'établissent à 529,4 millions d'euros.

Le niveau des actifs financiers demeure toutefois supérieur à celui d'avant-crise sanitaire.

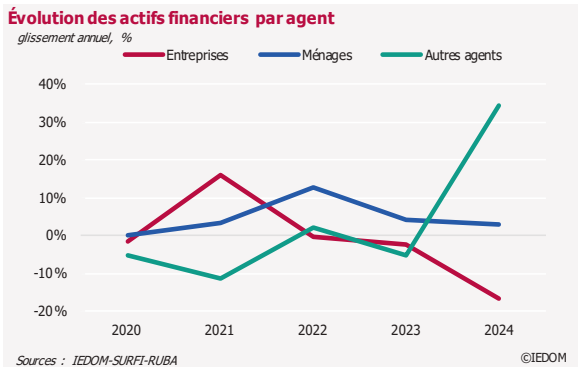


Cette évolution est en lien avec le recul des dépôts à vue (-6,1 %) et des placements liquides ou à court terme (-4,3 %). L'épargne à long terme est quasi stable pour sa part (-0,1 %).

Le repli des dépôts à vue peut s'expliquer par la poursuite des effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des agents économiques qui puisent alors dans leurs réserves.

Les dépôts des entreprises reculent tandis que ceux des ménages progressent

Les entreprises et les ménages sont les principaux déposants de la place bancaire saint-martinoise, à parts égales (46 % des actifs financiers).



Toutefois, l'évolution de leur encours est différente. L'encours des dépôts des entreprises est en retrait pour la troisième année consécutive (-16,7 % après -2,4 % en 2023 et -0,1 % en 2022). Cette évolution est liée au recul de l'encours des dépôts à vue (-15,7 % après -13,2 % en 2023) qui concentrent près de 83 % des actifs financiers des entreprises. De même, les placements liquides ou à court terme des entreprises reculent nettement, après un doublement sur l'an passé (-21,4 % contre +119,1 %).

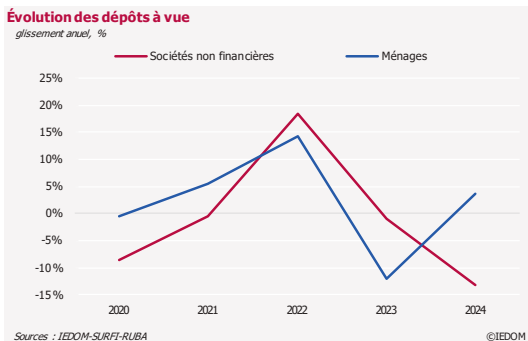
¹⁰⁹ EBIL. Données hors La Banque Postale.

À l'inverse, la collecte des actifs financiers par les ménages poursuit sa progression (+3,0 % après +4,0 % en 2023). Elle est marquée par une hausse des dépôts à vue (+3,5 %) et par une croissance des placements liquides ou à court terme moins dynamique qu'en 2023 (+3,0 % contre +32,7 % un an plus tôt).

Par ailleurs, les avoirs des autres agents¹¹⁰ progressent (+34,3 % après -5,2 % en 2023) pour s'établir à 44,0 millions €. Ces derniers sont constitués à 91 % de dépôts à vue et représentent 8 % des actifs financiers.

En 2024, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant dans les établissements bancaires installés localement à Saint-Martin s'établit à 7 852 €. En parallèle, en Guadeloupe (16 630 €), le niveau de détention d'actifs financiers par habitant fait partie des plus élevés dans les DOM, derrière la Martinique (18 190 €). Pour autant, les DOM et Saint-Martin se positionnent dans la fourchette basse par rapport aux autres territoires français. Par exception, Saint-Barthélemy se situe dans la fourchette haute, ce qui témoigne du cas particulier de cette collectivité.

1.2. LES DÉPÔTS À VUE

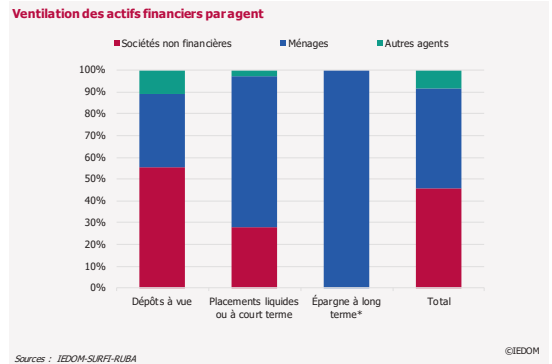


L'encours des dépôts à vue diminue à nouveau en 2024. Il s'établit à 359,1 millions d'euros à fin décembre, soit une baisse de 6,1 %, après -12,5 % en 2023.

Les entreprises demeurent les principaux détenteurs des dépôts à vue, avec 56 % du total, suivi par les ménages représentant 33 %, et par les autres agents qui concentrent 11 % du total.

Les dépôts à vue des entreprises contribuent principalement au ralentissement observé en 2024. Ils se contractent sur un an (-15,7 % après -13,2 % en 2023).

Pour faire face aux effets de l'inflation qui se poursuit, quoique plus modérés qu'en 2023, les entreprises ont probablement puisé dans ces réserves de trésorerie. De plus, les PGE sont désormais en phase de remboursement. Ces deux phénomènes conjugués expliquent la diminution des dépôts à vue des entreprises en 2024. A contrario, ceux des ménages renouent

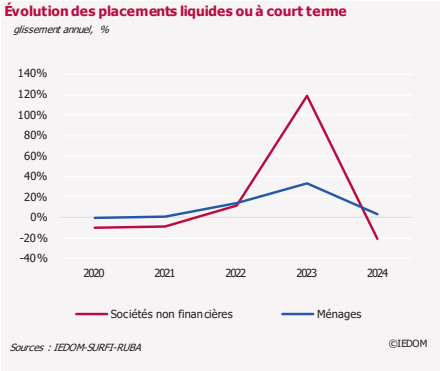


¹¹⁰ Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

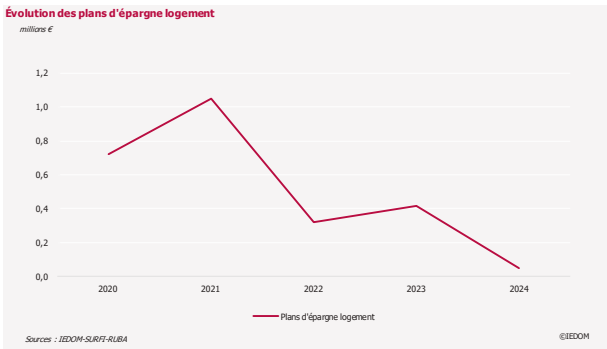
avec une croissance positive (+35 % contre -12,0 % en 2023) et les dépôts à vue des autres agents progressent (+31,9 % après -8,5 % un an plus tôt).

1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹¹¹

- L’encours des placements liquides ou à court terme se replie globalement à fin 2024 (-4,3 % contre +53,7 % un an plus tôt).
- Les placements liquides ou à court terme des entreprises se contractent sur un an (-21,4 % contre +119,1 % en 2023) mais restent à un niveau supérieur à celui d’avant-crise.
- En parallèle, ceux des ménages progressent, mais à un rythme plus modéré qu’en 2023 (+3,0 % après +32,7 % l’année précédente).
- L’encours des placements liquides ou à court terme des autres agents poursuit sa croissance (+62,2 % après +63,9 % en 2023).
- Les comptes d’épargne à régime spécial, détenus à 99,8 % par les ménages, diminuent (-3,1 % après +0,2 % en 2023). Cette évolution est essentiellement liée à celles des livrets ordinaires (-15,3 % après -11,4 % en 2023). En revanche, les livrets A et Bleu (+13,9 %), les livrets Jeunes (+13,3 %) et les livrets de développement durable (+7,8 %) s’inscrivent en hausse. Ces produits ont bénéficié de l’effet taux qui s’est poursuivi au premier semestre 2024, combiné à un ralentissement de l’inflation. Dans ce contexte, les placements indexés sur les taux de marché poursuivent leur progression en 2024, notamment les comptes à terme (+16,7 %).



1.4. L’ÉPARGNE À LONG TERME¹¹²



L’encours des placements à long terme, détenu exclusivement par les ménages, est stable à 20,1 millions d’euros en 2024 (-0,1 %).

Les plans d’épargne logement (PEL) constituent l’essentiel de l’épargne à long terme (99 %), soit 20 millions d’euros. Ils se stabilisent sur un an (-0,1 %).

Les plans d’épargne populaire (PEP) sont en revanche moins plébiscités par les ménages. À fin 2024, à Saint-Martin, ils

¹¹¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l’ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

¹¹² L’épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d’assurance vie ni les portefeuilles-titres.

continuent de représenter moins de 1 % de l'épargne à long terme avec 0,1 million d'euros (+1,8 %).

2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE¹¹³

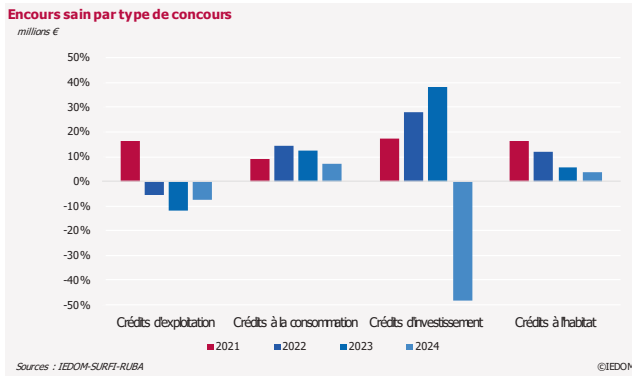
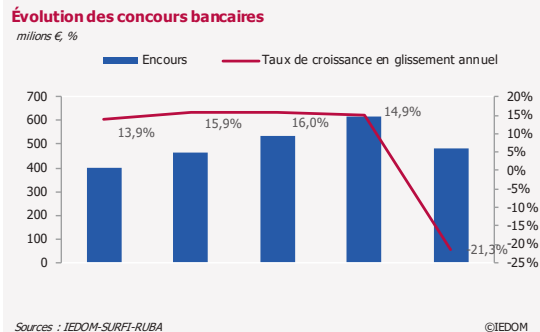
2.1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Une activité de crédit en baisse

Fin 2024, l'encours de crédits des établissements bancaires installés localement à Saint-Martin s'établit à 484,1 millions d'euros.

Les crédits à l'habitat représentent 46,5 % de l'encours total et deviennent en 2024 la première catégorie de crédits sollicitée à Saint-Martin. Ils progressent de 3,6 % sur un an après +5,9 % en 2023.

En parallèle, l'encours des crédits à la consommation croît plus modérément qu'en 2023. Il progresse de 7,0 % contre +12,7 % un an plus tôt.



30 juin 2022.

À fin décembre 2024, 10 millions d'euros de PGE restent à rembourser (soit 36 % du montant octroyé) et 59 % des PGE sont en cours de remboursement sur la durée maximale.

2.2. LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

En 2024, à 233,4 millions d'euros, les encours de crédits aux ménages progressent à un rythme moins soutenu qu'en 2023 : ils enregistrent une croissance de 4,7 % sur un an après +8,7 % en 2023.

Cette évolution est liée à la hausse plus modérée sur un an des crédits à l'habitat (+4,2 % après +7,7 % un an plus tôt). Structuellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste

¹¹³ EBIL. Données hors La Banque Postale.

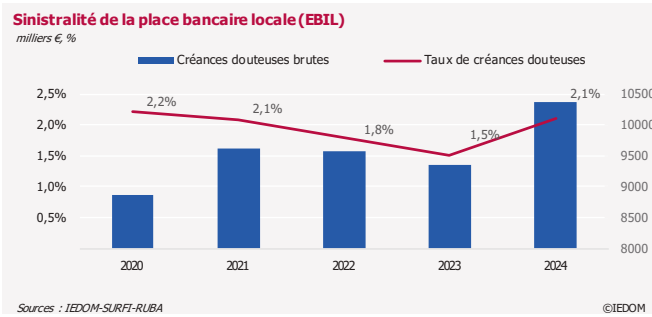
d'endettement des ménages saint-martinois, avec 80,9 % de l'encours total de crédits aux ménages.

En parallèle, dans un contexte économique incertain, les crédits à la consommation affichent une croissance moins dynamique (+7,0 % après +12,7 % en 2023). De plus, l'encours des découverts bancaires des ménages (comptes ordinaires débiteurs) s'inscrit en hausse (+14 % contre +7,3 %), témoignant des tensions sur la trésorerie de certains foyers saint-martinois.

2.3. LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours global de crédits aux entreprises s'élève à 236,5 millions d'euros. Les crédits d'investissement y représentent une part majeure avec 57,1 % de l'encours total. Les crédits immobiliers, qui comptent pour 14,8 % du total de l'encours sain, progressent (+1,5 % après -2,4 % l'année précédente). En revanche, les crédits d'exploitation des entreprises diminuent à nouveau en lien avec la fin de l'octroi massif de PGE pendant la crise sanitaire.

2.4. LA SINISTRALITÉ DE LA PLACE BANCAIRE LOCALE PROGRESSE



À fin 2024, le risque de crédit s'accroît sur la place bancaire locale saint-martinoise. L'encours des créances douteuses brutes des établissements bancaires installés localement (EBIL) s'établit à 10,3 millions d'euros (+10,9 % sur un an). Ainsi, le taux de créances douteuses brutes locales s'élève à 2,1 % contre 1,5 % l'année précédente. Pour rappel, il s'élevait à 5,0 % en 2016 (avant l'ouragan Irma).

MÉTHODOLOGIE

La collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) a été instaurée en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022. Ce changement taxonomique impacte les données diffusées par les Instituts.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements bancaires installés localement (EBIL) à Saint-Martin. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (EBNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

Par ailleurs, pour un établissement bancaire de la place, un reclassement comptable d'encours de crédits d'investissement de sociétés non financières a été effectué au deuxième trimestre 2024, de Saint-Martin vers Saint-Barthélemy. Ceci impacte mécaniquement les évolutions observées entre 2023 et 2024 sur ces deux territoires pour l'encours total sain, l'encours de crédits aux entreprises et l'encours de crédits d'investissement des sociétés non financières.

Enfin, compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part des dépôts collectés par les établissements financiers locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

3. L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en quasi-exclusivité par l'IEDOM.

3.1. LES BILLETS EN EUROS

Le nombre de billets en euros transférés **vers les îles du Nord** recule en 2024. Il s'établit à près de 6,6 millions de coupures, contre 6,9 millions un an plus tôt (-4,5 %). La valeur totale des billets expédiés atteint 193,2 millions d'euros, après 200,1 millions d'euros en 2023 (-3,5 %). Les coupures les plus demandées sont celles de 20 €, 50 € et 10 €.

Le montant des billets **renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe** diminue de 3,2 % sur un an, représentant une valeur de 203,1 millions d'euros en 2024.

L'émission nette de billets dans les îles du Nord s'élève ainsi à -9,9 millions d'euros en 2024, un niveau quasi similaire à l'année précédente (-9, millions d'euros en 2023)¹¹⁴.

Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

		2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
En valeur (en millions d'€)	Billets entrés	181,1	166,3	210,4	200,1	193,2	-3,5%
	Billets sortis	171,7	204,1	164,5	209,9	203,1	-3,2%
	Entrée nette	9,4	-37,8	45,9	-9,8	-9,9	12%

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

©IEDOM

3.2. LES PIÈCES EN EUROS

En 2024, près de 1,4 million de pièces en euros ont été transférées de la Guadeloupe **vers les îles du Nord**, contre 1,5 million en 2023 (-7,4 %). La valeur totale des pièces atteint 57 701 €, après 19 644 € en 2023 (+193,7 %). Les pièces de faible valeur (0,02 €, 0,01 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées.

En parallèle, le montant des pièces **renvoyées en Guadeloupe** toutes valeurs confondues s'élève à 340 365 € sur l'année.

114 Il faut souligner ici l'une des particularités de Saint-Martin, où les billets en dollars américains circulent couramment, en parallèle des monnaies ayant cours légal dans chacune des parties de l'île (florin des Antilles néerlandaises côté hollandais, et euro côté français). Ainsi, côté français, diverses sources concordantes permettent d'estimer à un tiers environ la part des paiements en espèces qui se font en coupures US. À Saint-Barthélemy et malgré la clientèle d'origine nord-américaine très majoritaire, les échanges en dollars américains sont beaucoup moins fréquents : autour de 5 % à peine, selon diverses sources.

L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'élève ainsi à -282 664 € en 2024. Elle s'établissait à -364 820 € en 2023.

Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

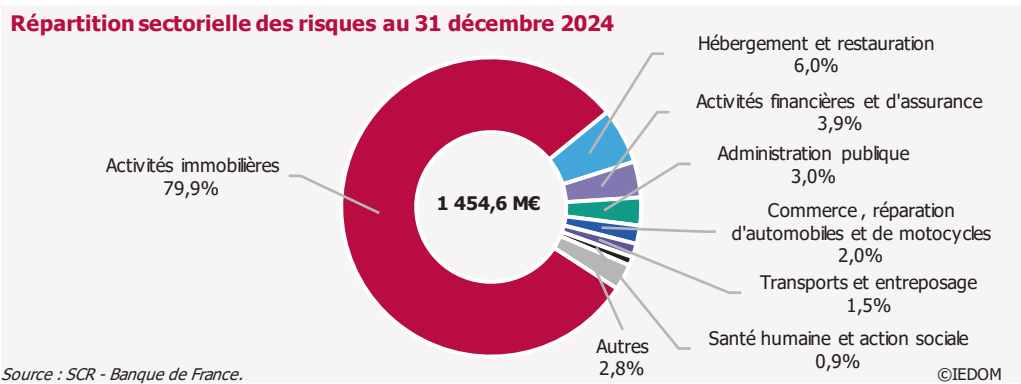
		2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
En valeur (en euros)	Pièces entrées	158 663,5	77 564,0	452 154,0	19 644,0	57 701,0	193,7%
	Pièces sorties	0,0	18 447,0	4 516,0	384 464,0	340 365,0	-115%
	Entrée nette	158 663,5	59 117,0	447 638,0	-364 820,0	-282 664,0	-22,5%

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

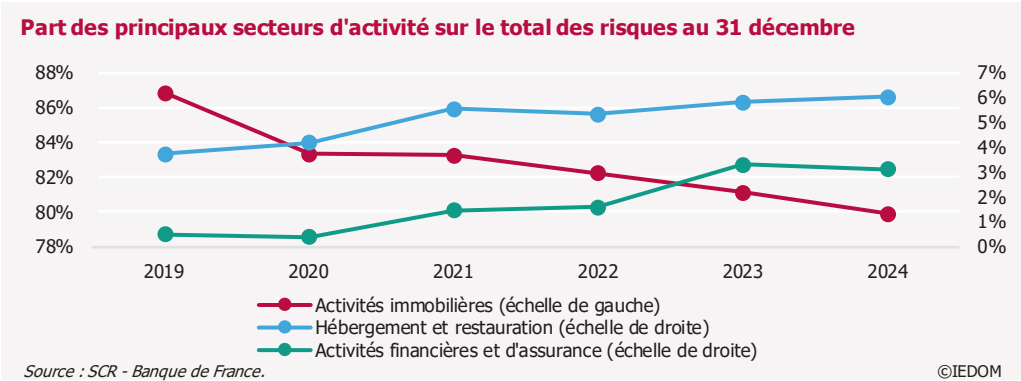
©IEDOM

4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2024, le total des risques déclarés auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France par les établissements bancaires intervenant à Saint-Martin progresse de 2,3 % sur un an, s'établissant à 1 454,6 millions d'euros. Les financements accordés aux entreprises du secteur des activités financières et d'assurance (+26,7 % sur un an) et celles de l'hébergement et de la restauration (+6 %) contribuent particulièrement à cette évolution. Toutefois, le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (1 162,4 millions d'euros, soit 79,9 % des risques déclarés au SCR) et progresse légèrement sur un an (+0,7 %). La quasi-totalité des encours, soit 67,9 %, concerne un seul bénéficiaire parmi les 441 bénéficiaires comptabilisés dans le secteur de l'immobilier.



En excluant les activités immobilières, l'encours déclaré au SCR à Saint-Martin s'établit à 292,2 millions d'euros (+8,9 % sur un an). Les secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que les activités financières et d'assurance, concentrent près de la moitié (49,3 %) des encours hors activités immobilières, soit environ 144 millions d'euros (respectivement 87,6 millions d'euros et 56,4 millions d'euros).



Dans le secteur de l'hébergement, cinq bénéficiaires concentrent plus de la moitié (52,9 %) des encours. Pour les activités financières et d'assurance, six bénéficiaires représentent les trois quarts (71,4 %) des encours déclarés.

Concernant les encours de crédits, les financements de moyen et long terme sont prépondérants (89,5 % des risques, soit +4 % sur un an). La part des crédits à court terme (3,3 %) progresse de 11,3 % par rapport à 2023. En parallèle, 5,9 % des montants déclarés sont enregistrés en hors bilan (-24,7 % sur un an). Une part marginale de l'encours est répertoriée au sein des crédits-bail et des crédits titrisés (respectivement 0,7 % et 0,6 %).

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €. À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

5. LE SURENDETTEMENT

PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT À SAINT-MARTIN

Tout particulier qui n'arrive plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes...) peut déposer un dossier de surendettement auprès du secrétariat de la commission départementale dont il relève. La procédure s'étale sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Le dispositif est ouvert aux résidents saint-martinois et saint-barth, qui peuvent effectuer leurs démarches et déposer un dossier de surendettement : soit auprès du Bureau d'Accueil et d'Information de Saint-Martin à l'occasion de sa permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 15h, dans des locaux mis à disposition de la Collectivité de Saint-Martin), soit par courrier, soit en ligne sur le site internet de l'IEDOM www.iedom.fr, « Espace Particuliers ». Leur dossier sera ensuite examiné par la commission départementale de la Guadeloupe, après prise en charge et traitement par l'IEDOM qui en assure le secrétariat.

ÉTAT DES LIEUX DU SURENDETTEMENT

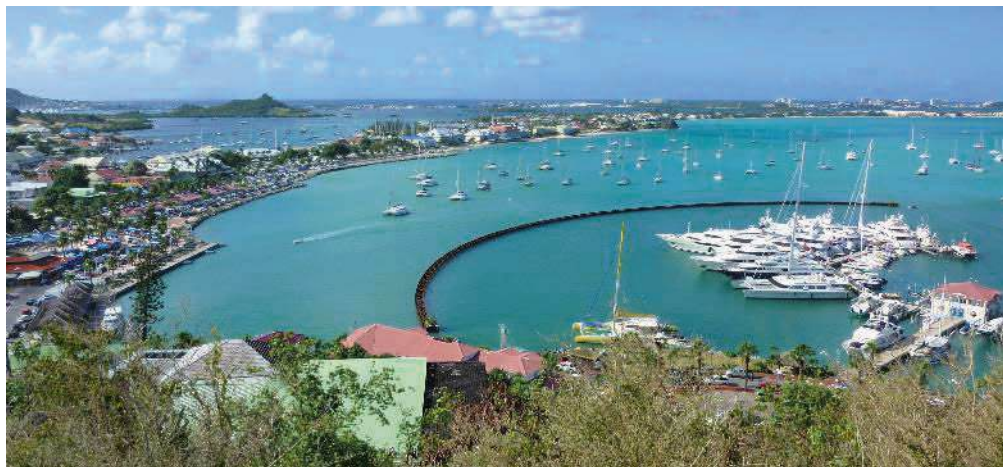
Le surendettement est défini par le Code de la consommation de la manière suivante : « La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». La gestion du surendettement des particuliers est une mission qui a été confiée à la Banque de France (dans l'Hexagone et la Corse) et à l'IEDOM (dans les DOM et les collectivités d'Outre-mer) par l'État. Il existe ainsi, dans chaque département français, une commission de surendettement qui examine et détermine l'orientation des dossiers déposés par les ménages surendettés. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et son secrétariat est assuré par la Banque de France ou l'IEDOM.

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, c'est la commission de surendettement de la Guadeloupe qui est compétente pour examiner et orienter les dossiers déposés par les ménages saint-martinois ou saint-barth.

Après 2 années de fermeture (Covid-19), le Bureau d'accueil et d'information (BAI) de l'IEDOM, mis à disposition par la Collectivité dans ses locaux annexes de Marigot, a rouvert en juin 2022. Il facilite, pour les ménages concernés résidant à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy, les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de surendettement, information sur un dépôt de surendettement en cours, exercice du droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (FCC, FICP, exercice du Droit au compte).

En 2024, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement de la Guadeloupe concernant des ménages saint-martinois s'élève à 27, soit une progression de 42,1 % par rapport à 2023 (+8 dossiers). Même si elle porte sur un faible volume, cette tendance est supérieure à celle observée au niveau des DOM (+24 %) et au niveau de la France hexagonale (+11 %). À Saint-Martin, le niveau des dépôts de 2024 est très supérieur à celui de 2019 (moins de 5 dossiers déposés), année de référence (en période de prépandémie). A contrario, il est nul à Saint-Barthélemy.

ANNEXES



Vue de Marigot © L. DELAMAIRE

1. LES ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

en millions € au 31 décembre						Variations	
	2020	2021	2022	2023	2024	Var.23/22	Var.24/23
Entreprises	256,3	297,2	296,9	289,7	241,3	-2,4%	-16,7%
Dépôts à vue	232,6	275,5	272,7	236,7	199,6	-13,2%	-15,7%
Placements liquides ou à court terme	23,8	217	24,2	53,0	417	119,1%	-214%
Placements indexés sur les taux de marché	23,8	217	24,2	53,0	417	119,1%	-214%
Comptes à terme	23,8	217	24,2	53,0	417	119,1%	-214%
Ménages	194,8	201,7	227,7	237,0	244,1	4,0%	3,0%
Dépôts à vue	108,8	114,9	113,1	115,5	119,6	-12,0%	3,5%
Placements liquides ou à court terme	66,6	67,2	76,3	101,3	104,3	32,7%	3,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	63,7	65,2	70,5	70,7	68,6	0,2%	-3,0%
Livrets ordinaires	414	42,1	44,0	39,0	33,0	-114%	-15,3%
Livrets A et Bleu	15,8	16,3	19,0	23,0	26,2	214%	13,9%
Livrets Jeunes	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	4,7%	13,3%
Livrets d'épargne populaire	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	17%	18%
Livrets de développement durable	6,0	6,3	7,1	8,1	8,8	15,3%	7,8%
Comptes d'épargne logement	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8	3,7%	0,1%
Placements indexés sur les taux de marché	3,0	2,0	5,8	30,6	35,7	ns	16,7%
Comptes créditeurs à terme	3,0	2,0	5,8	30,6	35,7	ns	16,7%
Épargne à long terme	19,3	19,7	20,1	20,1	20,1	0,3%	-0,1%
Plans d'épargne-logement	19,2	19,5	19,9	20,0	20,0	0,2%	-0,1%
Plans d'épargne populaire	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	17%	18%
Autres agents	38,1	33,8	34,6	32,8	44,0	-5,2%	34,3%
Dépôts à vue	36,4	32,2	33,0	30,2	39,9	-8,5%	31,9%
Placements liquides ou à court terme	1,7	1,6	1,6	2,6	4,2	63,9%	62,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-14,4%	-46,3%
Placements indexés sur les taux de marché	1,5	1,4	1,3	2,4	4,1	78,3%	71,8%
Total	489,2	532,8	559,2	559,5	529,4	0,0%	-5,4%
Dépôts à vue	377,7	422,6	437,1	382,5	359,1	-12,5%	-6,1%
Placements liquides ou à court terme	92,1	90,5	102,1	156,8	150,1	53,7%	-4,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	63,8	65,3	70,8	70,9	68,7	0,2%	-3,1%
Placements indexés sur les taux de marché	28,3	25,1	31,3	86,0	81,4	174,5%	-5,2%
Épargne à long terme	19,3	19,7	20,1	20,1	20,1	0,3%	-0,1%

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM - SURFI-RUBA

©IEDOM

2. LES CONCOURS BANCAIRES

CONCOURS BANCAIRES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

en millions € au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	Variations	
						Var. 23/22	Var. 24/23
Entreprises							
Crédits d'exploitation	73,3	85,0	814	714	65,9	-12,3%	-7,7%
Créances commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Crédits de trésorerie	42,8	54,0	50,4	40,0	33,9	-20,6%	-15,3%
Comptes ordinaires débiteurs	30,6	31,0	30,9	314	319	1,4%	1,9%
Crédits d'investissement	116,3	1418	188,9	269,3	134,9	42,6%	-49,9%
Crédits immobiliers	25,3	30,7	35,3	34,5	35,0	-2,4%	1,5%
Autres crédits	0,2	0,1	0,1	0,8	0,7	515,1%	-10,1%
Encours sain	215,1	257,6	305,7	375,9	236,5	23,0%	-37,1%
Ménages							
Crédits à la consommation	29,4	32,0	36,6	412	44,1	12,7%	7,0%
Crédits de trésorerie	28,1	30,9	35,5	40,0	42,7	12,8%	6,8%
Comptes ordinaires débiteurs	12	1,1	1,1	12	13	7,3%	14,0%
Crédits à l'habitat	130,9	151,1	168,4	181,3	188,8	7,7%	4,2%
Autres crédits	0,0	0,0	0,1	0,3	0,5		
Encours sain	160,3	183,1	205,0	222,8	233,4	8,7%	4,7%
Collectivités locales							
Crédits d'investissement	11,0	9,4	7,9	6,3	4,7		
Encours sain	11,0	9,4	7,9	6,3	4,7	-20,0%	-25,0%
Autres agents							
Encours sain	12,1	11,8	17,1	10,4	9,5	-39,0%	-9,4%
Total							
Crédits d'exploitation	73,9	86,1	815	718	66,3	-11,9%	-7,6%
Crédits à la consommation	29,4	32,0	36,6	412	44,1	12,7%	7,0%
Crédits d'investissement	135,6	158,8	203,7	2818	145,1	38,3%	-48,5%
Crédits à l'habitat et immobiliers	158,0	183,7	205,3	217,3	225,1	5,9%	3,6%
Autres crédits	16	13	8,6	3,4	3,5	-61,1%	3,6%
Encours sain	398,5	461,9	535,6	615,5	484,1	14,9%	-21,3%
Taux de créances douteuses (EBIL)	2,2%	2,0%	1,8%	1,5%	2,1%	-0,3 pt	+0,6 pt

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Solène BEROSE
Maëlys CALLATIN
Cindy CANDALEN
Teddy COMBET
David FARDEL
Damion GORDON
François GROH
Jade SOUKAI

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT

Responsable de la rédaction : François GROH

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Achevé d'imprimer en septembre 2025 – Dépôt légal : septembre 2025

ISSN 1632-420X



IEDOM
Agence de Guadeloupe

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur

François Groh
05 90 93 74 00

Crédit photo
de couverture

Vue aérienne de l'espace
de stockage du Port de Marigot
© Établissement portuaire
de Saint-Martin



iedom.fr/saint-martin



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris